



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Service d'évaluation et d'audit  
Section de l'évaluation**

**IOS/EVS/PI/142  
Original anglais**

**Évaluation du Programme mondial  
pour l'évaluation des ressources en eau**

*Projet final*

Auteurs :  
Andrea Gerlak  
Sharon Megdal  
Robert Varady  
*Université de l'Arizona*

En collaboration avec :  
Arushi Malhotra  
Jos Vaessen  
*Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO*

Novembre 2015

## TABLE DES MATIÈRES

Page

|   |               |
|---|---------------|
| Sigles et acronymes.....  | - 1 -         |
| Préface .....   | - 3 -         |
| Résumé .....  | - 4 -         |
| Réponses de la direction.....   | - 8 -         |
| <b>1. Introduction.....</b>   | <b>- 11 -</b> |
| <b>1.1 Contexte et raison d'être de l'évaluation .....</b>                                  | <b>- 11 -</b> |
| 1.1.1 Création du WWAP et du WWDR .....   | - 11 -        |
| 1.1.2 WWAP : donateurs, fonds et localisation .....   | - 12 -        |
| 1.1.3 Alignement du programme sur le mandat de l'UNESCO.....                                | - 13 -        |
| 1.1.4 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau .....                     | - 13 -        |
| 1.1.5 Raison d'être de l'évaluation.....  | - 13 -        |
| <b>1.2 But et portée de l'évaluation .....</b>  | <b>- 14 -</b> |
| <b>1.3 Méthodologie .....</b>   | <b>- 15 -</b> |
| 1.3.1 Approche générale .....   | - 15 -        |
| 1.3.2 Logique d'intervention.....   | - 15 -        |
| 1.3.3 Méthodes de collecte des données.....   | - 17 -        |
| <b>1.4 Répartition des responsabilités entre l'équipe d'évaluateurs et IOS.....</b>         | <b>- 18 -</b> |
| <b>1.5 Limitations de l'évaluation .....</b>  | <b>- 19 -</b> |
| <b>2. Bases structurelles du WWAP .....</b>   | <b>- 20 -</b> |
| <b>2.1 Premier pilier : UNESCO .....</b>  | <b>- 20 -</b> |
| <b>2.2 Deuxième pilier : Finances et localisation .....</b>                                 | <b>- 20 -</b> |
| <b>2.3 Troisième pilier : Vision et leadership du WWAP .....</b>                            | <b>- 21 -</b> |
| <b>2.4 Quatrième pilier : Collaboration avec ONU-Eau .....</b>                              | <b>- 21 -</b> |
| <b>3. Dimension 1 : Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ....</b> | <b>- 22 -</b> |
| <b>3.1 Approche et qualité du WWDR .....</b>  | <b>- 22 -</b> |
| 3.1.1 Origines et but du WWDR.....  | - 22 -        |
| 3.1.2 Approche et qualité des WWDR : 2009-2015.....   | - 22 -        |
| 3.1.3 Éléments de base des WWDR : processus de production et thèmes.....                    | - 25 -        |
| 3.1.4 Le rôle des études de cas dans le WWDR.....   | - 30 -        |
| 3.1.5 Le rôle des indicateurs dans le WWDR.....   | - 31 -        |
| 3.1.6 Participation des parties prenantes au WWDR .....                                     | - 33 -        |
| 3.1.7 Communication et visibilité du WWDR.....  | - 36 -        |
| <b>3.2 Effets du WWDR .....</b>   | <b>- 41 -</b> |

|                  |  |            |
|------------------|--|------------|
| 3.2.1            | Influence sur les universitaires et utilisation par eux du WWDR et du WWAP .-  | 41         |
| 3.2.2            | Influence sur les politiques et utilisation par elles du WWDR et du WWAP ....  | 48         |
| 3.2.3            | Effets des modalités et de la périodicité du WWDR sur son influence sur les universitaires et les politiques et sur son utilisation par eux..... | 54         |
| 3.2.4            | Comparabilité avec d'autres publications sur l'eau dans le monde et publications de l'UNESCO .....   | 57         |
| <b>3.3</b>       | <b>Conclusions clés .....</b>  | <b>60</b>  |
| <b>4.</b>        | <b>Dimension 2 : Autres activités et orientation stratégique du WWAP .....</b>   | <b>61</b>  |
| <b>4.1</b>       | <b>Autres activités du WWAP .....</b>  | <b>61</b>  |
| 4.1.1            | Projet de scénarios pour l'eau dans le monde .....   | 61         |
| 4.1.2            | Prise en compte du genre dans les questions liées à l'eau et mise au point d'indicateurs ventilés par sexe .....                                 | 61         |
| 4.1.3            | Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP) .....  | 63         |
| 4.1.4            | Activités de vulgarisation .....   | 64         |
| <b>4.2</b>       | <b>Mandat et orientation stratégique du WWAP .....</b>   | <b>64</b>  |
| 4.2.1            | Mandat du WWAP .....   | 64         |
| 4.2.2            | Ciblage stratégique et alignement entre les activités du WWAP et son mandat.....   | 65         |
| <b>4.3</b>       | <b>Le WWAP et le programme de développement pour l'après-2015 .....</b>  | <b>67</b>  |
| 4.4              | Conclusions clés.....  | 69         |
| <b>5.</b>        | <b>Dimension 3 : Cadre institutionnel du WWAP .....</b>  | <b>70</b>  |
| <b>5.1</b>       | <b>Origines du WWAP et des WWDR : Chronologie et perspective organisationnelle .....</b>   | <b>70</b>  |
| <b>5.2</b>       | <b>Organisation et structure hiérarchique du WWAP .....</b>  | <b>71</b>  |
| <b>5.3</b>       | <b>Points forts et vulnérabilités des arrangements institutionnels du WWAP.....</b>  | <b>72</b>  |
| 5.3.1            | Les points forts du WWAP : quels sont les plus grands atouts du WWAP ? ..  | 73         |
| 5.3.2            | Les enjeux institutionnels du WWAP .....   | 73         |
| <b>5.4</b>       | <b>Conclusions clés .....</b>  | <b>77</b>  |
| <b>6.</b>        | <b>Dimension 4 : Viabilité financière .....</b>  | <b>78</b>  |
| <b>6.1</b>       | <b>Le budget du WWAP.....</b>  | <b>78</b>  |
| 6.1.1            | Portée et limitations de l'analyse.....  | 78         |
| 6.1.2            | Analyse.....   | 78         |
| <b>6.2</b>       | <b>Dotation en personnel du WWAP .....</b>   | <b>82</b>  |
| <b>6.3</b>       | <b>Localisation du WWAP .....</b>  | <b>83</b>  |
| 6.4              | Conclusions clés.....  | 86         |
| <b>7.</b>        | <b>Recommandations.....</b>  | <b>87</b>  |
| <b>Annexe 1</b>  | <b>Mandat.....</b>   | <b>89</b>  |
| <b>Annexe 2.</b> | <b>Dimensions de l'évaluation et méthodes de collecte des données .....</b>  | <b>101</b> |

|                  |   |                |
|------------------|---|----------------|
| <b>Annexe 3</b>  | <b>Liste des références consultées.....</b>                   | <b>- 104 -</b> |
| <b>Annexe 4.</b> | <b>Analyse bibliométrique .....</b>                           | <b>- 109 -</b> |
| <b>Annexe 5.</b> | <b>Enquête .....</b>  | <b>- 111 -</b> |
| <b>Annexe 6.</b> | <b>Entretiens .....</b>                                       | <b>- 126 -</b> |
| <b>Annexe 7.</b> | <b>Couverture par la presse.....</b>                          | <b>- 127 -</b> |
| <b>Annexe 8.</b> | <b>Le mandat originel du WWAP – informations de base.....</b> | <b>- 129 -</b> |
| <b>Annexe 9.</b> | <b>Objectifs de développement durable .....</b>               | <b>- 131 -</b> |

## Sigles et acronymes

|           |  |
|-----------|--|
| AGFUND    | Programme du Golfe arabe pour le développement                                       |
| BSP/CFS   | Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (UNESCO) |
| CDD       | Commission du développement durable  |
| EPT       | Éducation pour tous  |
| ERI       | Secteur des relations extérieures et de l'information du public (UNESCO)             |
| ERI/DPI   | Division de l'information du public Information (UNESCO)                             |
| FAO       | Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture                        |
| FIT       | Fonds-en-dépôt   |
| CCG       | Conseil de coopération des États arabes du Golfe                                     |
| FEM       | Fonds pour l'environnement mondial   |
| GEO/IGWCO | Group on Earth Observations: Integrated Global Water Cycle Observations              |
| GMR       | Rapport mondial de suivi   |
| GWP       | Partenariat mondial pour l'eau   |
| AIH       | Association internationale des hydrogéologues  |
| AISH      | Association internationale des sciences hydrologiques                                |
| ICID      | Commission internationale des irrigations et du drainage                             |
| PHI       | Programme hydrologique international (UNESCO)  |
| IIAAS     | Institut international d'analyse appliquée des systèmes                              |
| IOS       | Service d'évaluation et d'audit (UNESCO)   |
| GIEC      | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                       |
| UICN      | Union internationale pour la conservation de la nature                               |
| IW-Learn  | International Waters-Learn   |
| AIRE      | Association internationale des ressources en eau                                     |
| GIRE      | Gestion intégrée des ressources en eau   |
| JMP       | Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement       |
| OMD       | Objectifs du Millénaire pour le développement  |
| OCDE      | Organisation de coopération et de développement économiques                          |
| PCCP      | Du conflit potentiel au potentiel de coopération (UNESCO)                            |
| SC        | Secteur des sciences exactes et naturelles (UNESCO)                                  |
| SC/AO     | Bureau administratif de SC (UNESCO)  |
| SC/EO     | Bureau exécutif de SC (UNESCO)   |
| SC/HYD    | Division des sciences de l'eau (UNESCO)  |
| ODD       | Objectifs de développement durable   |
| SIWI      | Institut international d'hydrologie de Stockholm                                     |
| SPM       | Responsables principaux du programme   |

|            |  |
|------------|--|
| TAC        | Comité consultatif technique du WWAP (UNESCO)                                      |
| TARWR      | Total actual renewable water resources [ressources en eau renouvelables]           |
| ISU        | Institut de statistique de l'UNESCO  |
| ONU        | Organisation des Nations Unies   |
| UN ACC-SWR | Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination de l'ONU |
| PNUD       | Programme des Nations Unies pour le développement                                  |
| DAES       | Département des affaires économiques et sociales de l'ONU                          |
| CEA        | Commission économique pour l'Afrique   |
| CEE        | Commission économique pour l'Europe  |
| CEPALC     | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes                       |
| PNUE       | Programme des Nations Unies pour l'environnement                                   |
| CESAO      | Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale                           |
| UNESCO     | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture          |
| UNESCO-IHE | Institut de l'UNESCO pour l'éducation relative à l'eau                             |
| UNICEF     | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| ONUDI      | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                    |
| WASH       | Eau, assainissement et hygiène   |
| OMS        | Organisation mondiale pour la santé  |
| OMM        | Organisation météorologique mondiale   |
| WSSCC      | Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement        |
| WWAP       | Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (UNESCO)                 |
| CME        | Conseil mondial de l'eau   |
| WWF        | Fonds mondial pour la nature   |
| WWDR       | Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau                        |

## Préface

Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a été créé en 2000 et il aura bientôt 15 ans. Depuis sa création, il n'a été évalué qu'une seule fois, en 2007 (UNESCO, 2007a). Cette évaluation a été commandée par le Service d'évaluation et d'audit, section de l'évaluation, service indépendant de l'UNESCO. Dans l'intervalle, le WWAP, l'UNESCO dans son ensemble et ONU-Eau ont évolué sur le plan institutionnel. Depuis 2007, le WWAP lui-même a connu beaucoup de changements importants, dont le transfert à Pérouse (Italie) de son secrétariat du Siège de l'UNESCO jusque-là basé au Siège de l'UNESCO à Paris.

La présente évaluation examine l'évolution du WWAP de 2007 à aujourd'hui. Comme en 2007, IOS a choisi une équipe indépendante pour conduire l'évaluation. Cette équipe, basée à l'Université de l'Arizona aux États-Unis, comprend trois spécialistes de la gouvernance internationale des ressources en eau, Andrea K. Gerlak, Sharon B. Megdal et Robert G. Varady. À partir de janvier 2015, ils ont mené l'évaluation en collaboration avec Jos Vaessen et Mme Arushi Malhotra d'IOS.

La présente évaluation est fondée avant tout sur des entretiens oraux et écrits avec le personnel clé et des observateurs bien informés, sur un examen approfondi et une analyse bibliométrique des matériels de sources primaires et secondaires concernant le WWAP et les Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), sur une enquête en ligne auprès des parties prenantes, un examen des informations financières et l'expérience et l'expertise personnelles des évaluateurs.

L'évaluation n'aurait pas pu être menée à bien sans la généreuse coopération des nombreuses personnes qui ont consacré un temps précieux à raconter leur expérience, à émettre des opinions et à suggérer des idées d'amélioration. À cet égard, nous voudrions spécialement remercier nos interlocuteurs qui ont fourni d'incalculables observations de première main et idées que nous n'aurions pas pu retirer de la documentation. Nous avons trouvé ces personnes dans la communauté des Nations Unies, les milieux universitaires, les gouvernements hôtes, et bien entendu parmi les membres du personnel du WWAP, qui ont fait tout leur possible pour répondre à ce qui a dû sembler un flot ininterrompu de questions. Nous sommes enfin reconnaissants aux membres du Groupe de référence pour l'évaluation du WWAP, qui ont examiné un avant-projet du présent rapport et formulé des suggestions utiles et opportunes en vue de l'améliorer.

L'évaluation a été faite dans un esprit de sincère collaboration, étant entendu que son résultat a pour but de renforcer le WWAP et d'aider à réaliser tout son potentiel.

Les auteurs (août 2015)

## Résumé

### Introduction

Le Programme pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a été créé en 2000. Programme de l'UNESCO, le WWAP est chargé de produire le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), qui est un rapport d'ONU-Eau. Le WWAP entre actuellement dans une nouvelle ère. Après l'Accord de Fonds-en-dépôt conclu avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer, le financement de base du WWAP est maintenant ratifié par la loi italienne et géré par le Ministère italien des affaires étrangères. Dans le même temps, les modalités et la périodicité du WWDR ont changé. Depuis 2014, le WWDR est devenu un rapport thématique annuel. C'est avec ces changements pour toile de fond qu'une évaluation externe du WWAP a été conduite.

Le premier objectif de l'évaluation est d'évaluer les performances – c'est-à-dire les activités, les produits et les résultats – du WWAP, en mettant l'accent sur le WWDR. Plus spécifiquement, l'évaluation est centrée sur quatre dimensions : (1) le WWDR (approche, contenu, qualité et influence sur les décideurs et les universitaires) ; (2) l'orientation stratégique du WWAP et les autres activités extérieures au WWDR ; (3) le contexte institutionnel du WWAP ; (4) la viabilité financière du WWAP (budget, dotation en personnel et localisation). L'évaluation est censée éclairer la prise des décisions à l'UNESCO, principalement au Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, dans la Division des sciences de l'eau et le WWAP. De plus, le rapport a été transmis au Gouvernement italien et à ONU-Eau.

L'évaluation a été conduite au cours du premier semestre de 2015 par une équipe d'évaluateurs en collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO. La méthodologie de l'évaluation comprenait une étude approfondie sur documents, une analyse bibliométrique systématique, une enquête auprès des parties prenantes et des entretiens semi-structurés. Les conclusions, les recommandations et les réponses de la direction sont présentées ici. Pour compléter la présente évaluation, un exercice d'audit a été entrepris en vue de clarifier et d'améliorer le cadre organisationnel du WWAP, spécialement en ce qui concerne les processus et contrôles administratifs.

### Conclusions

Globalement, l'évaluation sait gré au WWAP de sa réussite clé : sa capacité de mener à bien la production des WWDR périodiques dans un contexte de pressions institutionnelles et financières.

Plus spécifiquement, les principales réalisations du WWAP sont les suivantes :

- le WWDR est un rapport phare des Nations Unies sur l'eau, fondé sur une large approche collaborative dans le cadre d'ONU-Eau ;
- la publication périodique du WWDR, dans le cadre d'ONU-Eau, constitue une réussite clé du WWAP. La capacité et l'expérience pour gérer et coordonner l'élaboration et la production de ce rapport sont des atouts importants de l'équipe du WWAP ;
- le WWDR est un des rapports les plus visibles produits par l'UNESCO (sur la base des critères suivants : visites du site Web, téléchargements du rapport, couverture médiatique internationale) ;
- sur la base d'une analyse bibliométrique détaillée, il a été constaté que le WWDR reste une source faisant autorité d'informations sur les ressources en eau douce. Les WWDR sont référencés de multiples et diverses façons dans les revues universitaires ; ils sont référencés le plus souvent pour les données qu'ils fournissent ;

- le WWAP a lancé avec succès une initiative concernant les données et les indicateurs ventilés par sexe dans le contexte de l'eau et du développement durable.

Étant donné le but de l'évaluation, qui est en partie formative, une grande partie de l'évaluation a été consacrée à l'identification des problèmes. Les plus importants sont les suivants :

- bien que la coopération avec différents secteurs soit considérée comme un besoin important dans divers WWDR, cette coordination et cette collaboration sont difficiles à réaliser. En conséquence, les secteurs extérieurs à l'eau ne sont pas aussi bien consultés ou mobilisés au cours de l'élaboration du WWDR ou lors de sa diffusion et de sa communication ;
- le passage d'un WWDR triennal à un WWDR annuel a entraîné une approche de l'établissement du rapport moins complète et moins éclairée par les données, ce qui risque d'affecter son statut et son utilisation ;
- malgré un certain nombre d'initiatives ayant donné de bons résultats concernant la diffusion du WWDR, il n'y a pas de stratégie de communication claire et unifiée pour le WWDR entre les différentes entités concernées (Siège de l'UNESCO, WWAP, ONU-Eau et membres d'ONU-Eau). De plus, il n'y a pas d'approche claire et systématique pour l'image de marque du WWDR ;
- le WWAP s'est peu à peu écarté de son mandat initial d'évaluation des ressources en eau douce, qui en gros englobe trois composantes : le travail analytique (par exemple sur les indicateurs, la collecte des données et leur analyse) à la base du WWDR, le WWDR lui-même et les tâches de développement des capacités et de diffusion se rapportant au WWDR ;
- globalement, ces dernières années ont vu un déclin général des activités programmatiques du WWAP ne concernant pas le WWDR, déclin qui est dans une large mesure imputable aux pressions financières. En dehors du WWDR lui-même, nombre d'activités que mène le WWAP ne paraissent pas clairement alignées sur son mandat central ;
- si des activités comme le Programme PCCP apportent une utile contribution à la construction de la paix autour des eaux transfrontalières, le programme n'est pas suffisamment aligné et connecté logiquement au mandat central du WWAP et aux besoins mondiaux émergents en matière de données sur l'eau et de suivi ;
- même si les WWDR successifs ont rendu compte des aspects des OMD relatifs à l'eau, ces rapports n'ont pas joué un rôle clé à cet égard. Les aspects relatifs à l'eau des futurs ODD sont plus larges et plus complets. Il y a un espace d'opportunité pour le WWDR, en particulier pour son rapport de synthèse quinquennal, qui pourrait devenir un mécanisme clé d'information de synthèse pour l'Objectif de développement durable 6 ;
- en dépit de certaines collaborations fructueuses, la capacité qu'a le WWAP de mobiliser les entités de l'UNESCO qui constituent son réseau relatif à l'eau afin qu'elles contribuent au WWDR et au travail analytique de fond reste sous-exploitée ;
- dans le cadre d'ONU-Eau, ces dernières années, l'UNESCO (dont le WWAP) ne s'est pas positionnée clairement dans l'évolution des discussions sur le suivi et l'évaluation de diverses questions liées à l'eau ;
- ces dernières années, malgré d'importantes coupes budgétaires dans le secteur public italien, le Gouvernement italien a maintenu son généreux soutien financier au WWAP. Même si le financement de base du Gouvernement italien a été réduit aux termes du nouveau mémorandum d'accord, la ratification du soutien financier par le parlement italien

a sécurisé le WWAP. Cependant, l'irrégularité des décaissements durant la période 2007-2013 du fonds-en-dépôt et, plus récemment, la réduction des décaissements en application de la nouvelle loi ont fortement affecté les opérations du WWAP, l'UNESCO intervenant parfois pour assurer sa stabilité financière ;

- le financement de base a été apporté au WWAP alors que l'on escomptait qu'il lèverait des fonds additionnels à l'extérieur, mais le WWAP n'a pas été très efficace dans ses efforts pour lever des fonds. Malgré quelques succès récents dans ce domaine, le WWAP ne s'est pas suffisamment investi dans la levée de fonds et il manque à cet égard d'une stratégie ;
- le WWAP manque actuellement des compétences internes requises pour renforcer son travail analytique (en matière de données et d'évaluation, par exemple) qui est à la base du WWDR. Le modèle du WWDR dépend dans une très large mesure des consultants extérieurs pour son contenu ;
- le type de décisions stratégiques nécessaires pour renforcer l'axe et le positionnement stratégiques du WWAP requiert un leadership permanent ;
- pour de multiples raisons, les locaux actuels du WWAP ne sont pas propices à une mise en œuvre satisfaisante et durable de son mandat.

## Recommandations

Sur la base de ses conclusions, l'évaluation présente les recommandations suivantes :

1. Le WAAP devrait renforcer sa contribution de fond au WWDR (c'est-à-dire accroître la quantité et le niveau d'approfondissement du travail analytique qui alimente le rapport). Un des principaux moyens pour y parvenir consiste à investir davantage dans le réseautage (mondial) et dans la conclusion de partenariats avec les milieux universitaires, les organisations internationales et réseaux (s'occupant de l'eau) et autres institutions appropriées. Cela comprend plus précisément les éléments suivants :

- (a) la mise en place d'un plus grand nombre de projets de recherche (conjointes) ;
- (b) la mobilisation d'une expertise temporaire, par exemple en obtenant des détachements ou en invitant des chercheurs en congé sabbatique ;
- (c) le renforcement des collaborations avec d'autres entités du Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau par exemple UNESCO-IHE, les centres de catégorie 2 s'occupant de l'eau et les chaires consacrées à l'eau.

2. Le WWAP devrait adopter des approches innovantes en matière de collecte d'études de cas et de données relatives aux indicateurs et de rapports sur ces sujets, notamment en s'appuyant davantage sur les vidéos et les narratifs, et en rendant compte des points chauds à des échelles diverses (du bassin fluvial au niveau national ou régional).

3. L'UNESCO devrait, en consultation avec ONU-Eau, élaborer et appliquer pour le WWDR une stratégie de communication unifiée, qui devrait inclure entre autres les trois éléments suivants :

- (a) un marquage clair du WWDR, désigné comme le fruit d'une collaboration des Nations Unies dans le cadre d'ONU-Eau. À cet égard, l'évaluation recommande de ne plus faire figurer à l'avenir sur le WWDR les différents logos des organismes des Nations Unies mais seulement le logo d'ONU-Eau ;

- (b) une mention suggérée du WWDR devrait figurer sur les sites Web d'ONU-Eau, de l'UNESCO et du WWAP et dans tous les matériels de communication du WWDR afin de favoriser davantage le référencement systématique du rapport ;
- (c) l'UNESCO devrait assumer un leadership plus ferme dans la coordination et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'action extérieure en collaboration avec ONU-Eau et ses membres et partenaires. Si pour les ressources et à des fins de coordination il est important qu'une seule institution, à savoir l'UNESCO, conduise le processus, il faut que le Rapport soit clairement désigné comme un rapport d'ONU-Eau fondé sur une collaboration impliquant les membres et partenaires d'ONU-Eau.

4. Le WWAP devrait renforcer son ciblage stratégique, en donnant la priorité au WWDR et au travail analytique qui y contribue directement. Cela signifie notamment que le PCCP ne doit pas rester une composante du WWAP, étant donné qu'il n'est pas étroitement aligné sur la mission centrale du WWAP. Par un dialogue ouvert, participatif et collaboratif, le PHI de l'UNESCO, UNESCO-IHE et le WWAP devraient déterminer la meilleure place pour le Programme PCCP dans le Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau et la forme du soutien à lui apporter.

5. L'UNESCO devrait s'efforcer, en collaboration avec les membres d'ONU-Eau, de positionner le WWDR (et en particulier le rapport de synthèse quinquennal) comme un mécanisme clé de communication de données sur l'ODD relatif à l'eau (ODD 6) à l'échelle du système des Nations Unies. À cet effet, l'UNESCO (et principalement le WWAP) devrait : (a) contribuer, dans le cadre d'ONU-Eau, à l'élaboration d'un cadre standardisé pour la communication périodique des indicateurs clés concernant l'ODD relatif à l'eau ; (b) faire la synthèse des données existantes périodiquement collectées par les autres membres d'ONU-Eau (par exemple sur WASH par l'OMS/UNICEF) ; (c) renforcer ses propres travaux sur l'élaboration d'indicateurs et la collecte des données (par exemple en association avec l'ISU).

6. *Le WWAP devrait adopter une approche plus systématique de la levée de fonds extrabudgétaires.* Le financement de base du WWAP devrait être utilisé de manière plus stratégique pour assurer les cofinancements requis afin d'obtenir des fonds extrabudgétaires substantiels des donateurs.

7. *L'UNESCO devrait, en consultation avec les parties prenantes clés, élaborer un plan en vue du déménagement du WWAP de Pérouse.* Il faudrait examiner tous les aspects d'un déménagement, dont les coûts et les avantages d'autres lieux en Italie, ainsi que d'un éventuel déménagement hors d'Italie.

8. Afin que le WWAP puisse donner suite comme il convient aux recommandations susmentionnées, *l'UNESCO devrait nommer un coordonnateur permanent du WWAP.*

## Réponses de la direction

| <b>Réponse globale de la direction</b>  |  |
|---|--|
| <p>L'évaluation énumère les résultats positifs obtenus par le WWAP durant la période considérée et identifie clairement les obstacles à son fonctionnement optimal. Elle formule un certain nombre de recommandations utiles que le Secteur suivra. Il est important que le WWAP produise, dans le cadre de son mandat, une stratégie pour que ses travaux avancent, alignée au moyen du PHI sur sa stratégie et sur la stratégie générale de SC. Tout futur repositionnement du WWAP devra être aligné sur les fonds disponibles.</p>  |  |
| <b>Recommandation (IOS)</b>   | <b>Réponse de la direction (SC)</b>  |
| <p>1. Le WWAP devrait renforcer sa contribution de fond au WWDR (c'est-à-dire accroître la quantité et le niveau d'approfondissement du travail analytique qui alimente le Rapport). Un des principaux moyens pour y parvenir consiste à investir davantage dans le réseautage (mondial) et dans la conclusion de partenariats avec les milieux universitaires, les organisations internationales et réseaux (s'occupant de l'eau) et autres institutions appropriées. Cela comprend plus précisément les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) la mise en place d'un plus grand nombre de projets de recherche (conjoints) ;</li> <li>(b) la mobilisation d'une expertise temporaire, par exemple en obtenant des détachements ou en invitant des chercheurs en congé sabbatique ;</li> <li>(c) le renforcement des collaborations avec d'autres entités du Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau par exemple UNESCO-IHE, les centres de catégorie 2 s'occupant de l'eau et les chaires consacrées à l'eau.</li> </ul> | <p>Partiellement acceptée.</p> <p>Une stratégie devrait être élaborée avec tous les principaux partenaires, y compris sur la question de la commande de projets de recherche conjoints, qui ne font pas partie actuellement du mandat du WWAP.</p> |
| <p>2. Le WWAP devrait adopter des approches innovantes en matière de collecte des études de cas et de données relatives aux indicateurs et de rapports à ces sujets, notamment en s'appuyant davantage sur les vidéos et les narratifs, et en rendant compte des points chauds à des échelles diverses (du bassin fluvial au niveau national ou régional).</p>  | <p>Acceptée.</p> <p>La question sera soulevée en relation avec la question 3 et en fonction des ressources extrabudgétaires.</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>3. L'UNESCO devrait, en consultation avec ONU-Eau, élaborer et appliquer une stratégie de communication unifiée en ce qui concerne le WWDR, qui devrait inclure entre autres les trois éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) un marquage clair du WWDR, désigné comme le fruit d'une collaboration des Nations Unies dans le cadre d'ONU-Eau. À cet égard, l'évaluation recommande qu'à l'avenir il n'y ait plus sur le WWDR les différents logos des organismes des Nations Unies mais seulement le logo d'ONU-Eau ;</li><li>(b) une mention suggérée du WWDR devrait figurer sur les sites Web d'ONU-Eau, de l'UNESCO et du WWAP et dans tous les matériels de communication du WWDR afin de favoriser davantage le référencement systématique du rapport ;</li><li>(c) l'UNESCO devrait assumer un leadership plus ferme dans la coordination et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'action extérieure en collaboration avec ONU-Eau et ses membres et partenaires. Si pour les ressources et à des fins de coordination il est important qu'une seule institution, à savoir l'UNESCO, conduise le processus, il faut que le Rapport soit clairement désigné comme un rapport d'ONU-Eau fondé sur une collaboration impliquant les membres et partenaires d'ONU-Eau.</li></ul> | <p>Partiellement acceptée.</p> <p>L'actuelle stratégie de communication est le résultat d'un large processus de consultation mené par ONU-Eau. Dans toute future révision de la stratégie de communication, la position et la visibilité de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file devront être préservées.</p> |
| <p>4. Le WWAP devrait renforcer son axe stratégique, en donnant la priorité au WWDR et au travail analytique qui y contribue directement. Cela signifie notamment que le PCCP ne doit pas rester une composante du WWAP, étant donné qu'il n'est pas étroitement aligné sur la mission centrale du WWAP. Par un dialogue ouvert, participatif et collaboratif, le PHI de l'UNESCO, UNESCO-IHE et le WWAP</p>  | <p>Acceptée.</p> <p>Le PHI entreprendra une analyse et le futur placement du PVVP, en consultation avec le WWAP et les donateurs.</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>devraient déterminer la meilleure place pour le Programme PCCP dans le Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau et comment le soutenir.</p>  |  |
| <p>5. L'UNESCO devrait s'efforcer, en collaboration avec les membres d'ONU-Eau, de positionner le WWDR (et en particulier le rapport de synthèse quinquennal) comme un mécanisme clé de communication de données sur l'ODD relatif à l'eau (ODD 6) à l'échelle du système des Nations Unies. À cet effet, l'UNESCO (et principalement le WWAP) devrait : (a) contribuer, dans le cadre d'ONU-Eau, à l'élaboration d'un cadre standardisé pour la communication périodique des indicateurs clés relatifs à l'ODD relatif à l'eau ; (b) faire la synthèse des données existantes périodiquement collectées par les autres membres d'ONU-Eau (par exemple sur WASH par l'OMS/UNICEF) ; (c) renforcer ses propres travaux sur l'élaboration d'indicateurs et la collecte des données (par exemple en association avec l'ISU).</p> | <p>Acceptée.<br/>L'UNESCO entamera des discussions avec ONU-Eau afin de positionner le WWDR en tant qu'instrument servant à rendre compte des progrès de l'ODD 6.</p>  |
| <p>6. <i>Le WWAP devrait adopter une approche plus systématique de la levée de fonds extrabudgétaires. Le financement de base du WWAP devrait être utilisé de manière plus stratégique pour assurer les cofinancements requis afin d'obtenir des fonds extrabudgétaires substantiels des donateurs.</i></p>   | <p>Acceptée.<br/>Les efforts actuels en matière de levée de fonds seront alignés sur la stratégie de levée de fonds de l'UNESCO et ils seront centrés sur l'amélioration de la coordination avec le PHI.</p> |
| <p>7. <i>L'UNESCO devrait, en consultation avec les parties prenantes clés, élaborer un plan en vue du déménagement du WWAP de Pérouse. Il faudrait examiner tous les aspects d'un déménagement, dont les coûts et les bénéfices d'autres lieux en Italie, ainsi que d'un éventuel déménagement hors d'Italie.</i></p>  | <p>Rejetée.<br/>Dans le cadre des négociations avec le pays hôte, une décision a déjà été prise avant la publication de la présente évaluation.</p>  |
| <p>8. <i>Afin que le WWAP puisse donner suite comme il convient aux recommandations susmentionnées, l'UNESCO devrait nommer un coordonnateur permanent du WWAP.</i></p>   | <p>Acceptée.<br/>Un coordonnateur permanent du WWAP est en voie d'être nommé.</p>  |

## 1. Introduction

### 1.1 Contexte et raison d'être de l'évaluation

#### 1.1.1 Création du WWAP et du WWDR

En 1998, la Commission du développement durable (CDD) a demandé aux organismes des Nations Unies de « faire périodiquement des évaluations analytiques, qualitatives et quantitatives, des ressources mondiales en eau » (CDD de l'ONU, 1998, p. 7), ce qui a pris la forme d'un Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) à la 19<sup>e</sup> session du Sous-Comité des ressources en eau (SWR) du Comité administratif de coordination (CAC) de l'ONU – En particulier, durant sa 20<sup>e</sup> réunion (octobre 1999), le SWR a recommandé qu'une unité indépendante soit mise en place afin de produire le rapport pour son compte. L'unité devait avoir un noyau de personnel et serait basée dans une organisation membre du Sous-Comité mais serait indépendante de ses structures techniques et décisionnelles (CAC de l'ONU, 1999). Le Programme pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a été créé en réponse à cet appel. Au 2<sup>e</sup> Forum mondial sur l'eau tenu à La Haye en mars 2000, le Directeur général de l'UNESCO à l'époque, M. Matsuura, a annoncé l'établissement du WWAP au sein de l'UNESCO et alloué des fonds pour que le WWAP produise périodiquement les WWDR.

Depuis 2000, le WWAP opère comme un programme à l'échelle des Nations Unies hébergé et dirigé par l'UNESCO, qui joue un rôle de chef de file dans le processus collectif d'évaluation et d'information sur les ressources en eau du système des Nations Unies, rassemblant les organismes des Nations Unies et des partenaires menant des activités et possédant une expertise dans le domaine de l'eau aux fins d'un programme à long terme. À travers le WWDR, publication phare d'ONU-Eau, le système des Nations Unies a présenté des analyses synthétiques mondiales des ressources mondiales en eau douce et exprimé la préoccupation suscitée par la crise mondiale croissante de l'eau, menaçant la sécurité, la stabilité et la viabilité environnementale de nombreux pays du monde.

Compte tenu de ses liens étroits avec les objectifs de la Division des sciences de l'eau (SC/HYD) de l'UNESCO, à sa création le WWAP a été hébergé et accueilli comme une section par SC/HYD. Cependant, comme le WWAP devait être au service de tout le système des Nations Unies dans le contexte du WWDR, il a été considéré comme un organe d'une institution plus grande, alors récemment créée, à savoir ONU-Eau, mécanisme de coordination des Nations Unies pour toutes les questions ayant trait à l'eau douce qui faisait suite au SWR. En particulier, le WWDR, alors triennal, du WWAP a été désigné comme un produit officiel d'ONU-Eau, destiné à être diffusé tous les trois ans à l'occasion des Forums mondiaux sur l'eau. Sur la base des conclusions d'une enquête mondiale sur les parties prenantes conduite par ONU-Eau en 2012<sup>1</sup>, une importante décision a été prise, celle de transformer le WWDR, rapport triennal global, en un rapport thématique annuel à compter de 2014. Le thème du rapport a été harmonisé avec celui de la Journée mondiale de l'eau.

En 2014, il a été officiellement convenu avec ONU-Eau que le WWAP est un programme de l'UNESCO qui produit un rapport d'ONU-Eau<sup>2</sup>. Malgré ces changements, la mission du WWAP est restée la même. Le programme, selon son mandat, cherche à « influencer les dirigeants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé de façon que leurs politiques et leurs décisions en matière de développement social et économique aux niveaux local, national, régional et mondial tiennent compte du rôle de l'eau et des impacts de leurs actions sur les ressources en eau » (UNESCO, 2014a, p. 9). Implicite dans cette mission est le désir du WWAP de promouvoir un développement social et économique durable dans le secteur de l'eau. En dehors du WWDR, qui est son produit majeur, le WWAP a mis en place un certain nombre d'activités qui s'ajoutent au

---

<sup>1</sup> Deux enquêtes ont été menées. La première était une enquête interne, ciblant les membres et les partenaires d'ONU-Eau. La seconde était une enquête externe qui ciblait un large public d'institutions et d'experts internationaux travaillant dans le domaine de l'eau.

<sup>2</sup> Durant la 20<sup>e</sup> réunion d'ONU-Eau, à New York, du 27 au 29 janvier 2014, il a été décidé que le WWAP est un programme de l'UNESCO et confirmé que le WWDR est une publication d'ONU-Eau.

WWDR et l'appuient (voir la section 4). Ce sont par exemple l'élaboration de scénarios pour le futur système mondial de l'eau, le développement des capacités dans le domaine des conflits et de la coopération sur les questions relatives à l'eau, et la mise au point d'indicateurs relatifs à l'eau qui tiennent compte des questions de genre.

#### 1.1.2 WWAP : donateurs, fonds et localisation

Les financements reçus par l'UNESCO pour la création et les activités du WWAP peuvent être divisés en trois périodes.

##### De 2000 à février 2007

- Les dons effectués par le Gouvernement japonais, officialisés par un arrangement de fonds-en-dépôt, se montaient à 5 998 734 dollars É.-U. pour la Phase I (2000-2003) et 3 200 000 dollars pour la Phase II (2003-2006).
- Les autres contributions au budget comprenaient celles du Royaume-Uni, de la France, de l'Espagne, du Mexique et du Programme du Golfe arabe pour le développement (AGFUND).

Les Gouvernements de la France et de la Turquie ont fourni une aide en nature en détachant des experts des ressources en eau auprès du WWAP. Une aide en nature additionnelle a été apportée par les États membres qui ont voulu contribuer à la série des WWDR par une étude de cas. Le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO a offert du temps de personnel afin de fournir une assistance technique et administrative au WWAP pour le WWDR<sup>3</sup>. De plus, l'UNESCO, en tant qu'hôte du WWAP, a apporté une assistance financière temporaire au WWAP pendant un certain temps.

##### De février 2007 à octobre 2013

- Accord de fonds-en-dépôt avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer pour un total de 12,5 millions d'euros. Cet accord, signé en 2007, a été prorogé en décembre 2009, amendé en août 2010, et à nouveau prorogé en 2012 et 2013. En 2007, l'UNESCO a signé avec la collectivité locale « Regione Umbria » un accord aux termes duquel les locaux étendus de la Villa La Colombella, sis à Colombella, Pérouse, ont été mis à disposition gratuitement pour héberger le WWAP. En 2008, le personnel du WWAP a déménagé du Siège de l'UNESCO à Paris pour s'installer dans les nouveaux locaux en Italie. Le PHI de l'UNESCO a alloué du temps de personnel afin de fournir une assistance technique et administrative au WWAP pour le WWDR<sup>4</sup>. De plus, l'UNESCO, en tant qu'hôte du WWAP, a apporté une assistance financière temporaire au WWAP pendant un certain temps.

##### Depuis octobre 2013

- Un nouveau mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement italien a été ratifié. Ce mémorandum, signé en 2012 et ratifié en septembre 2013 par le parlement italien<sup>5</sup>, prévoit un financement annuel récurrent (1,653 million d'euros par an imputé sur le budget national) pour le WWAP et les activités du programme. Outre le financement de base, une

---

<sup>3</sup> Il convient de noter que le WWAP a aussi soutenu financièrement le PHI de diverses façons. Tout d'abord, dans un certain nombre d'occasions, l'UNESCO (PHI), en tant qu'une des organisations participantes du système des Nations Unies, a reçu une aide financière du WWAP pour certaines de ses contributions. En second lieu, le WWAP a financé un poste du cadre organique pour le programme PCCP, qui relève du PHI.

<sup>4</sup> Voir la note 3.

<sup>5</sup> Une Loi nationale, rédigée sur la base du Mémorandum d'accord, est entrée en vigueur en octobre 2013.

aide en nature du PHI de l'UNESCO et des contributions en nature et financières de partenaires extérieurs sont mobilisées.

### 1.1.3 Alignement du programme sur le mandat de l'UNESCO

L'évaluation couvre une période qui correspond à plusieurs périodes de programmation de l'UNESCO. On peut trouver des références spécifiques au WWAP dans les documents C/5 des programmes biennaux<sup>6</sup> de l'UNESCO. Pour ce qui est de l'actuel 37 C/5 (2014-2017), le WWDR (et les autres activités du WWAP) figure sous l'axe d'action 6 « Renforcer la sécurité de l'eau douce ». Le document précise que « les activités de comparaison (*benchmarking*) de l'UNESCO concernant l'évaluation des ressources en eau douce dans le monde seront renforcées grâce à la publication du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, produit phare de l'ONU-Eau » (37 C/5, p. 110). Outre l'axe d'action 6, le WWAP contribue aux priorités globales Afrique et Égalité des genres.

### 1.1.4 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau

Le WWDR est une publication phare d'ONU-Eau. Le WWAP produit le rapport, ce qui comprend entre autres la coordination des différentes contributions des membres et des partenaires d'ONU-Eau. Le WWAP est une composante d'un effort conjoint des Nations Unies pour suivre et communiquer sur les progrès de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>7</sup> (OMD) et, en général, sensibiliser aux questions liées à l'eau dans le monde en produisant et diffusant la série des WWDR en coordination avec ONU-Eau.

À ce jour, six WWDR ont été publiés. Les plus récents (lancés ou produits durant la période couverte par les fonds-en-dépôt) sont les suivants : « Water in a Changing World » [L'eau dans un monde qui change] (WWDR 3 – 2009), « Managing Water under Uncertainty and Risk » [Gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque] (WWDR 4 – 2012), « Water and Energy » [Eau et énergie] (WWDR2014) et « Water for a Sustainable World » [L'eau dans un monde durable] (WWDR2015) et le travail en cours, sur le thème « Water and Jobs » [Eau et emplois] (WWDR2016). Depuis la décision prise en 2012, les WWDR sont maintenant produits sur une base annuelle. De plus, un rapport de synthèse, produit tous les cinq ans, est aussi en voie d'élaboration. Ce rapport devrait donner un aperçu de l'état et des tendances des ressources en eau au moyen d'indicateurs clés, et inclure un résumé des conclusions des précédents WWDR ainsi que des principales conclusions des autres rapports d'ONU-Eau (UNESCO, 2014a). Selon le WWAP, des échanges de vues préliminaires ont eu lieu avec ONU-Eau au sujet du contenu et de la portée du rapport, et une décision concernant le rapport devrait être prise lors des réunions des responsables principaux du programme d'ONU-Eau.

### 1.1.5 Raison d'être de l'évaluation

La période de financement (2007-2013) couverte par l'Accord de fonds-en-dépôt (et son addendum) entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer a pris fin en octobre 2013. La phase précédente, entamée en 2007, coïncide aussi avec le déménagement du WWAP de Paris à Pérouse (Italie)<sup>8</sup>, et avec la création du Bureau de programme de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau à la Villa La Colombella, qui héberge le WWAP. Le chapitre 10 de l'annexe à l'accord prévoit les crédits pour une évaluation externe de l'ensemble du programme. Initialement, l'évaluation était programmée pour la fin 2009, mais compte tenu de l'extension du projet et du retard du dernier versement du Ministère italien, la date effective a été reportée à 2014. Avec la fin de la phase opérationnelle et le commencement d'une nouvelle phase, et compte tenu des changements intervenus dans les modalités du WWDR, une évaluation

---

<sup>6</sup> Depuis le 37 C/5, l'UNESCO opère sur la base d'un cycle de programmation quadriennal.

<sup>7</sup> Voir la section 4.3.

<sup>8</sup> Ce déménagement, prévu pour 2007, a eu lieu en 2008.

externe peut apporter une valeur ajoutée opportune en termes d'obligation redditionnelle et d'apprentissage.

## 1.2 But et portée de l'évaluation

Le premier objectif de l'évaluation est d'évaluer les performances – à savoir les activités, les produits et les résultats – du WWAP durant la période 2007-2013, en mettant l'accent sur le WWDR. L'évaluation couvrira aussi la période écoulée entre la fin du précédent accord de fonds-en-dépôt et la date de l'évaluation (début 2015). L'annexe 1 présente le mandat de l'évaluation.

L'évaluation s'est concentrée sur les dimensions suivantes de la performance :

- premièrement, nous avons évalué la valeur académique et l'influence sur les politiques de l'approche, de la qualité et du contenu des WWDR – surtout étant donné le passage d'un rapport triennal à un rapport thématique annuel ;
- deuxièmement, nous avons évalué la pertinence des autres activités programmatiques du WWAP et l'orientation stratégique du programme ;
- troisièmement, nous avons évalué le contexte institutionnel du WWAP ;
- quatrièmement, nous avons sondé la durabilité et la robustesse de la situation financière du WWAP en examinant son budget, sa dotation en personnel et sa localisation.

Sur chacune de ces dimensions, l'évaluation a adopté une approche rétrospective et prospective<sup>9</sup>, avec des recommandations orientées vers l'action, formulées sur la base des conclusions de fond.

De plus, le rapport final sur l'Accord de fonds-en-dépôt (2007-2013 ; UNESCO, 2014a) constitue une base utile pour affiner la portée de l'évaluation et il a servi à déterminer quels aspects du WWAP exigent (ou non) une analyse évaluative plus poussée.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont censées :

- guider l'UNESCO (et ONU-Eau) au sujet des modalités, du contenu et de la périodicité des futurs WWDR ;
- fournir des éléments d'information au donateur quant aux réalisations clés<sup>10</sup> et à la valeur ajoutée du programme, ainsi que sur les défis à relever ;
- guider l'UNESCO au sujet des défis programmatiques et opérationnels auxquels le WWAP est confronté ;
- guider l'UNESCO au sujet du ciblage stratégique du WWAP et des mécanismes permettant une bonne exécution du programme.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront probablement les suivants : les organes directeurs de l'UNESCO ; le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO ; SC/HYD ; les membres et partenaires d'ONU-Eau ; le Gouvernement italien en tant que principal donateur du programme (Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer), et enfin la communauté des décideurs et des universitaires dans le domaine de l'eau.

---

<sup>9</sup> Compte tenu de l'agenda global dynamique et des mandats de l'UNESCO et d'ONU-Eau.

<sup>10</sup> Un rapport détaillé d'auto-évaluation du WWAP a été généré. L'évaluation validera certains de ses contenus, et surtout elle sera centrée sur les dimensions clés de la performance (fourniture des produits et effets) telles que décrites dans les sections du mandat relatives au but et à la portée.

## **1.3 Méthodologie**

### 1.3.1 Approche générale

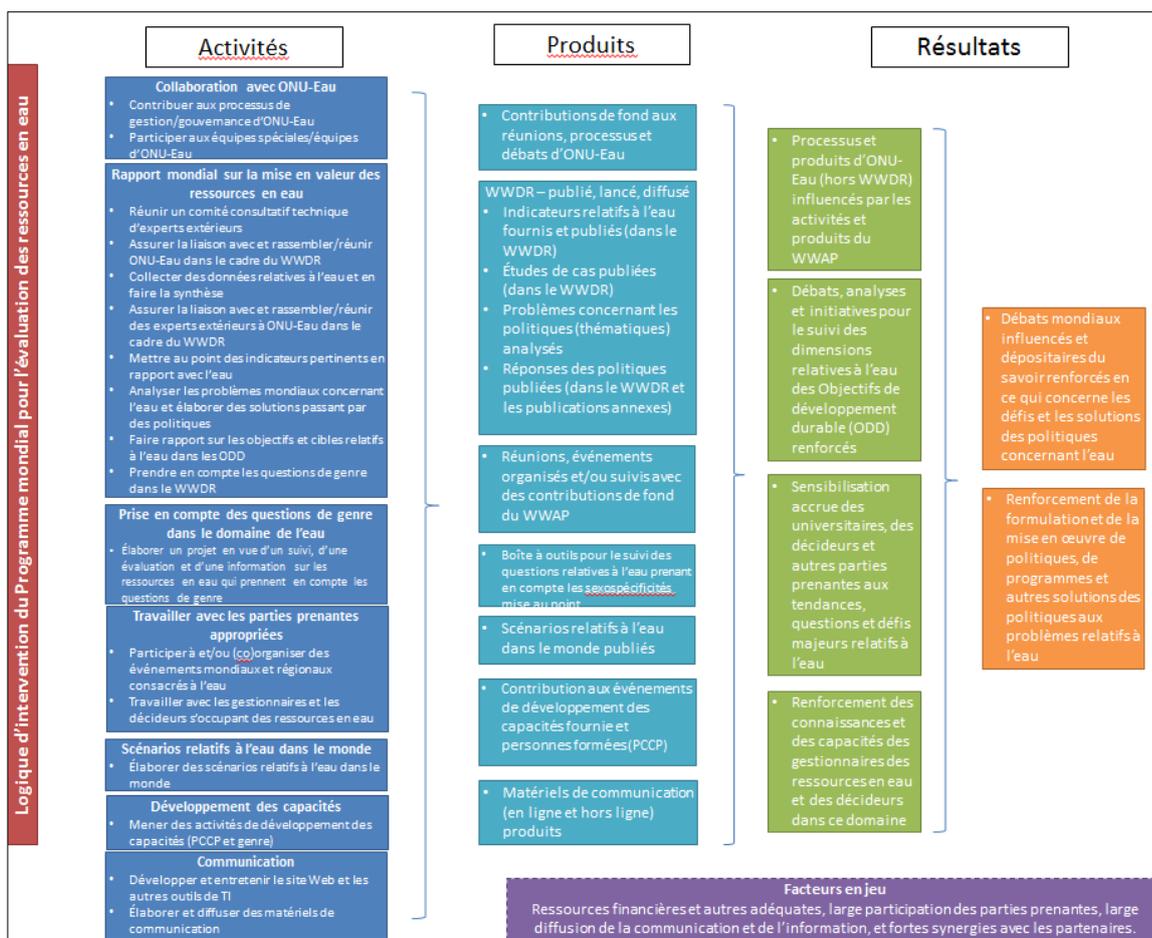
Une matrice d'évaluation détaillée est fournie à l'annexe 2, illustrant les relations entre les quatre dimensions de l'évaluation, les questions détaillées de l'évaluation et les méthodes de collecte des données utilisées.

### 1.3.2 Logique d'intervention

Une logique d'intervention constitue un cadre utile pour évaluer les projets et les programmes. Dans notre évaluation du WWAP, nous proposons une « logique d'intervention fondée sur des données factuelles » établie rétrospectivement à partir de notre analyse des documents, des entretiens avec les parties prenantes, des enquêtes et de l'analyse bibliométrique. La figure 1.1 ci-dessous illustre notre logique d'intervention.

Pour démontrer le succès de cette approche fondée sur des données factuelles, il faut mettre en évidence des progrès dans l'obtention des produits et des résultats. Les indicateurs peuvent guider et faciliter la mesure des progrès. Sur la base de la logique d'intervention, nous avons élaboré un certain nombre d'indicateurs pour évaluer les effets des WWDR. Ces indicateurs comprennent la portée et l'étendue des références au WWDR et au WWAP dans les articles des revues universitaires afin de mesurer et d'évaluer l'influence et l'utilisation par les universitaires du WWDR et du WWAP. Nos indicateurs comprennent aussi la portée et l'étendue des références au WWDR et au WWAP sur les pages Web des principales organisations internationales travaillant sur l'eau et les questions relatives à l'eau, ainsi que des indicateurs associés à l'utilisation des WWDR par les parties prenantes tirés des enquêtes auprès des parties prenantes clés et des utilisateurs du WWDR. Ces indicateurs nous ont permis de cibler la portée et l'étendue des WWDR et en conséquence de mesurer leur influence sur les communautés des universitaires et des décideurs. Pour étayer cette analyse, nous avons d'abord examiné les activités de communication et les indicateurs de la visibilité du rapport (en tant que facteurs intermédiaires de causalité), tels que le nombre de visites au site Web, le nombre de téléchargements, la couverture médiatique internationale, etc.

Figure 1.1 Logique d'intervention du WWAP



Source : Auteurs.

### 1.3.3 Méthodes de collecte des données

Pour conduire la présente évaluation, nous avons adopté une approche combinant diverses méthodes :

#### (1) Analyse de documents

Notre étude sur documents a impliqué une exploration des sites Web de l'UNESCO et du WWAP ainsi qu'un examen de la large documentation sur le programme fournie par le WWAP et d'autres entités de l'UNESCO (voir l'annexe 3 pour une liste complète de références).

#### (2) Analyses bibliométriques

Une analyse bibliométrique a été réalisée pour évaluer l'utilisation du WWDR par les universitaires et l'influence qu'il a sur eux. À l'aide d'une méthode de recherche systématique par mots clés dans Scopus, nous avons analysé le nombre et la nature des références au rapport. Pour compléter l'analyse, des analyses additionnelles ont été réalisées au moyen d'une recherche dans Google Scholar. Une deuxième analyse a été effectuée pour évaluer l'influence du WWDR sur les politiques et son utilisation par elles. En premier lieu, nous avons fait des recherches sur les sites Web d'un groupe d'organisations internationales sélectionnées. Plus précisément, nous avons examiné les répertoires en ligne de documents d'orientation et de moteurs de recherche. En second lieu, l'analyse a été enrichie par des questions ciblées posées dans une enquête en ligne (voir plus loin).

L'annexe 4 offre une vue d'ensemble des étapes méthodologiques de l'analyse bibliométrique (utilisation par les universitaires et les politiques et influence des WWDR). Les analyses d'influence et d'utilisation par les universitaires et les politiques ont été complétées par des entretiens avec les parties prenantes clés (voir ci-dessous).

#### (3) Enquête en ligne

Une enquête a été menée auprès de différentes parties prenantes et de différents utilisateurs du WWDR pour nous aider à mieux comprendre l'influence sur les politiques et l'utilisation par elles du WWDR. L'approche de l'échantillonnage, comprenant deux échantillons raisonnés distincts des parties prenantes liées à l'UNESCO/ONU et des parties prenantes non liées à l'UNESCO/ONU, est présentée à l'annexe 5.

#### (4) Entretiens

L'équipe d'évaluateurs a mené des entretiens semi-structurés avec des acteurs et des parties prenantes clés, dont des membres du personnel de l'UNESCO et du Comité consultatif technique (TAC) du WWAP. Des représentants identifiés des principales organisations membres d'ONU-Eau ont aussi été interviewés. Le Tableau 1.1 ci-dessous indique les différents groupes de parties prenantes et le nombre d'entretiens effectués, ainsi que la méthode d'entretien et les dimensions de l'évaluation prises en compte dans l'entretien. L'annexe 6 donne une liste complète de tous les entretiens conduits dans le cadre de l'évaluation.

**Tableau 1.1** Entretiens avec les parties prenantes : échantillons raisonnés et modalités

| Type de partie prenante clé                  | Nombre d'entretiens                               | Forme de l'entretien (face-à-face, ou par téléphone/Skype) | Questions de l'entretien                |
|--|---|--|---|
| Personnel de l'UNESCO (SC/HYD, WWAP, autres) | Tous les fonctionnaires concernés (27 entretiens) | Face-à-face<br>Téléphone/Skype                             | Dimensions 1, 2, 3 et 4 de l'évaluation |

|  |                 |                                |   |
|--|-----------------|--------------------------------|---|
| TAC du WWAP                                | 4 membres       | Téléphone/Skype/courriel       | Dimensions 1, 2, 3 et 4 de l'évaluation |
| Membres d'ONU-Eau                          | 5 organisations | Téléphone/Skype                | Dimensions 1, 2 et 3 de l'évaluation    |
| Gouv. italien et Gouv. de la région Ombrie | 4 personnes     | Face-à-face<br>Téléphone/Skype | Dimensions 1, 2 et 4 de l'évaluation    |
| Universitaires et spécialistes             | 8 personnes     | Téléphone/Skype/courriel       | Dimensions 1, 2, 3 et 4 de l'évaluation |

Source : Auteurs.

#### 1.4 Répartition des responsabilités entre l'équipe d'évaluateurs et IOS

L'évaluation a été conduite par une équipe externe d'évaluateurs de l'Université de l'Arizona en collaboration avec IOS de l'UNESCO. La division du travail est précisée dans le Tableau 1.2 ci-après.

**Tableau 1.2** Division du travail entre l'équipe d'évaluateurs externes et IOS

| Activité   | Division du travail                          | Responsabilité de l'exécution        |
|--|--|--------------------------------------|
| Étude sur documents  | Équipe d'évaluateurs externes et IOS         | Équipe d'évaluateurs externes        |
| Entretiens avec les parties prenantes clés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des parties prenantes clés</li> <li>• Mise au point des questions posées aux interviewés</li> </ul>   | Équipe d'évaluateurs externes et IOS         | Équipe d'évaluateurs externes et IOS |
| Enquête en ligne sur les décideurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des décideurs clés</li> <li>• Mise au point des questions de l'enquête</li> <li>• Gestion de l'enquête</li> <li>• Interprétation et analyse des résultats de l'enquête</li> </ul> | Équipe d'évaluateurs externes et IOS         | IOS                                  |
| Analyse bibliométrique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des bases de données pour les recherches</li> <li>• Conduite des recherches</li> <li>• Gestion et interprétation des résultats</li> </ul>   | Équipe d'évaluateurs externes et IOS         | Équipe d'évaluateurs externes        |
| Projet de rapport d'évaluation   | Équipe d'évaluateurs avec contribution d'IOS | Équipe d'évaluateurs externes        |
| Rapport final d'évaluation   | Équipe d'évaluateurs externes et IOS         | Équipe d'évaluateurs externes et IOS |

Source : Auteurs.

## 1.5 Limitations de l'évaluation

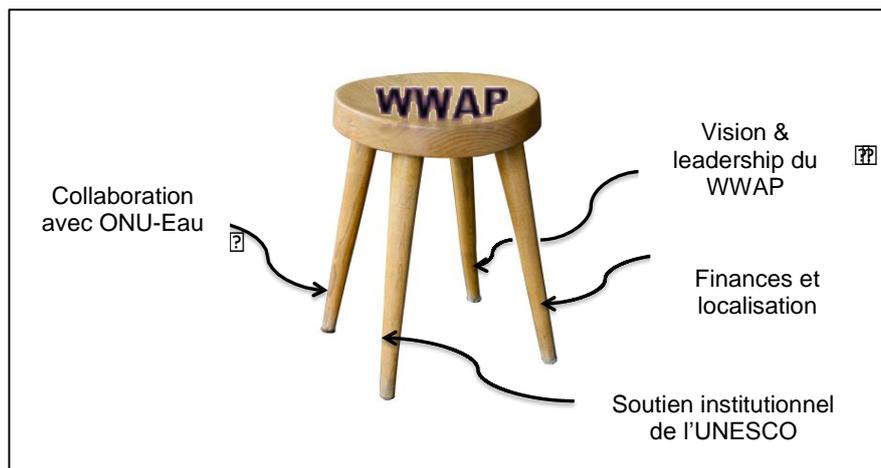
Comme dans toute évaluation, la portée et le degré de profondeur de l'analyse sont limités par les problèmes de temps et de ressources. L'approche de l'évaluation en matière de collecte des données et les ressources qui lui sont allouées sont jugées adéquates pour répondre aux principales questions qui sous-tendent les quatre dimensions auxquelles s'intéresse l'évaluation. Pourtant, trois limitations particulières méritent d'être mentionnées.

Premièrement, le passage d'un WWDR triennal à un rapport annuel est relativement récent et l'évaluation n'est pas en mesure de déterminer pleinement les effets de ce changement sur les variables relatives qui nous intéressent (par exemple l'influence du WWDR sur les politiques et les universitaires et son utilisation par les politiques et les universitaires). Deuxièmement, l'analyse par l'évaluation de la viabilité financière du WWAP est limitée par le fait qu'il n'a pas été possible de reconstruire un tableau financier complet de tous les coûts liés au WWAP. Par exemple, certains aspects des finances du WWAP n'ont pas pu être analysés sur la base des documents financiers du WWAP en raison des coûts supportés par la division parente (SC/HYD) et le donateur. Enfin, ONU-Eau constitue le principal cadre de gouvernance du WWDR, publication phare d'ONU-Eau (et aussi publication programmatique et phare de l'UNESCO). Il n'appartient pas à l'évaluation de donner une appréciation sur la performance d'ONU-Eau en ce qui concerne le WWDR. L'évaluation a examiné le WWDR en s'en tenant aux paramètres des décisions prises à ONU-Eau, à savoir renforcer le WWDR en tant que publication d'ONU-Eau en attribuant un rôle majeur à l'UNESCO en tant qu'institution contributrice. Dans la mesure où des recommandations de l'évaluation ont un rapport avec des décisions prises dans le contexte d'ONU-Eau, il faut que du point de vue d'ONU-Eau elles soient considérées comme des éléments de guidance. Toutes les recommandations du rapport s'adressent d'une manière ou d'une autre aux entités de l'UNESCO, qui seront incluses dans le processus de suivi de l'évaluation.

## 2. Bases structurelles du WWAP

Par sa conception et son évolution, l'architecture structurelle et programmatique du WWAP fait reposer le programme sur quatre pieds : (1) le placement administratif qui lui est assigné à l'UNESCO et le soutien institutionnel de celle-ci ; (2) la stabilité de son soutien financier, de sa localisation et de ses installations ; (3) la vision et le leadership du WWAP ; (4) une relation satisfaisante avec ONU-Eau dans la production des WWDR.

**Figure 2.1** Bases institutionnelles : les quatre piliers du WWAP



Source : Auteurs.

### 2.1 Premier pilier : UNESCO

Le premier de ces piliers (ou pieds du tabouret, comme sur la Figure 2.1) – la relation organique du WWAP avec l'UNESCO – a été établi tôt, en 1999, dans le cadre du mandat du WWAP, par le SWR du CAC de l'ONU à sa 20<sup>e</sup> session, quand il a été recommandé de créer une unité indépendante chargée d'établir le WWDR pour le compte du SWR (CAC de l'ONU, 1999). À ce titre, le WWAP a été traité comme un programme autonome, financé par des fonds extérieurs, « hébergé » par l'UNESCO (en particulier par SC/HYD). Ces éléments de base avaient été mis en place cinq ans avant l'apparition d'ONU-Eau – qui a succédé au SWR. Cependant, comme ce groupe a évolué avec le temps, la position du WWAP au sein du système des Nations Unies est devenue moins claire. Enfin, à sa réunion de janvier 2014 à New York, ONU-Eau a décidé officiellement que le WWAP est un programme de l'UNESCO qui produit un rapport d'ONU-Eau (ONU-Eau, 2014).

Du point de vue de l'UNESCO, cette clarification a réaffirmé un principe opérationnel fondamental selon lequel le WWAP fonctionne comme un instrument de l'UNESCO. L'insertion du WWAP au sein de l'UNESCO a des implications financières, organisationnelles, programmatiques, concernant le personnel et les moyens, et même diplomatiques. Dans la présente évaluation, nous avons considéré certaines de ces caractéristiques comme des opportunités de synergie et des sources potentielles de tension.

### 2.2 Deuxième pilier : Finances et localisation

Le deuxième pilier par ordre d'importance est celui des finances et de la localisation. Certes, ces deux aspects appartiennent au domaine d'influence de l'UNESCO, mais il faut les considérer comme un pilier important en soi. Sauf en temps de crise, le financement du WWAP doit être assuré de l'extérieur – traditionnellement par les États membres de l'UNESCO. Sans ce soutien de base, le WWAP ne peut fonctionner.

Lorsque ce soutien programmatique était apporté par le Gouvernement japonais – et jusqu'au déménagement à Pérouse en 2007 – le WWAP opérait à partir des bureaux mis à sa disposition par l'UNESCO à Paris. Jusqu'à 2007, l'UNESCO a hébergé le WWAP et offert quelques ressources de base. Pendant toute l'existence du WWAP, la responsabilité principale pour ce qui est de trouver un soutien financier extrabudgétaire de base a incombé au Siège de l'UNESCO, comprenant la direction de SC/HYD. En revanche, la levée de fonds extrabudgétaires additionnels était considérée comme relevant du Coordonnateur du WWAP.

Depuis 2007, le financement de base est fourni par le Gouvernement italien. Après une série d'accords intérimaires entre ce Gouvernement et l'UNESCO, un arrangement permanent a finalement été trouvé en 2013.

L'arrangement initial avec le Gouvernement italien coïncidait avec une invitation lancée par le Gouvernement de la région Ombrie qui proposait de réinstaller le WWAP dans la capitale de la région, Pérouse. Le déménagement a eu lieu en 2008 et le programme est depuis lors installé dans les locaux de la Villa La Colombella, à l'extérieur de la ville. Tout comme le WWAP dépend fondamentalement des fonds extrabudgétaires pour fonctionner, il a besoin de locaux appropriés pour son siège. Depuis le déménagement à Pérouse, le loyer et la maintenance sont pris en charge par la région Ombrie<sup>11</sup>. Dans les sections suivantes, nous examinerons de manière assez détaillée les arrangements avec les donateurs et les arrangements budgétaires et nous évaluerons la faisabilité et la désirabilité de l'actuelle localisation physique du programme.

### **2.3 Troisième pilier : Vision et leadership du WWAP**

Dans le cadre de la division SC/HYD de l'UNESCO, le WWAP est une unité fonctionnelle de cette division et de l'UNESCO. Pourtant, sa mission se distingue de celle des autres sections de SC/HYD, et ses activités sont dirigées par un Coordonnateur du WWAP (actuellement intérimaire). Depuis sa création, le WWAP a été dirigé par deux coordonnateurs permanents (ayant chacun servi durant approximativement six ans) et un coordonnateur intérimaire (depuis 2013). Le programme dépend fortement d'une vision claire, d'un leadership ferme, et d'excellentes compétences de négociation de son coordonnateur, étant donné surtout que la collaboration avec ONU-Eau pour la production des WWDR est un effort unique et soutenu. Par ailleurs, il faut assurer le niveau approprié d'autonomie fonctionnelle (par rapport au Siège) pour que le WWAP décentralisé fonctionne efficacement (voir la section 5.3.2).

Un leadership robuste est donc le troisième pilier du WWAP. Dans les sections suivantes, nous nous pencherons sur la structure organisationnelle et la dotation en personnel du WWAP, y compris le rôle du coordonnateur (poste qui est actuellement vacant).

### **2.4 Quatrième pilier : Collaboration avec ONU-Eau**

Le WWDR est une publication phare d'ONU-Eau. Le WWAP de l'UNESCO produit le rapport, ce qui inclut notamment la coordination des différentes contributions des membres et partenaires d'ONU-Eau. Comme le mandat initial du WWAP et son accord actuel avec le Gouvernement italien le précisent, l'activité principale du programme reste la production du WWDR, désormais annuel. Récemment, il y a eu quelques discussions sur l'appropriation, l'image de marque et la paternité de ces rapports, mais en 2014 les lignes ont été tracées plus clairement et les relations de travail plus solidement établies entre les diverses parties (ONU-Eau, 2012).

Le processus d'élaboration du WWDR est examiné dans la section 3.1. Avec deux rapports thématiques annuels déjà publiés (WWDR2014 : Eau et énergie [2014] et WWDR2015 : L'eau dans un monde durable [2015]), le WWAP et ONU-Eau semblent avoir cimenté une relation de travail efficace. Cette collaboration entre les deux entités constitue le quatrième pilier.

---

<sup>11</sup> Pour un point de vue plus nuancé, voir la section 6.3.

### 3. Dimension 1 : Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau

#### 3.1 Approche et qualité du WWDR

##### 3.1.1 Origines et but du WWDR

Le WWDR est une publication d'ONU-Eau. Le WWAP de l'UNESCO produit le rapport, ce qui inclut notamment la coordination des différentes contributions des membres et partenaires d'ONU-Eau. L'origine du WWDR peut être située en 1998, lorsque la CDD a demandé aux organismes des Nations Unies de « faire périodiquement des évaluations analytiques, qualitatives et quantitatives, des ressources mondiales en eau » (CDD de l'ONU, 1998, p. 7), ce qui a pris la forme du WWDR à la 19<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination de l'ONU – Sous-Comité des ressources en eau (CAC-SWR) la même année. Au cours de la même session, le SWR a autorisé le représentant de l'UNESCO à entamer la planification préliminaire du WWDR (CAC de l'ONU, 1998).

Il était clair dès le début que ce serait un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et que les organisations du système des Nations Unies joueraient le rôle directeur à tous les stades du projet (CAC de l'ONU, 1999). De plus, le Sous-Comité a recommandé la création d'une « unité indépendante » chargée de produire le rapport pour son compte. Cette unité aurait un noyau de personnel et serait basée dans une organisation membre du Sous-Comité, mais serait indépendante de sa structure technique et décisionnelle (CAC de l'ONU, 1999, p. 5).

Au 2<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à La Haye, l'UNESCO a annoncé la création du WWAP en son sein et mis des fonds à disposition pour financer le WWAP et la production du WWDR. Durant la 21<sup>e</sup> session du SWR en 2000, le Sous-Comité a adopté à l'unanimité le WWAP en tant qu'initiative interinstitutions placée sous sa supervision et coordonnée par le Secrétariat du WWAP (CAC de l'ONU, 2001a). En 2001, le SWR a décidé que le WWDR serait une contribution majeure au 3<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau. Le WWDR était conçu comme un rapport triennal qui serait lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau lors des futurs forums mondiaux de l'eau, selon le Sous-Comité à sa 22<sup>e</sup> session (CAC de l'ONU, 2001b). Le premier WWDR a été lancé au Forum mondial de l'eau de Kyoto, Japon, en 2003.

Le WWDR peut être considéré comme faisant partie d'un plus large projet d'évaluation mondial et permanent visant à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'ONU au cours des deux dernières décennies. Selon certaines parties prenantes, les WWDR offrent un mécanisme permettant de suivre les progrès vers la réalisation des cibles, en particulier celles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du Sommet mondial sur le développement durable (UNESCO, 2014a, p. 12).

Selon le WWAP, le WWDR est destiné à « tous ceux qui s'occupent de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des investissements relatifs à l'eau. Il vise également les professionnels de l'eau à tous les niveaux » (WWAP, 2015a)<sup>12</sup>. Il a fini par devenir un rapport phare de l'ONU sur l'eau – un examen global<sup>13</sup> de l'état, de l'utilisation et de la gestion des ressources mondiales en eau douce, qui vise à fournir aux décideurs les outils pour mettre en œuvre une utilisation durable de l'eau.

##### 3.1.2 Approche et qualité des WWDR : 2009-2015<sup>14</sup>

###### *Premiers WWDR triennaux*

---

<sup>12</sup> Selon le TAC, le monde universitaire (à la fois les travaux universitaires et les universitaires eux-mêmes) constitue un canal important pour diffuser les nouvelles connaissances dans le domaine public.

<sup>13</sup> Après le passage à un rapport annuel ayant un ciblage thématique, le WWDR a une portée moins globale.

<sup>14</sup> Toutes les données fournies sur le WWDR de 2015 sont partielles puisque le présent rapport est rédigé durant les cinq premiers mois de 2015.

Les quatre premiers WWDR (de 2003 à 2012) ont été publiés avec une périodicité triennale, et leur publication a coïncidé avec le Forum mondial de l'eau organisé par le Conseil mondial de l'eau. Le WWDR3 (2009) a marqué le début d'une nouvelle institutionnalisation du WWAP. Selon le WWAP, le WWDR3 a adopté une nouvelle « image holistique du domaine de l'eau tout en prenant acte des facteurs extérieurs et de leur rôle concernant l'état, l'utilisation et la gestion des ressources en eau de la Terre » (WWAP, 2010, p. 5). Le rapport a marqué une transition par rapport aux deux premiers WWDR en ce qu'on est passé d'un rapport essentiellement destiné aux gestionnaires de l'eau à un rapport s'adressant aux dirigeants à tous les niveaux du Gouvernement, au secteur privé et à la société civile (UNESCO, 2008). Un certain nombre de thèmes étaient abordés dans le WWDR3, dont le changement climatique, les Objectifs du Millénaire pour le développement, les eaux souterraines, la biodiversité, l'eau et les migrations, l'eau et les infrastructures, et les biocarburants (UNESCO, 2014a ; UNESCO, 2009).

Le WWDR3 reconnaissait directement la nécessité de mobiliser les acteurs extérieurs au secteur de l'eau. Il dit que « les Gouvernements, les entreprises, la société civile et une foule d'autres acteurs prennent tous des décisions qui ont des implications pour l'utilisation de l'eau. Il est important que chaque public cible, à l'intérieur comme à l'extérieur du domaine de l'eau, ait conscience qu'il est tenu de prendre au sujet de l'eau les décisions appropriées, et que les messages du Rapport le concernent » (UNESCO, 2009, p. 5).

Le WWDR4 (2012) avait pour thème « Gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque ». Le rapport examine comment les forces motrices affectent l'eau et souligne la nécessité de reconnaître les incertitudes accrues et nouvelles et d'analyser les risques qui accentuent les enjeux de la prise des décisions. Il qualifie les utilisateurs de l'eau d'« agents du changement » qui ont une incidence sur le cycle de l'eau et subissent les effets de celui-ci, et appelle à une action plus responsable de la part de tous les utilisateurs de l'eau, du niveau local au niveau international et à tous les niveaux des pouvoirs publics, des entreprises et des communautés (UNESCO, 2012a). Il décrit comment l'eau est à la base de tous les aspects du développement et comment les attitudes des acteurs gouvernementaux du passé consistant à gérer « l'eau comme un secteur » ont créé une déconnexion entre les politiques et les actions (UNESCO, 2012a).

#### *Le passage à un WWDR annuel*

En 2012, à la 17<sup>e</sup> réunion des SPM d'ONU-Eau, tenue à Stockholm, ONU-Eau (y compris l'UNESCO) a décidé que la portée, le format et la périodicité des WWDR allaient changer, du fait du passage d'un format triennal à un format annuel. Cette décision était fondée sur les conclusions de deux enquêtes conduites par ONU-Eau, à savoir une enquête interne de l'ONU et une enquête menée auprès de quelque 1 200 interlocuteurs appartenant à un plus large public, dont des universitaires, des Gouvernements nationaux, et des représentants du secteur privé. Globalement, l'enquête a indiqué que le WWDR devait mieux correspondre aux besoins de ses lecteurs et devenir plus convivial, davantage basé sur des faits, plus concis et mieux ciblé.

En conséquence, il était demandé au WWAP d'élaborer un rapport thématique annuel d'une centaine de pages ciblant chaque année une question stratégique liée à l'eau. Le rapport annuel obéirait à une structure standardisée et serait accompagné d'une annexe sur les données relatives au thème retenu. De plus, tous les cinq ans, un rapport de synthèse de 40 pages serait aussi produit, offrant une vue d'ensemble de l'état et des tendances des ressources en eau au moyen d'indicateurs clés, et comprenant un résumé des conclusions des précédents WWDR et des principales conclusions des autres rapports d'ONU-Eau. La finalité de ce rapport de synthèse doit être décidée lors des futures réunions d'ONU-Eau.

Depuis le cinquième WWDR – rebaptisé WWDR2014 – le WWAP est engagé dans la production d'un rapport thématique annuel de 100 pages. Le WWDR2014, intitulé Eau et énergie, prend acte de la prise de conscience croissante du fait que les domaines de l'énergie et de l'eau sont étroitement interconnectés et que la conjonction entre le secteur de l'énergie et celui de l'eau jouera un rôle important dans la définition des futurs objectifs de développement. Il appelle à des politiques

innovantes et pragmatiques qui donnent la priorité à une « gestion plus efficiente et plus rentable des services relatifs à l'eau et à l'énergie d'une manière intégrée » (UNESCO, 2014b, p. vii).

Le récent WWDR2015, intitulé L'eau pour un monde durable, démontre comment les ressources en eau et les services liés à l'eau sont indispensables pour réaliser la durabilité à l'échelle mondiale. Considérant la croissance économique, l'équité sociale et la viabilité environnementale, le rapport décrit les effets des grands défis et facteurs de changement sur les ressources en eau, les services liés à l'eau et les avantages connexes, et les effets possibles en retour. La nouveauté dans le WWDR de 2015 est que le rapport esquisse une vision du monde dans laquelle les ressources en eau et les services liés à l'eau sont gérés de telle façon que les bienfaits tirés de l'eau sont maximisés et partagés équitablement. Ainsi, le WWDR vise à « inciter les lecteurs à réfléchir à ce que pourrait être notre monde si des changements appropriés sont apportés à la façon dont les ressources en eau sont perçues et gérées » (WWAP, 2015b, p. viii).

Les WWDR sont bien organisés et logiques dans leur format. Chaque rapport commence par un résumé exécutif ou une vue d'ensemble des messages clés qui esquisse les thèmes et messages clés. Les rapports sont visuellement attrayants et pleins de couleurs et de photos. En fait, pratiquement chaque page comporte un type ou un autre d'image, de carte, de figure ou d'encadré de texte. Des références sont constamment fournies à la fin de chaque chapitre. Tant le rapport de 2014 que celui de 2015 comportent deux publications associées à côté des deux volumes (rapport principal et études de cas/indicateurs) : un résumé exécutif d'une dizaine de pages, et des faits et chiffres d'une douzaine de pages<sup>15</sup>.

À partir de 2014, les thèmes du WWDR et ceux de la Journée mondiale de l'eau ont été harmonisés et aujourd'hui ils sont identiques. Le jour du lancement officiel du WWDR2014 à Tokyo, le WWAP a organisé d'autres lancements dans les régions avec le concours des bureaux régionaux de l'UNESCO à Beijing, Bangkok, Jakarta, Montevideo et Nairobi. De plus, au Siège de l'UNESCO à Paris, le WWDR a été présenté aux délégations permanentes et une séance d'information pour la presse a été organisée au Siège de l'ONU à New York, où l'auteur principal a présenté les conclusions du rapport. Le WWDR2015 a été lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en mars 2015 à New Delhi, Inde. Le lancement officiel, conduit par le Coordonnateur intérimaire du WWAP, a été répété avec la collaboration des bureaux de pays de l'UNESCO et/ou des commissions nationales le même jour ou les jours suivants à Almaty, Bangkok, Beijing, Oulan-Bator, Bonn, Le Caire, Jakarta, Kingston, Montevideo, Nairobi, New York (au Siège de l'ONU), Paris (au Siège de l'UNESCO), San José, Tachkent et Brasilia. Le Tableau 3.1 ci-dessous présente une vue d'ensemble des WWDR étudiés dans l'évaluation, mettant en lumière quelques éléments comparatifs clés du rapport en termes de fréquence, de longueur et des détails relatifs au lancement du rapport.

---

<sup>15</sup> Il convient de noter que la production du WWDR comprend deux volumes : le volume primaire qui appartient à ONU-Eau, et un deuxième volume d'études de cas qui est considéré comme appartenant au WWAP.

**Tableau 3.1** Informations descriptives comparatives sur les WWDR réussis

| Critères             | WWDR3   | WWDR4   | WWDR2014   | WWDR2015  |
|----------------------|---|---|--|---|
| Titre                | <i>L'eau dans un monde qui change</i>   | <i>Gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque</i>               | <i>Eau et énergie</i>  | <i>L'eau dans un monde durable</i>  |
| Année                | 2009  | 2012  | 2014   | 2015  |
| Fréquence            | Triennale   | Triennale   | Annuelle   | Annuelle  |
| Nombre de volumes    | 2   | 3   | 2  | 2   |
| Nombre de pages      | 393 au total  | 904 au total  | 204 au total   | 183 au total  |
| Lancement du rapport | Lancé en mars 2009 au 5 <sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à Istanbul, Turquie | Lancé en mars 2012 au 6 <sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à Marseille, France | Lancé à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'eau en mars 2014 à Tokyo, Japon | Lancé à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'eau en mars 2015 à New Delhi, Inde |

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

### 3.1.3 Éléments de base des WWDR : processus de production et thèmes

La structure des WWDR a varié avec le temps. Le WWDR de 2009 était divisé en 4 parties et 16 chapitres. Le WWDR de 2012 est caractérisé par 3 modules (état, tendances et défis ; gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque ; base de connaissances et documents d'accompagnement) répartis sur 3 volumes et 51 chapitres. Les éléments de base de la production des WWDR ont ensuite changé pour refléter le passage d'un rapport triennal à un rapport annuel.

Le changement de périodicité a amené une nouvelle structure et un nouveau processus de production du WWDR. En 2012, ONU-Eau a approuvé une structure standard pour les WWDR annuels. Alors que précédemment les processus de production des rapports étaient consécutifs, dans le modèle actuel, ces processus sont simultanés. Le processus de production du rapport annuel dure deux ans, et le WWAP travaille en même temps sur deux rapports, voire trois. Il en résulte une plus grande charge de travail pour le WWAP et aussi pour ses contributeurs de l'ONU, bien que le processus de préparation du rapport annuel se soit voulu plus simple que le processus de préparation des rapports antérieurs. Malgré ce changement et la pression accrue sur le WWAP, celui-ci livre un produit de grande qualité compte tenu des contraintes de temps.

À partir de 2014, une structure générique a été adoptée pour les WWDR annuels ; cette structure est fondée sur les connaissances et l'expérience acquises durant la préparation des quatre rapports précédents et elle tient compte des résultats du rapport de l'enquête sur les publications d'ONU-Eau qui a provoqué le passage au cycle annuel. De plus, le WWDR2014 représentait une nouvelle conception qui sera adoptée pour les quatre prochains WWDR annuels en ce qui concerne les couvertures des volumes du rapport et la présentation intérieure du rapport. La structure générique adoptée pour le WWDR annuel est indiquée dans le Tableau 3.2.

**Tableau 3.2** Structure générique des WWDR annuels

|   |
|---|
| <p><b>Résumé exécutif (3 à 5 pages)</b></p> <p><b>Partie 1 : Base et contexte (10-15 pages)</b></p> |
|---|

- Présentation du thème – liens avec l'eau et le développement
- Évolutions récentes notables concernant l'eau et le thème (par exemple crises, tendances et événements mondiaux majeurs ; évolution des moteurs/facteurs externes clés)
- Points saillants des précédents WWDR liés au thème, autres publications d'ONU-Eau et des organismes des Nations Unies, et rapports phares des organisations membres et partenaires d'ONU-Eau
- Questions de disponibilité des données (connues et inconnues)

**Partie 2 : Axe thématique (30-50 pages)**

- Trois à cinq chapitres couvrant le thème sous les différents angles des domaines de problèmes les plus importants (voir « 2. Processus proposés » ci-dessous), y compris les points chauds et les facteurs externes (à savoir les moteurs)

**Partie 3 : Aspects régionaux (10-15 pages)**

- Un chapitre d'ensemble (ou des chapitres par région, si le thème se prête à un traitement régional). Cas très ciblés, points chauds, facteurs externes, exemples, narratifs et/ou perspectives uniques des cinq régions : quels aspects du thème font qu'il est exceptionnellement pertinent pour la région (et vice versa) ?

**Partie 4 : Options pour les réponses (15-20 pages)**

- De l'intérieur et de l'extérieur du domaine de l'eau – ces réponses doivent être directement liées aux « problèmes » identifiés dans les parties 2 et 3
- Implications pour les politiques

**Annexe données**

- En relation avec le thème

**Annexe études de cas**

Source : UNESCO, 2014a, p. 24.

Dans le format annuel du WWDR, le thème du rapport est choisi par les SPM (représentants des membres d'ONU-Eau) plus de deux ans avant le lancement du rapport. Le thème retenu doit être transversal, intersectoriel, et doit être porteur d'un fort potentiel pour impliquer de multiples organismes et bénéficier de leurs connaissances et de leur expertise. Les autres considérations entrant en jeu dans le choix du thème sont les suivantes :

- institutions chefs de file contribuant au rapport (changent d'un rapport à l'autre) ;
- conférences, sommets et forums majeurs (dans le domaine de l'eau et en dehors) ;
- thèmes de la Journée mondiale de l'eau ;
- questions émergentes et critiques ;
- retour d'information du public cible (UNESCO, 2014a, p. 25).

À la 17<sup>e</sup> réunion des SPM d'ONU-Eau, en 2012, il a été décidé que le thème du WWDR2014 serait « Eau et énergie ». Ce thème a été choisi pour refléter la prise de conscience croissante du fait que les domaines de l'énergie et de l'eau sont étroitement interconnectés et que la conjonction entre le secteur de l'énergie et celui de l'eau jouera un rôle important dans la définition des futurs objectifs de développement (UNESCO, 2014a).

Le processus de sélection des thèmes du WWDR2015 et WWDR2016 a aussi commencé en 2012. Le WWAP a identifié un certain nombre de thèmes potentiels à recommander aux membres d'ONU-Eau. Cet exercice d'identification d'une série de thèmes potentiels comprenait les activités suivantes :

- (i) « une recherche de thèmes potentiels dans les sources d'information sur l'eau, qui a produit 48 thèmes ;
- (ii) un filtrage (au moyen d'un exercice Delphi) de ces thèmes potentiels par un groupe restreint d'experts afin d'abaisser leur nombre à huit et d'améliorer le ciblage et la cohérence ;
- (iii) une enquête sur les parties prenantes liées à l'eau (plus de 500 personnes ont répondu) pour obtenir leur contribution, et
- (iv) l'analyse par le WWAP des résultats de l'enquête afin de déterminer une série de thèmes candidats à recommander aux membres d'ONU-Eau. Le WWAP a conclu à l'existence de trois ensembles potentiels de thèmes candidats » (UNESCO, 2014a, p. 28).

Un premier ensemble comprenait des thèmes potentiels élaborés par le groupe restreint d'experts et aussi bien classés par les enquêtés : solutions basées sur les écosystèmes pour les problèmes de sécurité de l'eau ; eau, énergie et alimentation ; gouvernance de l'eau ; services urbains liés à l'eau : gestion et contrôle. Un deuxième ensemble comprenait des thèmes bien classés par les enquêtés : moyens de subsistance liés à l'eau : questions rurales et locales relatives à l'eau ; éducation et partage de l'information sur l'eau ; questions transfrontalières ; eaux souterraines. Enfin, un ensemble de thèmes faitiers a été élaboré sur la base des deux autres ensembles : eau et développement ; eau et emplois ; eau et population ; sécurité de l'eau (UNESCO, 2014a).

Les conclusions de l'enquête et les thèmes candidats ont été présentés par le WWAP à la 18<sup>e</sup> réunion des SPM d'ONU-Eau à Washington D.C. en février 2013. Les SPM ont choisi « Eau et développement durable » comme thème du WWDR2015. Les SPM sont aussi décidé de retenir « Eau et emplois » comme thème du WWDR2016. Prendre l'Organisation internationale du travail (OIT) comme une des institutions chefs de file pour le rapport de 2016 est une bonne mesure pour aller au-delà du secteur de l'eau et attirer des acteurs qui ont pu être historiquement à la périphérie des questions relatives à l'eau.

Pour ce qui est du processus de production du WWDR2014 et du WWDR2015, le WWAP a conduit un exercice préliminaire afin d'identifier les questions les plus importantes à aborder dans le rapport en termes de pertinence par rapport au thème choisi. Ces conclusions ont été communiquées aux membres et partenaires d'ONU-Eau pour examen et observations, et ensuite discutées lors d'un atelier de développement organisé habituellement en mai chaque année. Le projet de scénario, une table des matières annotée et une répartition des tâches entre les institutions chefs de file et les contributeurs au WWDR sont produits lors de cet atelier (UNESCO, 2014a).

Le processus de sélection des thèmes donne à penser que les contributions des parties prenantes pèsent d'un certain poids dans la décision finale sur le thème prise par tous les membres et partenaires d'ONU-Eau. De fait, elle reflète les partis pris et les inclinations particulières de ce groupe de décision. Si nous comparons le processus de sélection des thèmes pour les rapports annuels de 2014, 2015 et 2016 avec les processus de sélection des thèmes des WWDR 3 et 4, il est clair que le champ de la consultation des parties prenantes a été réduit.

De plus, depuis que les thèmes du WWDR et de la Journée mondiale de l'eau sont alignés, il faut aussi dûment prendre en considération l'histoire des thèmes de la Journée mondiale de l'eau et l'agenda mondial de l'eau. Par exemple, les eaux transfrontalières, le genre, le changement climatique ont tous été des thèmes de la Journée mondiale de l'eau. Les acteurs d'ONU-Eau cherchent de plus en plus à se relier aux problèmes mondiaux récents et aux événements qui peuvent être liés à l'eau. Par exemple, ONU-Eau considérait les solutions fondées sur la nature comme un thème potentiel pour la Journée mondiale de l'eau en 2017 ou en 2018 et les a choisies comme thème pour 2018 parce que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la biodiversité doit avoir lieu en 2018.

Globalement, le modèle de production<sup>16</sup> du WWDR peut être considéré comme un modèle de sous-traitance qui repose sur des consultants extérieurs engagés par les diverses organisations d'ONU-Eau aux fins de la rédaction effective des divers segments du rapport<sup>17</sup>. De plus, un consultant est recruté par le WWAP en qualité d'auteur principal du rapport. Dans le passé récent, à différentes époques selon les années, l'auteur principal a été engagé au titre de plusieurs contrats différents, en fonction de l'aptitude de l'intéressé à résider à Pérouse ou non, et il est considéré à tous égards par le WWAP comme faisant partie de son personnel. L'auteur principal gère l'intégration du rapport et représente celui-ci lors des entretiens associés au lancement du rapport à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. Toutefois, aux yeux des autres acteurs extérieurs au WWAP, l'expression « auteur principal » méconnaît les contributions des institutions d'ONU-Eau et donne à penser qu'une seule personne peut se prévaloir de la paternité d'un rapport produit par le système des Nations Unies. On craint que cela puisse entraver un plus large soutien et une plus large appropriation du WWDR par les Nations Unies et on estime qu'une autre expression devrait être prise en considération, par exemple celle d'éditeur principal.

Outre le travail exécuté par l'auteur principal<sup>18</sup>, au Siège du WWAP à Pérouse, le Coordonnateur du WWAP a la charge du contenu d'ensemble du rapport. Le responsable du processus du WWDR est chargé de l'ensemble du processus. Le responsable de publication est chargé des aspects relatifs à la publication. Enfin, le responsable de la communication gère les activités de communication avant et après le lancement, y compris la conception de la campagne de communication.

Certains participants au processus pensent qu'on consacre beaucoup de ressources aux consultants pour la gestion du rapport et la rédaction de chapitres particuliers. L'enquête d'ONU-Eau de 2012 rend compte de conclusions similaires. Il y est dit que « l'observation la plus apparente a été qu'une majorité d'enquêtés réclament plus d'interaction et de responsabilité collaborative entre le WWAP et les membres et partenaires d'ONU-Eau et moins de recours aux consultants extérieurs » (ONU-Eau, 2012, p. 30 ; voir aussi le Tableau 3.3).

**Tableau 3.3** Comparaison des WWDR par structure et par organisation

| Critère                     | WWDR3  | WWDR4   | WWDR2014   | WWDR2015  |
|-----------------------------|--|---|--|---|
| Structure du rapport        | Le rapport était divisé en 4 parties et 16 chapitres | Le rapport comportait 3 modules (état, tendances et défis ; gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque ; base de connaissances et documents d'accompagnement) répartis sur 3 volumes et 51 chapitres. | Structure générique à adopter pour les WWDR annuels - Résumé exécutif<br>Partie 1 : Base et contexte<br>Partie 2 : Axe thématique<br>Partie 3 : Aspects régionaux<br>Partie 4 : Options pour les réponses<br>Annexe données<br>Annexe études de cas. | Structure générique des WWDR annuels - Résumé exécutif<br>Partie 1 : Base et contexte<br>Partie 2 : Axe thématique<br>Partie 3 : Aspects régionaux<br>Partie 4 : Options pour les réponses<br>Annexe données<br>Annexe études de cas. |
| Structure organisationnelle | Le Coordonnateur                                     | Le Coordonnateur du WWAP avait la   | Le Coordonnateur du WWAP avait la charge   | Le Coordonnateur du WWAP avait la   |

<sup>16</sup> Dans le présent rapport, nous utilisons l'expression « modèle de production » dans une acception plutôt générique, c'est-à-dire se référant à l'ensemble des tâches et responsabilités associées à la production du WWDR. Il faut noter que le WWAP utilise une définition différente.

<sup>17</sup> Il convient de noter que les consultants sont recrutés parce que leur expertise et leur disponibilité sont nécessaires pour que des produits du niveau technique requis soient fournis dans les délais prescrits pour la production du rapport.

<sup>18</sup> Étant donné que l'expression « auteur principal » est largement utilisée, nous l'employons dans le rapport. En fait, l'expression « éditeur principal » rend mieux compte de la nature de son rôle.

|                                  |  |   |   |  |
|----------------------------------|--|---|---|--|
| <p>de l'équipe de production</p> | <p>du WWAP avait la charge de l'ensemble du contenu du rapport.</p> <p>Le noyau de l'équipe de production du WWDR3 était composé du Responsable de la production, du Responsable du contenu et du Responsable du processus.</p> <p>Pour chaque chapitre il y avait une équipe de base de deux personnes : un coordonnateur venant d'un organisme des Nations Unies et un facilitateur du WWAP.</p> | <p>charge de l'ensemble du contenu du rapport.</p> <p>Le Responsable du processus du WWDR était chargé de l'ensemble du processus.</p> <p>Deux auteurs principaux étaient chargés des modules 1 et 2, respectivement.</p> <p>19 organismes des Nations Unies contribuaient au module 3.</p> | <p>de l'ensemble du contenu du rapport.</p> <p>Le Responsable du processus du WWDR était chargé de l'ensemble du processus.</p> <p>Un auteur principal rassemble les contributions et fournit des contributions éditoriales et de fond.</p> <p>Pour le WWDR annuel, un nouveau processus de production a été inauguré, dans lequel les membres et partenaires d'ONU-Eau ont pu contribuer à la phase de rédaction en tant qu'organisations chefs de file ou qu'organisations contributrices.</p> <p>Les organisations chefs de file rédigent des chapitres ou des sections du WWDR, tandis que les organisations contributrices sont censées fournir des données/informations/études de cas/examens.</p> <p>Il y avait 5 organisations chefs de file – FAO, PNUE, ONU-Habitat, ONUDI et Banque mondiale – ainsi que 5 commissions régionales de l'ONU : CEA, CEE, CEPALC, CESAP et CESAO.</p> | <p>charge de l'ensemble du contenu du rapport.</p> <p>Le Responsable du processus du WWDR était chargé de l'ensemble du processus.</p> <p>Un auteur principal rassemble les contributions et fournit des contributions éditoriales et de fond.</p> <p>Pour le WWDR annuel, un nouveau processus de production a été inauguré, dans lequel les membres et partenaires d'ONU-Eau ont pu contribuer à la phase de rédaction en tant qu'organisations chefs de file ou qu'organisations contributrices. Les organisations chefs de file rédigent des chapitres ou des sections du WWDR, tandis que les organisations contributrices sont censées fournir des données/informations/études de cas/examens.</p> <p>Il y avait 5 organisations thématiques chefs de file : FAO, DAES, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat, UNICEF, ONUDI, OMS et OMM – ainsi que 5 commissions régionales de l'ONU : CEA, CEE, CEPALC, CESAP et CESAO.</p> |
|----------------------------------|--|---|---|--|

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

### 3.1.4 Le rôle des études de cas dans le WWDR

Dès le début, les études de cas ont constitué un élément essentiel des WWDR. Lors des premières réunions du SWR, il a été largement considéré que les études de cas devaient être dictées par les politiques, porter sur des territoires plus ou moins vastes, et mettre fortement l'accent sur les pays en développement (CAC de l'ONU, 2001a). Selon le rapport final sur l'Accord de fonds-en-dépôt, le WWAP vise à développer les études de cas sur la gestion et l'utilisation de l'eau dans divers pays et bassins fluviaux, dans le but explicite de parvenir à une couverture régionale aussi large que possible (UNESCO, 2014a). Les études de cas sont destinées à fournir « un instantané de l'eau sur le terrain » et à illustrer l'importance des décisions prises aux niveaux local, sous-national et national (WWAP, 2015c).

Les conclusions de l'enquête mondiale d'ONU-Eau de 2012 indiquent qu'une majorité substantielle d'enquêtés sont favorables à l'inclusion de davantage d'études de cas. Selon ces conclusions, « l'encouragement des études de cas sur des exemples provenant aussi bien du monde en développement que du monde développé pour mettre en évidence les « meilleures pratiques régionales » (sur la base de l'emplacement, des contraintes, etc.) offrira quelques repères et éléments d'orientation pour la formulation des politiques dans le domaine de l'eau (ONU-Eau, 2012, p. 25). L'évaluation du WWAP en 2007 a conclu que les études de cas ne cherchent pas à éviter les questions controversées et qu'elles ont dans certains cas forcé des Gouvernements nationaux à mieux organiser la collecte des données relatives à l'eau et les efforts d'information (UNESCO, 2007a). Le Tableau 3.4 ci-dessous rend compte des cas tirés des WWDR étudiés pour l'évaluation et indique la portée géographique des études de cas.

**Tableau 3.4** Historique des études de cas dans les WWDR

| WWDR  | Nombre de cas | Couverture géographique  |
|-------|---------------|--|
| WWDR3 | 20            | Cameroun<br>Soudan<br>Swaziland<br>Tunisie<br>Bassins du Zambèze et du Congo (Zambie)<br>Confluence du Gange, du Brahmapoutre et du Meghna (Bangladesh)<br>Bassin du Fleuve jaune (Chine)<br>Îles du Pacifique<br>Désert du Cholistan (Pakistan)<br>Bassin du Han (République de Corée)<br>Bassin du Walawe (Sri Lanka)<br>Bassin de la mer d'Aral (Ouzbékistan)<br>Estonie<br>Bassin du pô (Italie)<br>Pays-Bas<br>Communauté autonome du Pays basque (Espagne)<br>Bassin de la Vuoksi (Finlande et Fédération de Russie)<br>Istanbul (Turquie)<br>Bassin du Rio de la Plata (Argentine, Brésil, Bolivie, Paraguay, Uruguay)<br>Bassin du lac Merín (Brésil et Uruguay) |
| WWDR4 | 15            | Afrique : Ghana ; Kenya-Tanzanie – bassin du Mara<br>États arabes : Jordanie ; Maroc<br>Asie et Pacifique : Australie — bassin du Murray-Darling ; Chine — bassin du Fleuve jaune ; République de Corée — île de Jeju ; Pakistan (avec une référence particulière au bassin de l'Indus River)<br>Europe et Amérique du Nord : République tchèque ; France — Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole ; Italie — bassin du Tibre ; Portugal — bassin du Tage<br>États-Unis d'Amérique : Floride — bassin du St John<br>Amérique latine et Caraïbes : Costa Rica ; Mexique   |

|          |    |   |
|----------|----|---|
| WWDR2014 | 13 | Pays du Golfe : désalinisation<br>Inde : centrales thermiques<br>Austin, TX, États-Unis<br>Système hydroélectrique d'Herzégovine de l'Est et de la Trebišnjica<br>Chine : projet de barrage des Trois Gorges<br>Corée : petites centrales hydroélectriques<br>Japon : Hydroélectricité<br>Turquie : énergie géothermique<br>Kenya : énergie géothermique<br>Italie : énergie géothermique<br>Autriche : production d'énergie verte<br>Japon : recyclage des eaux usées<br>Mexique : traitement des eaux usées utilisant l'énergie solaire |
| WWDR2015 | 7  | Choix de villes asiatiques<br>Bassin du Parana, Brésil<br>Pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG)<br>Bassin du Serchio, Italie<br>Samoa<br>Singapour<br>Delta du Mékong, Viet Nam  |

Source : UNESCO, 2009, 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

Les études de cas figurent dans un volume distinct du corps du WWDR et relèvent exclusivement de la responsabilité du WWAP. Les cas couvrent des zones géographiques très variables, du niveau du bassin fluvial au niveau national ou régional et visent à fournir des exemples utiles au débat sur le WWDR. Les études de cas des deux derniers rapports annuels font environ 2 à 6 pages. La force des études de cas tient probablement moins aux contributions individuelles qu'à leur pouvoir collectif d'illustrer à la fois les pratiques positives et les problèmes associés à l'utilisation et la gouvernance de l'eau. Selon le WWAP, le WWDR expose la vision et le volume des études de cas la complète en donnant des exemples pertinents trouvés sur le terrain (le volume principal du WWDR se réfère aux rapports sur les études de cas lorsque c'est utile au débat). La principale motivation du développement des études de cas a été le souci de mettre en évidence les bonnes pratiques, les approches innovantes, les engagements prometteurs et, ce qui est le plus important, de souligner les conséquences négatives d'approches sectorielles unilatérales et de réponses non durables à la demande d'eau.

Sur le plan pratique, les études de cas servent de véhicules ou de mécanismes permettant aux pays d'entrer et de participer à un rapport relevant essentiellement de l'ONU en mettant en évidence leurs réalisations et les leçons tirées. Cela peut en partie expliquer pourquoi la qualité et la profondeur des analyses sont très variables et ne semblent pas obéir à un modèle particulier d'échelle géographique ou temporelle. De plus, il n'y a pas de cadre observable clair montrant comment les cas s'accordent. Certaines études de cas sont abondamment référencées tandis que d'autres reposent sur une seule source ou sont adaptées d'une seule source. Généralement, nous observons que les études de cas sont moins substantielles et développées dans les deux derniers WWDR annuels que dans les précédents rapports, ce qui est sans doute une conséquence des contraintes de temps et de fonds. Nous constatons en particulier dans le récent rapport de 2015 qu'un nombre assez important d'études de cas sont adaptées ou tirées d'un seul rapport ou d'une seule publication. Cela peut donner l'impression que les études de cas ne sont pas bien équilibrées dans leurs informations ou que le rapport n'intègre pas suffisamment un ensemble plus diversifié de résultats de recherche. De plus, nous ne trouvons pas de vision globale claire de l'inclusion ou de l'élaboration des études de cas dans le WWDR.

### 3.1.5 Le rôle des indicateurs dans le WWDR

Le WWDR doit élaborer des indicateurs et adopter une méthodologie à cet effet. Selon le mémorandum d'accord conclu en 2012 entre l'UNESCO et le Gouvernement italien, le WWAP a entre autres pour mandat d'« élaborer le cadre conceptuel et méthodologique de données et d'indicateurs comparables au plan international pour les ressources en eau » (UNESCO, 2012b,

p. 34). Cela s'est avéré difficile. L'évaluation du WWAP de 2007 décrit les problèmes posés par l'affinement des indicateurs et par la rigueur scientifique des données collectées et analysées aux fins du WWDR (UNESCO, 2007a). En 2009, le WWAP a rendu compte des difficultés rencontrées pour identifier et élaborer des indicateurs. Selon le WWAP, « la collecte de données harmonisées et l'élaboration d'indicateurs universellement applicables sont des tâches complexes et délicates, dans lesquelles il faut éviter la précipitation » (WWAP, 2009b, p. 29).

Pour mieux relever ces défis, ONU-Eau a créé l'Équipe spéciale sur les indicateurs, le suivi et l'information, chargée de la question de la production d'indicateurs mondiaux clés sur l'état des ressources en eau. Le WWAP a coordonné l'équipe spéciale, composée de représentants de deux douzaines d'organismes des Nations Unies et d'organisations partenaires. En 2009, dans son rapport final, l'Équipe spéciale a proposé un ensemble de 15 « indicateurs clés » quantitatifs pour donner un instantané du secteur de l'eau. Les indicateurs sont à l'échelle du niveau national et sont en principe actualisés tous les cinq ans.

De plus, le WWAP a créé le Groupe d'experts sur les indicateurs, le suivi-évaluation et les bases de données pour soutenir ce travail, en promouvant un dialogue entre utilisateurs et fournisseurs de données. Le Groupe d'experts a lancé un processus d'identification des dimensions et indicateurs clés des ressources en eau et de leur gestion en 2008. Le Groupe a conclu que « étant donné la multiplicité des intérêts des décideurs et des gestionnaires, le principal problème dans le domaine du suivi des ressources en eau et de leur gestion aux niveaux mondial, régional et national n'est pas l'identification d'un ensemble d'indicateurs clés pour les ressources en eau et leur gestion. C'est plutôt la production systématique d'un ensemble d'éléments de données de base qui permettra de calculer un large éventail de tels indicateurs afin de répondre aux multiples besoins des publics potentiels. Actuellement, beaucoup de ces données ne sont pas collectées de manière fiable ou systématique. Il est donc de plus en plus difficile de donner aux décideurs aux niveaux national, régional et mondial une idée des tendances d'indicateurs clés tels que l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le lien entre l'eau et le développement social et économique, ou même sur l'évolution de la disponibilité de l'eau et la question de savoir si les ressources disponibles sont l'objet d'une consommation non durable (UNESCO, 2014a, p. 48-49).

En conséquence, le WWAP s'est efforcé de collaborer avec des partenaires afin de produire un ensemble de données relatives à l'eau sur une base régulière et systématique, semblable à l'approche des données sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP). Dans son Étude pilote sur les indicateurs, le WWAP a collaboré avec le Réseau terrestre mondial – Hydrologie et le Groupe d'observation terrestre : Observation mondiale intégrée du cycle hydrologique (GEO/IGWCO ; Communauté de pratiques sur l'eau) afin d'élaborer une méthodologie innovante d'estimation des ressources en eau renouvelables par pays (TARWR) pour mieux comprendre la disponibilité globale de l'eau. La méthodologie est nouvelle en ce qu'elle est fondée sur les données hydrométriques réelles, ce qui permettrait de suivre les tendances (WWAP, 2015d). La méthodologie est jugée innovante mais le modèle utilisé pour estimer les valeurs des TARWR a exigé un travail considérable pour produire des résultats comparables à ceux du système AQUASTAT de la FAO. Les fonds substantiels requis pour les travaux supplémentaires de modélisation font défaut et en conséquence aucune activité récente n'a été signalée concernant cette initiative et cette activité est actuellement en sommeil.

Il est clair que le WWAP et ses partenaires d'ONU-Eau ont eu du mal avec leur travail sur les indicateurs. Un problème clé est le manque de données à jour collectées systématiquement sur le terrain. Selon le rapport sur l'Accord de fonds-en-dépôt de 2014, « le plus gros problème pour la série des WWDR a toujours été l'absence de processus systématique d'actualisation des données. C'est pourquoi l'ensemble d'indicateurs standard (centrés sur la quantité, la demande sectorielle d'eau et la démographie) utilisé dans la série des WWDR est limité. Cela est complété en variant les indicateurs pour présenter les tendances sur les questions en rapport avec le thème du WWDR dans chaque édition » (UNESCO, 2014a, p. 37). Cependant, l'annexe consacrée aux données et aux indicateurs dans le WWDR rassemble les données les plus récentes intéressantes le thème du

rapport. Il arrive que ces données – ou leur présentation dans le rapport – attirent l’attention des médias. Très récemment, par exemple, un des graphiques de la section du rapport consacrée aux indicateurs a figuré dans un article de journal sur le WWDR pour illustrer les tendances mondiales concernant l’eau<sup>19</sup>. Il faut reconnaître que ce n’est pas simplement le nombre d’indicateurs mais leur richesse et leur portée qui importent le plus. Le Tableau 3.5 indique le nombre brut d’indicateurs figurant dans les WWDR successifs<sup>20</sup>.

**Table 3.5** Indicateurs dans les WWDR successifs

|  | WWDR3 | WWDR4 | WWDR2014 | WWDR2015 |
|--|-------|-------|----------|----------|
| Nombre d’indicateurs publiés dans les WWDR | 58    | 49    | 41       | 32       |

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

Globalement, le WWAP n’a pas systématiquement poursuivi son travail d’élaboration d’indicateurs pur suivre les ressources mondiales en eau. Il n’y a pas de consensus ou d’approche systématique dans le système des Nations Unies pour suivre les indicateurs clés sur la durée. La récente initiative concernant les données ventilées par sexe (voir la section 4.1.2) est peut-être une exception, mais on n’en est pas encore au stade de la collecte et de la communication systématiques des données. En attendant, d’autres organismes des Nations Unies ont leurs propres indicateurs et programmes de suivi.

### 3.1.6 Participation des parties prenantes au WWDR

Nous constatons l’existence de deux voies essentielles pour faire participer les parties prenantes au WWDR. La première implique divers mécanismes pour solliciter les contributions extérieures des parties prenantes, des décideurs, des universitaires et des experts techniques à l’élaboration du WWDR. La deuxième implique des groupes d’experts dans le processus de production. Nous décrivons ici ces deux voies et nous examinons l’efficacité et l’efficacités globales des mécanismes employés pour faire participer les parties prenantes au processus de production du WWDR.

À partir de 2009, le WWAP a reconnu publiquement la nécessité d’une plus grande participation des parties prenantes. Selon le rapport intérimaire du WWAP de 2009, « l’expérience acquise durant les deux premières phases du WWAP (2000-2003 et 2003-2006) et l’évaluation externe réalisée en 2007 ont montré que le programme en général et le WWDR en particulier bénéficieraient d’une contribution et d’une participation plus grandes des communautés scientifiques et d’experts et des parties prenantes » (WWAP, 2009b, p. 10).

À la suite de ce rapport, nous découvrons un processus détaillé et délibéré d’implication des parties prenantes dans la production du WWDR. Le WWDR3 (2009), par exemple, s’est appuyé sur une enquête électronique auprès des dirigeants mondiaux et des experts du domaine de l’eau visant à obtenir leurs réactions aux messages clés qu’il était proposé d’inclure dans le rapport. Des réponses ont été reçues de 26 dirigeants et de 110 experts, et selon le WWAP ces réponses ont été discutées par l’équipe de production et reflétées dans des modifications de la structure et des domaines prioritaires du WWDR3 (WWAP, 2009b). De plus, un commentaire en ligne a été créé pour permettre

<sup>19</sup> Voir l’article du journal Le Monde « La crise de l’eau illustrée en 5 graphiques » ([http://www.lemonde.fr/ressources-naturelles/article/2015/03/20/la-crise-de-l-eau-illustree-en-5-graphiques\\_4597592\\_1652731.html](http://www.lemonde.fr/ressources-naturelles/article/2015/03/20/la-crise-de-l-eau-illustree-en-5-graphiques_4597592_1652731.html)).

<sup>20</sup> À des fins de comparaison, il convient de noter que le premier WWDR comprenait 160 indicateurs, allant de la disponibilité mondiale de l’eau aux prélèvements d’eau pour la consommation humaine. Le nombre d’indicateurs fourni est brutalement tombé à 62 dans le deuxième WWDR en 2006, « parce qu’il n’y a pas eu de processus systématique d’actualisation des données utilisées pour la plupart des indicateurs présentés dans le rapport » (UNESCO, 2009, p. 298).

au public de commenter les diverses sections du rapport. Le WWAP a reçu 167 observations formulées par 40 participants de 25 pays. Enfin, une enquête Delphi en temps réel a été conduite pour déterminer la meilleure façon de maximiser la pertinence pour les politiques du WWDR3 et des processus connexes. Ce processus de consultation a permis à 72 participants de se mettre en ligne, d'examiner les projets de textes du rapport concernant la pertinence par rapport aux politiques et les priorités et cibles pour l'information, et de fournir leurs avis d'experts et des arguments à l'appui de leurs opinions (UN ESCO, 2014a).

La participation des parties prenantes à l'occasion de la production du WWDR4 (2012) a de même été multiforme. Plusieurs enquêtes et consultations en ligne ont eu lieu, y compris une brève enquête sur les enseignements tirés du processus du WWDR3 et des consultations sur la table des matières et les projets de modules du rapport. De plus, des enquêtes électroniques auprès d'ONU-Eau et des parties prenantes, une enquête Delphi auprès d'ONU-Eau, une enquête sur les politiques auprès des décideurs et une enquête auprès des experts sur les facteurs moteurs des scénarios ont été conduites en 2009 et 2010 en vue de la préparation du rapport de 2012<sup>21</sup>. Selon le WWAP, la structure du WWDR4 et le thème central ont été révisés et modelés sur la base de ces processus de consultation. Enfin, une série de consultations ont eu lieu au 5<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau en 2009, durant la Semaine de l'eau à Stockholm (2009, 2010 et 2011) et à l'occasion de la Semaine africaine de l'eau (2010).

Cependant, le processus de consultation des parties prenantes a changé en 2012. À cette époque, ONU-Eau a modifié la périodicité du WWDR qui de triennale est devenue annuelle. Dans le même temps, le donateur a annoncé une réduction substantielle de son financement, qui a été incluse dans le Mémorandum d'accord de 2012. Ces deux faits nouveaux ont amené le WWAP à réduire la portée et l'étendue des processus de participation (voir le Tableau 3.6), jugés trop longs et trop coûteux compte tenu du nouveau contexte. Aujourd'hui, ONU-Eau s'appuie sur des enquêtes pour inciter ses membres et partenaires à faire connaître leurs réactions et à voter sur les thèmes potentiels, et ce retour d'information a aidé à éclairer le choix des thèmes du WWDR2017 et du WWDR2018.

Le passage d'un rapport triennal à un rapport annuel, et en conséquence l'alourdissement de la charge de travail du personnel du WWAP, a fait que deux processus parallèles de production sont menés simultanément. Cela semble avoir un impact négatif sur l'étendue et la profondeur de la participation des parties prenantes au choix des thèmes et à la gestion des contenus. Bien que la coopération avec différents secteurs soit considérée comme un besoin important dans divers WWDR, et qu'elle ait été réalisée (dans une large mesure) dans le cas du rapport triennal, cette coordination et cette collaboration sont maintenant plus difficiles à obtenir étant donné le raccourcissement du cycle de production du rapport. En conséquence, les parties prenantes ne sont pas bien consultées ou impliquées dans l'élaboration du WWDR, ni dans sa diffusion et sa communication. Cela est spécialement vrai des secteurs extérieurs à celui de l'eau, qui peuvent revêtir une importance particulière en fonction du thème du rapport annuel. Le Tableau 3.6 rend compte de l'implication et de la consultation des parties prenantes dans l'élaboration du WWDR.

**Tableau 3.6** Participation des parties prenantes aux processus de production du WWDR

|   | <b>WWDR3</b>  | <b>WWDR4</b>  | <b>WWDR2014</b>  | <b>WWDR2015</b>  |
|---|---|---|--|--|
| Mécanismes employés pour solliciter les contributions | Enquêtes Delphi en temps réel sur la pertinence pour les politiques | Enquête sur les enseignements tirés du processus du WWDR3 | Des enquêtes conduites par le WWAP ont éclairé le processus de décision d'ONU- | Des enquêtes conduites par le WWAP ont éclairé le processus de décision d'ONU- |

<sup>21</sup> Les dix facteurs moteurs suivants ont été choisis en 2010 en vue de recherches plus approfondies : (1) Ressources en eau et écosystème ; (2) Changement climatique ; (3) Gouvernance (institutions) ; (4) Technologie ; (5) Économie et sécurité ; (6) Agriculture ; (7) Infrastructure ; (8) Démographie ; (9) Éthique, société et culture, et (10) Politique (UNESCO, 2014a, p. 52).

|   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| <p>extérieures des parties prenantes, des décideurs, des universitaires et des experts techniques</p> | <p>Consultation en ligne du public sur la table des matières</p> <p>Enquêtes électroniques sur les messages clés du rapport</p> <p>Consultations en ligne du public sur la table des matières et sur diverses sections du rapport</p> | <p>Enquêtes électroniques auprès d'ONU-Eau et des parties prenantes</p> <p>ONU-Eau Delphi</p> <p>Consultation du public sur la table des matières</p> <p>Enquête auprès des experts sur les facteurs moteurs</p> <p>Consultation du public sur les avant-projets des modules 1 et 2</p> <p>Enquête sur les politiques pour les décideurs</p> | <p>Eau ; le thème du rapport a été choisi en conjonction avec le thème de la Journée mondiale de l'eau sur la base d'un processus inclusif</p> | <p>Eau ; le thème du rapport a été choisi en conjonction avec le thème de la Journée mondiale de l'eau sur la base d'un processus inclusif</p> |
|---|---|--|--|--|

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

Outre la participation des parties prenantes à l'élaboration du WWDR, nous constatons aussi la participation et l'implication des groupes d'experts et des groupes consultatifs. En 2008, le WWAP a créé le Comité consultatif technique (TAC) chargé d'examiner les projets de WWDR et de donner des avis impartiaux et scientifiques (WWAP, 2008). En 2008 également, dans un effort pour renforcer la base scientifique du WWDR, sept groupes d'experts interdisciplinaires ont été créés pour donner des avis sur un ensemble divers de sujets, des scénarios au changement climatique, et des indicateurs sur les questions juridiques<sup>22</sup>. Les groupes d'experts ont été supprimés après la publication du WWDR3.

Le TAC continue à fonctionner et à conseiller le WWAP et le WWDR. Il est actuellement composé de 12 membres venant du monde académique, d'organismes de recherche et d'ONG. Sa composition est restée assez stable sur la durée. Il présente une diversité géographique satisfaisante mais ne comprend qu'une seule femme et ne reflète pas nécessairement l'expertise disciplinaire dans les domaines de la gouvernance, la politique ou la gestion de l'eau, même si de nombreux membres ont une large expérience politique ou des politiques<sup>23</sup>. Le TAC travaille essentiellement à distance et il ne s'est réuni qu'une seule fois (en 2014) dans les locaux du WWAP à Pérouse pour coordonner les activités.

De plus, à partir du WWDR4, un Groupe consultatif sur l'égalité des genres a été créé pour aider le WWAP à intégrer l'égalité des genres dans ses activités et produits, en particulier dans le WWDR, et à mieux garantir que les produits et publications du WWAP prennent en compte les questions de genre. Le groupe est présidé par la Directrice de la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO, au sein du Cabinet de la Directrice générale. Il reflète une répartition géographique et une expertise

<sup>22</sup> Des groupes ont été créés pour les sujets suivants : « Indicateurs, suivi et bases de données », « Entreprises, commerce, finances et implication du secteur privé », « Pertinence pour les politiques », « Scénarios », « Changement climatique et eau », « Questions juridiques » et « Stockage ».

<sup>23</sup> Voir la composition du TAC à l'adresse <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/wwdr3-2009/technical-advisory-committee-tac/>.

disciplinaire satisfaisantes<sup>24</sup>. Le Tableau 3.7 ci-dessous rend compte de l'implication des groupes d'experts dans le processus de production du WWDR.

**Table 3.7** Les groupes d'experts et le processus de production du WWDR

|   | WWDR3  | WWDR4  | WWDR2014   | WWDR2015   |
|---|--|--|--|--|
| Implication des groupes d'experts dans le processus de production | Comité consultatif technique (TAC),<br>Groupes d'experts sur<br>- Indicateurs, suivi et bases de données<br>- Entreprises, commerce, finances et implication du secteur privé<br>- Changement climatique et eau<br>- Questions juridiques<br>- Pertinence pour les politiques<br>- Scénarios<br>- Stockage | TAC et Groupe consultatif sur l'égalité des genres | TAC et Groupe consultatif sur l'égalité des genres | TAC et Groupe consultatif sur l'égalité des genres |

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

### 3.1.7 Communication et visibilité du WWDR

Le WWDR étant un rapport d'ONU-Eau, ONU-Eau met en œuvre une stratégie de communication et de diffusion du WWDR. Son site Web assure une grande publicité au lancement du dernier rapport sur sa page d'accueil et comprend un webcast. Les WWDR précédents sont très visibles sur le site Web d'ONU-Eau, et le WWDR est mis en évidence en tant que publication d'ONU-Eau<sup>25</sup>.

On peut trouver sur le site Web d'ONU-Eau bon nombre d'informations sur le lancement des divers rapports<sup>26</sup>. Le WWDR3 (2009) est mentionné sur sa page Web consacrée à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le WWDR4 (2012) est mentionné en référence sur sa page Web consacrée aux risques associés à l'eau et au thème Eau et urbanisation. La page Web consacrée aux statistiques comprend plusieurs liens vers le WWDR2014 et une discussion des statistiques relatives à l'eau tirées de ce rapport. Le WWDR2015 est mentionné en référence sur la page Web consacrée au thème Eau et changement climatique et eaux transfrontalières ainsi que sur la page Web d'ONU-Eau intitulée Un objectif mondial pour l'eau.

À l'UNESCO, une stratégie de communication standard est suivie pour communiquer et diffuser le WWDR. Les appels de médias et les petits déjeuners de presse sont des éléments clés de la stratégie de communication de l'UNESCO concernant le WWDR selon la Division de l'information du public (ERI/DPI) de l'UNESCO. De même, les communiqués de presse sont un élément central des communications relatives au WWDR. À l'UNESCO, le communiqué de presse est rédigé par ERI/DPI et validé par le WWP, ONU-Eau et le Cabinet de la Directrice générale de l'UNESCO. Les communiqués de presse sont publiés dans les six langues des Nations Unies. La couverture médiatique des WWDR est notablement aidée par les dépêches des grandes agences de presse

<sup>24</sup> Voir la composition du Groupe consultatif à l'adresse <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/gender-equality/advisory-group-on-gender/>.

<sup>25</sup> Voir <http://www.unwater.org/publications/world-water-development-report/en>.

<sup>26</sup> Voir par exemple la couverture du lancement du WWDR2014 à l'adresse <http://www.unwater.org/news-events/news-details/en/c/217795/> ; voir aussi l'annexe 7.

internationales. Ils sont ensuite repris par les organes d'information locaux et régionaux (UNESCO, 2014a ; voir aussi l'annexe 7).

La Journée mondiale de l'eau est une occasion clé de communiquer le WWDR. Depuis le WWDR annuel de 2014, un lancement est organisé par le WWAP dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'eau et en accord avec ONU-Eau. Le lancement est généralement suivi d'une conférence de presse et d'autres événements parallèles où les principales conclusions du rapport sont communiquées à un large public. Selon le WWAP, « cet événement impulse toutes les autres activités de communication mises en œuvre par le WWAP pour le WWDR » (UNESCO, 2014a, p. 62). Le personnel de l'UNESCO affecté aux bureaux hors Siège contribue aussi aux efforts de communication. En 2014 et 2015, le WWAP a organisé beaucoup de lancements parallèles dans le monde entier (voir la section 3.1.2).

Bien que la présente évaluation ne se soit pas accompagnée d'une analyse approfondie des médias, en examinant les données sur la couverture médiatique des trois derniers WWDR (WWDR4, WWDR2014 et WWDR2015), nous constatons que la plus forte couverture médiatique du WWDR a été obtenue quand le rapport a été lancé à l'occasion du Forum mondial de l'eau. Par exemple, quelque 800 articles ont été publiés concernant l'événement et le rapport de 2012 (voir l'annexe 7)<sup>27</sup>. La plupart des articles relatifs au WWDR ont été publiés ou diffusés le jour de l'ouverture du Forum. Dans son analyse des comptes rendus, ERI/DPI a constaté que les pays dont la presse a le plus largement relayé les informations comprennent la Chine (265 fois), l'Allemagne (208), les États-Unis (76), la France (44), le Canada (22) et l'Espagne (18)<sup>28</sup>.

Pour le rapport de 2014, première année où le WWDR a été lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, nous pouvons voir 400 articles parus à travers le monde qui mentionnent le rapport (voir l'annexe 7). Parce que le rapport de 2014 avait pour thème l'eau et l'énergie, la presse économique en a parlé davantage que des WWDR précédents. ERI/DPI a fait état d'une diminution de la contextualisation du rapport vers les niveaux régional et national dans les divers articles, ainsi que de descriptions et de mentions moins techniques du rapport. Cela concorde avec notre analyse de l'influence sur les milieux académiques et sur les politiques dont il est question dans la section 3.2.

Le lancement du WWDR2015 a généré plus de 600 articles et reportages dans la presse mondiale, représentant une sensible augmentation par rapport au WWDR précédent (voir l'annexe 7). La plupart sont parus dans la presse européenne, suivie des médias asiatiques, latino-américains et nord-américains<sup>29</sup>. Une bonne part étaient centrés sur le risque d'une crise mondiale de l'eau. Par exemple, le titre de la dépêche de l'AFP était le suivant : « Il est temps d'agir face à la crise de l'eau qui menace, avertit l'ONU ». Chez Reuters, le titre était le suivant : « Ne rien changer créera une planète assoiffée dans 15 ans, dit l'ONU ».

Selon l'analyse de l'UNESCO, la progression de la couverture médiatique internationale peut s'expliquer par le caractère moins technique du rapport cette année et les débats en cours sur les Objectifs de développement durable (ODD). En outre, pour le lancement de 2015, le WWAP a stratégiquement utilisé les bureaux de l'UNESCO en Amérique latine pour y lancer le rapport. Cela

---

<sup>27</sup> Pour arriver à ces chiffres, ERI/DPI s'appuie sur des recherches dans Meltwater (plate-forme comprenant plus de 5 000 sources internationales d'informations) qui repèrent le WWDR dans le titre ou le premier paragraphe d'un article.

<sup>28</sup> Il est intéressant de noter que le lancement du document de l'UNICEF/OMS six jours avant le lancement du WWDR4 n'a pas fait d'ombre à l'intérêt des médias pour le WWDR. Quelques organes de presse, comme The Guardian et Reuters, ont choisi d'adopter des informations des deux documents pour offrir une exploration plus robuste des ressources en eau, des questions d'assainissement et de l'eau potable.

<sup>29</sup> Fin avril 2015, ce nombre atteignait 800.

peut expliquer en partie l'accroissement de la couverture médiatique du WWDR de 2015 par rapport au rapport de 2014<sup>30</sup>.

Le site Web du WWAP est un véhicule important pour ses activités de communication. Toutes les publications du WWAP, dont les WWDR, peuvent être téléchargées gratuitement sur ce site, qui est disponible en anglais, français et espagnol. C'est un site attrayant dans lequel il est facile de naviguer. Il comprend tous les WWDR dans une version PDF téléchargeable. L'enquête d'ONU-Eau de 2012 a indiqué que le format le plus approprié pour publier les futurs WWDR est une version PDF téléchargeable (ONU-Eau, 2012). Le Tableau 3.8 rend compte des téléchargements du WWDR sur le site Web du WWAP.

**Tableau 3.8** Téléchargements du WWDR

|  |
|--|
| WWDR3 (2009) : nombre d'exemplaires téléchargés de mars 2009 à février 2015 : 37 000 |
| WWDR4 (2012) : nombre d'exemplaires téléchargés de mars 2012 à février 2015 : 92 000 |
| WWDR2014 : nombre d'exemplaires téléchargés de mars 2014 à février 2015 : 46 000     |

Source : UNESCO, 2014a ; données additionnelles provenant du DPI de l'UNESCO.

Pour le WWDR le plus récent en 2015, le WWAP indique quelques chiffres impressionnants pour ce qui est du nombre de téléchargements du rapport. Il indique 14 837 téléchargements au cours des six semaines qui ont suivi le lancement du rapport, soit une augmentation de 50 % par rapport aux données du WWDR2014 pour la même période (WWAP, 2015e). En mai 2015, ERI/DPI a indiqué que le WWDR2015 était la publication de l'UNESCO la plus consultée durant ce mois (UNESCO, 2015c, p. 3).

Nous avons ensuite examiné les sites Web des institutions chefs de file et des institutions régionales du WWDR2015 pour comprendre comment les partenaires participants communiquent le WWDR. Si le dernier rapport ne figurait pas en premier sur la page d'accueil, il a fallu utiliser le moteur de recherche du site Web de l'organisation. Nous avons constaté que très peu de partenaires incluent un lien vers le WWDR ou mentionnent le rapport (vers la date du lancement). La visibilité relativement faible du WWDR2015 sur les sites Web des membres d'ONU-Eau (autour de la date du lancement) est un signe indicateur du niveau d'adhésion des partenaires. Le Tableau 3.9 ci-dessous rend compte de nos constatations.

**Tableau 3.9** Références au WWDR2015 sur les sites Web institutionnels

| Institutions chefs de file et commissions régionales pour le WWDR2015 | Site Web  | Lien vers le WWDR2015 | Mention du WWDR2015 |
|---|---|-----------------------|---------------------|
| FAO   | <a href="http://www.fao.org/home/en/">http://www.fao.org/home/en/</a>   | Non                   | Non                 |
| UNICEF  | <a href="http://www.unicef.org/">http://www.unicef.org/</a>   | Non                   | Non                 |
| DAES  | <a href="http://www.un.org/en/development/desa/index.html">http://www.un.org/en/development/desa/index.html</a> | Non                   | Non                 |
| PNUD  | <a href="http://www.undp.org/">http://www.undp.org/</a>   | Oui                   | Oui                 |
| CEA   | <a href="http://www.uneca.org/">http://www.uneca.org/</a>   | Non                   | Non                 |
| CEE   | <a href="http://www.unece.org/info/ece-homepage.html">http://www.unece.org/info/ece-homepage.html</a>           | Non                   | Non                 |

<sup>30</sup> Le WWAP organise des lancements régionaux simultanés du WWDR en collaboration avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Comme il a déjà été mentionné, des lancements régionaux ont eu lieu à Jakarta, Almaty, Tachkent, Bangkok, Oulan-Bator, Le Caire, Nairobi, Rome, Paris, New York, Kingston, Montevideo et Brasilia (WWAP, 2015e).

|             |   |     |     |
|-------------|---|-----|-----|
| CEPALC      | <a href="http://www.cepal.org/">http://www.cepal.org/</a>                                   | Non | Non |
| CESAP       | <a href="http://www.unescap.org/">http://www.unescap.org/</a>                               | Oui | Oui |
| UNESCO      | <a href="http://en.unesco.org/">http://en.unesco.org/</a>                                   | Oui | Oui |
| CESAO       | <a href="http://www.escwa.un.org/index.asp">http://www.escwa.un.org/index.asp</a>           | Non | Non |
| PNUE        | <a href="http://www.unep.org/">http://www.unep.org/</a>                                     | Non | Oui |
| ONU-HABITAT | <a href="http://unhabitat.org/">http://unhabitat.org/</a>                                   | Non | Non |
| ONUDI       | <a href="http://www.unido.org/index.php?id=28">http://www.unido.org/index.php?id=28</a>     | Non | Non |
| OMS         | <a href="http://www.who.int/en/">http://www.who.int/en/</a>                                 | Non | Non |
| OMM         | <a href="http://www.wmo.int/pages/index_en.html">http://www.wmo.int/pages/index_en.html</a> | Non | Non |

Note : Cet examen a été effectué le 23 juin 2015. Les mots clés suivants ont été utilisés : (1) wwdr2015 ; (2) wwdr 2015 ; (3) « wwdr2015 » ; (4) « wwdr 2015 » ; (5) « world water development report 2015 ». Ce tableau ne porte que sur le WWDR2015. De plus, l'analyse est limitée aux mentions sur les pages Web ; les mentions du WWDR2015 figurant dans des PDF ou des documents Word n'ont pas été incluses. Enfin seuls les résultats en anglais ont été pris en considération.

Selon le WWAP, il y a une division claire des tâches entre le WWAP, ERI/DPI (Siège de l'UNESCO) et ONU-Eau dans la stratégie de communication du WWAP. Le WWAP est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication, qui comprend la production de matériels de communication et de publicité (par exemple, affiches, save the date, prospectus, bandeaux et infographies, invitations à la cérémonie de lancement, préparation du site Web dédié, entretiens avec des experts, photos, etc.). ERI/DPI apporte son aide pour la diffusion des principales conclusions du WWDR (par exemple en préparant le principal communiqué de presse en six langues), les relations avec les médias (par exemple en organisant la conférence du petit déjeuner) et l'utilisation des médias sociaux de l'UNESCO. ONU-Eau aide à diffuser les principales conclusions du rapport au moyen de son propre site Web.

Malgré cela, nous ne trouvons pas de stratégie de communication formalisée pour coordonner les efforts. Cela peut expliquer en partie la confusion que l'on peut constater dans les références des médias au WWDR, considéré simultanément comme un rapport d'ONU-Eau, un rapport de l'ONU ou un rapport de l'UNESCO. Cela peut aussi aider à mieux comprendre la grande différence de couverture du lancement et de la publication du WWDR par les institutions chefs de file participant à l'élaboration et à la rédaction du rapport. Un simple examen des couvertures successives des WWDR illustre cette confusion. Alors que les WWDR de 2009 et 2012 montraient une couverture nette mettant en évidence quelques logos seulement (ONU-Eau, UNESCO et WWAP), celle du WWDR de 2015 est peu lisible, avec à peu près 13 logos différents, rendant flou le marquage du rapport comme rapport d'ONU-Eau<sup>31</sup>. La Figure 3.1 montre des photos des couvertures de tous les WWDR parus à ce jour (2003-2015).

**Figure 3.1** Couvertures des WWDR parus

<sup>31</sup> La discussion entre institutions sur la couverture du WWDR est une longue histoire. Le premier WWDR n'affichait pas le logo de l'UNESCO sur la couverture, mais avec le marquage des rapports suivants, le logo de l'UNESCO a été rendu très visible. Comme l'indiquent les rapports sur les réunions d'ONU-Eau, le refus de l'UNESCO d'afficher uniquement le logo d'ONU-Eau sur la couverture du WWDR2014 a conduit à l'élaboration de la Politique des publications d'ONU-Eau et en définitive à la couverture du WWDR de 2015.



Source : Auteurs.

De plus, le WWAP établit et distribue des matériels de communication sur les principales conclusions du WWDR. Les anciens WWDR triennaux contenaient bon nombre de rapports complémentaires ainsi qu'une série de messages incluant des documents annexes, des suggestions et une série de dialogues. Le but de ces rapports complémentaires était de favoriser la communication avec les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs. Par exemple, 17 publications annexes sont associées au WWDR3 en 2009. Celui-ci contenait des « Messages aux parties prenantes » qui ciblaient dix publics spécifiques. Seulement quatre publications sont associées au WWDR4 de 2012.

Selon le WWAP, le passage au format annuel, le raccourcissement du cycle de publication ainsi que les restrictions budgétaires ont eu pour résultat une réduction du processus des publications parallèles (UNESCO, 2014a)<sup>32</sup>. À l'époque de la publication du WWDR2014, le nombre de publications d'accompagnement a encore diminué. Le Tableau 3.10 ci-dessous rend compte de l'évolution sur la durée des publications accompagnant le WWDR. Il est à noter que cette réduction n'est pas le signe d'une réduction de la productivité. Au lieu de produire un WWDR sur une période relativement plus longue en l'accompagnant de publications annexes, le WWAP produit maintenant davantage de WWDR (sans publications annexes) sur une période de même longueur.

**Table 3.10** Évolution des publications accompagnant le WWDR

|                               | WWDR3   | WWDR4   | WWDR2014                                       | WWDR2015                                       |
|-------------------------------|---|---|--|--|
| Publications d'accompagnement | Publications auxiliaires (1)<br>Messages aux parties prenantes (10)<br>Publications parallèles (17)<br>Rapports spéciaux (2)<br>Notes d'information (3) | Publications auxiliaires (3)<br>Messages aux parties prenantes (7)<br>Publications parallèles (4)<br>Rapports spéciaux (2)<br>Notes d'information (2) | Aucune<br>(Résumé exécutif, Faits et chiffres) | Aucune<br>(Résumé exécutif, Faits et chiffres) |

Source : UNESCO, 2009 ; 2012a ; 2014a ; 2014b ; et 2015a.

<sup>32</sup> Selon le WWAP la nouvelle procédure de sélection et d'évaluation des publications adoptée par l'UNESCO aboutit maintenant à un long processus d'examen, qui retarde la parution des publications programmées.

## 3.2 Effets du WWDR

L'évaluation de 2007 décrivait le WWDR comme une référence utile et une réalisation majeure (UNESCO, 2007a). L'enquête d'ONU-Eau de 2012 indiquait que la plupart des WWDR (les rapports de 2003, 2006 et 2009) ont été utilisés à des fins d'apprentissage. Selon le rapport du TAC de 2014, « l'effet du WWAP et de ses publications dans le monde de l'eau ne saurait se trouver dans des décisions spécifiques des autorités et des décideurs ; c'est plutôt – et ce doit être – en exerçant une influence sur les domaines académique et professionnel qui finissent par aider, appuyer et affecter la prise des décisions (TAC du WWAP, 2014, p. 2). Dans la présente évaluation, nous examinerons les effets du WWDR en termes d'influence sur les universitaires et sur les politiques et d'utilisation du rapport par ceux-ci<sup>33</sup>.

### 3.2.1 Influence sur les universitaires et utilisation par eux du WWDR et du WWAP

Pour examiner comment le WWDR et le WWAP sont référencés dans les publications universitaires, nous avons effectué une analyse bibliométrique des articles publiés et des entretiens avec des universitaires. Nous avons conduit des recherches par mots clés dans Scopus concernant les termes « World Water Development Report » et « World Water Assessment Programme » (voir l'annexe 4 pour la méthodologie)<sup>34</sup>. Nous présentons ici nos conclusions.

#### *Influence du WWDR sur les universitaires et utilisation du WWDR par eux*

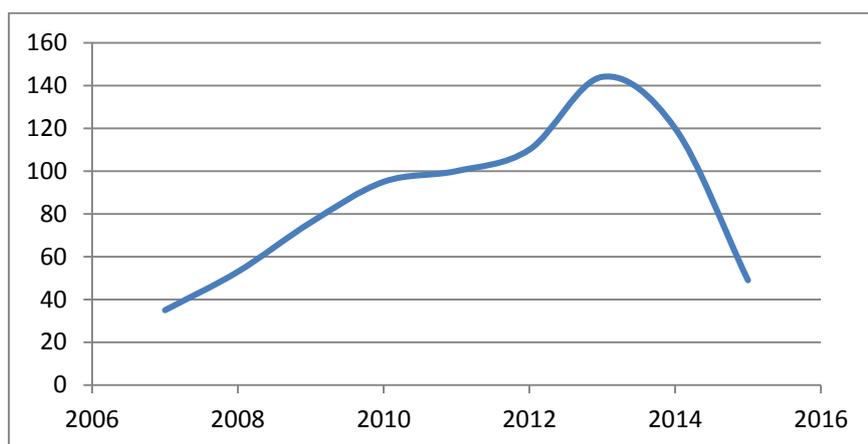
Notre analyse bibliométrique a recensé 782 articles publiés de mars 2007 à mars 2015. Nous avons effectué une analyse par segmentation en sélectionnant de manière aléatoire 30 % des articles publiés chaque année. L'annexe 4 indique le nombre d'articles trouvés et le nombre d'articles examinés aux fins de cette analyse. La Figure 3.2 montre l'évolution du nombre de références de 2007 à 2015. On constate une augmentation globale du nombre de références au WWDR atteignant son maximum en 2013. Nos données semblent indiquer une diminution des références au WWDR à partir de 2014 et en 2015. Cette diminution dénote une interruption de la tendance à l'augmentation. Il est encore trop tôt pour dire si ce déclin se poursuivra en 2015 car nous ne disposons que de données collectées jusqu'en mars 2015.

---

<sup>33</sup> Bien que le WWAP ne considère pas les universitaires comme un public primordial pour les WWDR, nous sommes d'accord avec le TAC ; nous les considérons comme un public important et nous examinons l'utilisation par les universitaires du WWDR ainsi que du WWAP, plus largement.

<sup>34</sup> Nous avons choisi ces termes de recherche après une longue recherche expérimentale dans Scopus. Étant donné le mandat de l'évaluation, des recherches par mots clés sur « World Water Development Report » et « World Water Assessment Programme » offrent le plus large éventail d'occurrences potentielles tout en réduisant les redondances et les chevauchements qui risquent d'exister quand les recherches portent sur trop de mots clés. Bien qu'initialement l'équipe d'évaluateurs ait utilisé un ensemble différent de recherches par mots clés pour les références universitaires, y compris les sigles WWDR et WWAP, nous avons abandonné cette approche en raison du nombre considérable de doubles emplois. Cette décision est étayée par le fait que les auteurs incluent presque toujours dans leur bibliographie l'appellation complète du Rapport mondial sur la mise en œuvre des ressources en eau ou du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

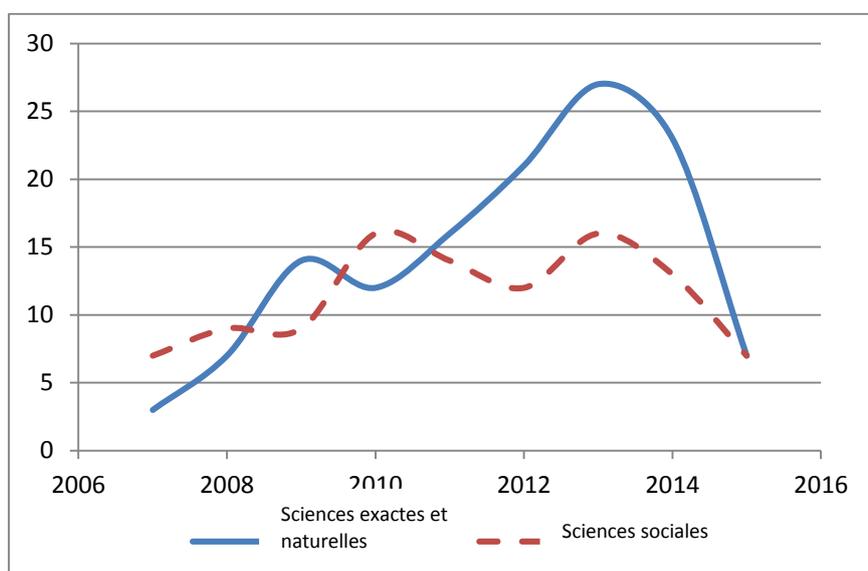
**Figure 3.2** Évolution des références universitaires au WWDR



Source : Auteurs.

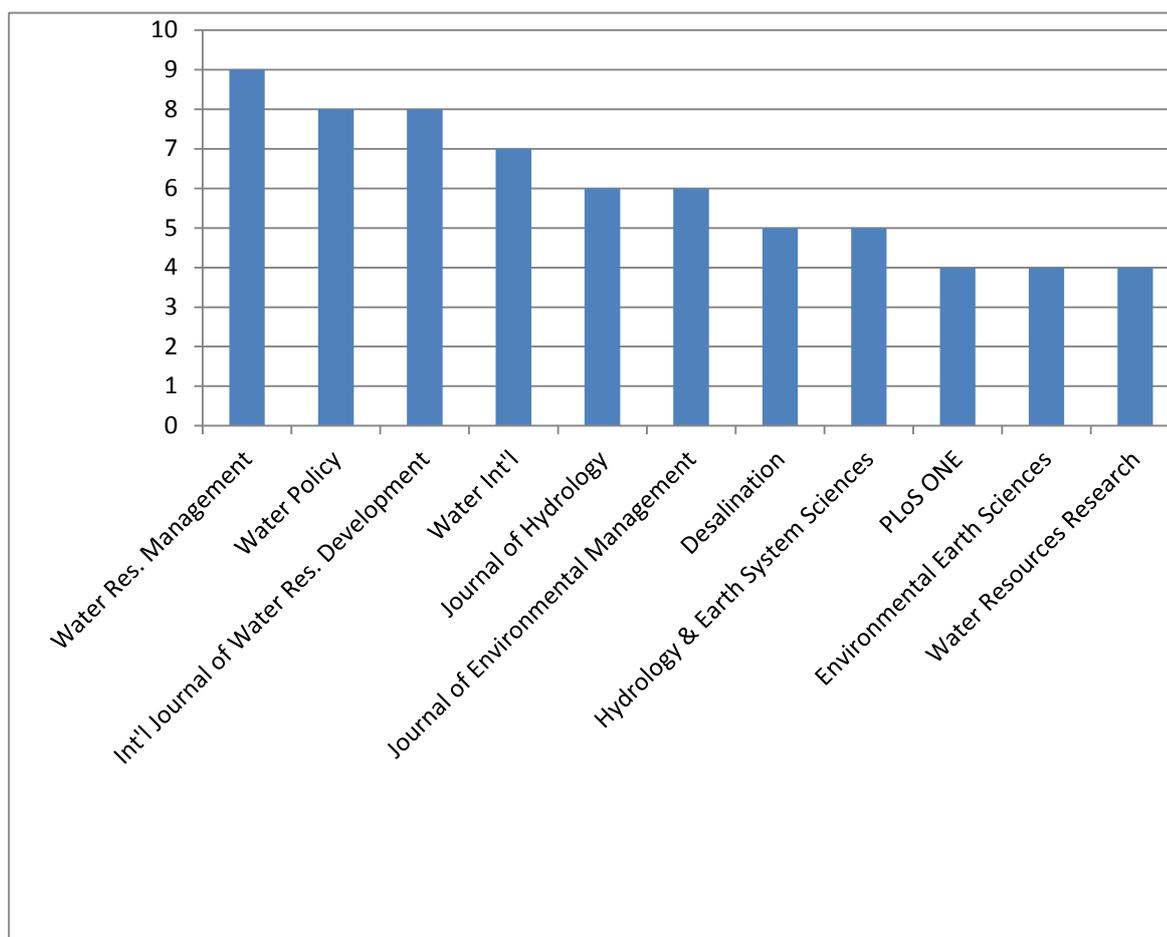
Quant aux types de revues dans lesquelles le WWDR est référencé, nous constatons que 56 % des articles publiés paraissent dans des revues de sciences exactes et naturelles et des revues d'ingénierie, et 44 % dans des revues de sciences sociales qui s'intéressent aux questions de politique ou de gestion. La Figure 3.3 indique l'évolution du nombre d'articles publiés, par type de revue. Là encore, nous observons un maximum de références aux WWDR dans les deux types de revues en 2013 et ensuite une diminution à partir de 2014. La Figure 3.4 indique les 10 revues dans lesquelles on trouve le plus de références au WWDR.

**Figure 3.3** Évolution des références universitaires au WWDR, par type de revue



Source : Auteurs.

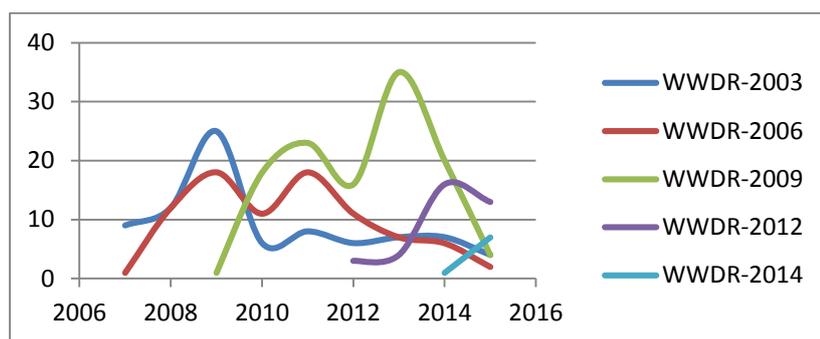
**Figure 3.4** Les 10 revues contenant le plus grand nombre de références au WWDR



Source : Auteurs.

La Figure 3.5 ci-dessous indique le nombre de références au WWDR par année. Elle semble indiquer que l'utilisation par les universitaires des WWDR obéit à un genre de cycle de vie dans lequel le nombre de références à tel ou tel WWDR augmente et ensuite diminue graduellement. Globalement, nous avons trouvé le nombre maximum de références pour le WWDR3 (2009). Le WWDR4 (2012), dernier WWDR triennal, n'a pas obtenu autant de références. Cette différence donne à penser que la tendance à la baisse des références au WWDR ne s'explique pas par le changement de périodicité du rapport. Nous constatons bien une augmentation du nombre de références au WWDR2014 ces deux dernières années, mais nous ne savons pas si nous verrons une lente diminution ou une augmentation régulière aboutissant à un pic comme dans le cas du WWDR3 (2009). Nous reconnaissons qu'il y a probablement un décalage dans les références au WWDR dans les publications universitaires, dû au processus de production des revues.

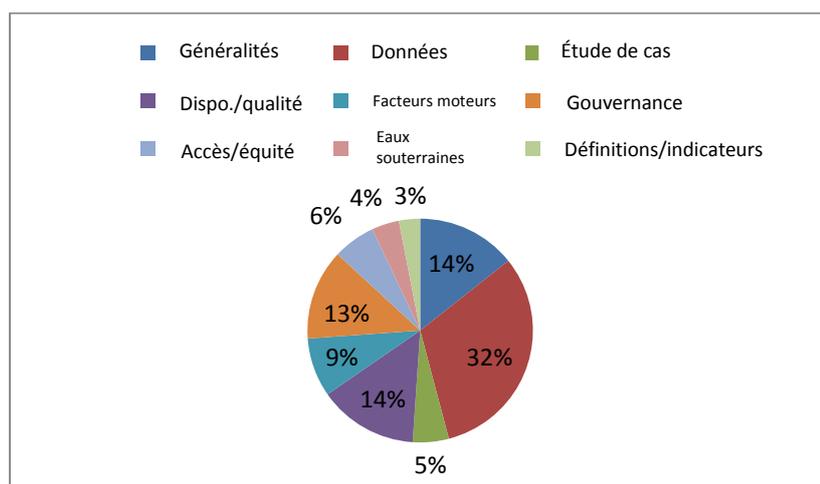
**Figure 3.5** Évolution des références au WWDR, par WWDR



Source : Auteurs.

Enfin, nous avons examiné la forme exacte des références figurant dans les articles universitaires qui utilisent le WWDR ou s’y réfèrent. La Figure 3.6 illustre les différentes formes des références au WWDR. Nous constatons que les références aux données publiées dans le WWDR constituent la première forme de référence aux WWDR dans les articles publiés, rendant compte de 32 % de toutes les références universitaires au WWDR.

**Figure 3.6** Formes multiples des références au WWDR dans les revues universitaires



Source : Auteurs.

Viennent ensuite les références au WWDR en termes généraux (14 %), concernant les questions de disponibilité et de qualité des ressources en eau (14 %) et en termes de gouvernance (13 %). Les références les moins fréquentes au WWDR concernent les définitions et indicateurs du WWDR (3 %), les questions relatives aux eaux souterraines (4 %) et les études de cas du WWDR (5 %). Pour aider à trianguler ces constatations tirées de notre analyse bibliométrique reposant sur des recherches dans Scopus, nous avons aussi effectué une recherche dans Google Scholar sélectionnant des mots clés du WWDR. Le Tableau 3.11 ci-dessous montre le nombre d’occurrences pour les diverses recherches réalisées ainsi que la nature des sources et des références. Nous indiquons aussi les types d’utilisation. Globalement, nous trouvons une confirmation de nos conclusions précédentes indiquées ici. Le WWDR est référencé le plus souvent comme source d’information et comme référence pour des statistiques et des données particulières.

**Tableau 3.11** Recherches dans Google Scholar concernant les WWDR

| Mots clés                             | Occurrences | Nature des recherches et des références  | Types d'utilisation  |
|---------------------------------------|-------------|--|--|
| « WWDR »                              | 1 720       | Publications du WWAP et ouvrages universitaires sur la mise en valeur des ressources en eau, le changement climatique                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mentionné comme un rapport phare de l'ONU qui offre une évaluation globale de l'état, des utilisations et de la gestion des ressources en eau douce dans le monde</li> <li>- Utilisé comme référence pour les statistiques relatives à l'eau</li> </ul>   |
| « World Water Development Report »    | 5 430       | Revue scientifique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisé comme référence pour les statistiques relatives à l'eau</li> <li>- Utilisé comme source d'information sur les effets du changement climatique et de la croissance démographique sur les ressources en eau</li> </ul>  |
| « WWDR3 »                             | 435         | Publications du WWAP et Revues universitaires centrées sur le développement durable  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisé comme source d'information sur les effets du changement climatique et de la croissance démographique sur les ressources en eau</li> <li>- Utilisé comme source d'information sur la gestion des catastrophes liées à l'eau</li> <li>- Utilisé comme source d'information sur les politiques de l'eau</li> <li>- Utilisé comme référence sur l'impact du changement climatique et de la croissance démographique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</li> </ul> |
| « WWDR3 : Water in a Changing World » | 16          | Revue universitaire centrée sur l'approvisionnement en eau   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisé comme source d'information sur les effets du changement climatique et de la croissance démographique sur les ressources en eau</li> <li>- Utilisé comme référence sur l'impact du changement climatique et de la croissance démographique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</li> </ul>   |
| « WWDR2009 »                          | 45          | Revue et ouvrages scientifiques et publications parrainées par les pouvoirs publics  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisé comme référence pour les statistiques relatives à l'eau</li> <li>- Utilisé comme source d'information sur les effets du changement climatique et de la croissance démographique sur les ressources en eau</li> <li>- Mentionné comme un rapport phare de l'ONU qui offre une évaluation globale de l'état, des utilisations et de la gestion des ressources en eau douce dans le monde</li> </ul>   |
| « WWDR4 »                             | 133         | Revue universitaire sur les risques naturels, le développement durable, et ouvrages universitaires centrés sur les ressources naturelles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisé comme source d'information sur les effets du changement climatique et de la croissance démographique sur les ressources en eau</li> <li>- Utilisé comme référence sur l'impact du changement climatique et de la croissance démographique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</li> <li>- Utilisé comme référence pour les statistiques relatives à l'eau</li> </ul>  |

|   |    |   |   |
|---|----|---|---|
| « WWDR4 :<br>Managing Water<br>under<br>Uncertainty and<br>Risk » | 9  | Publications<br>universitaires centrées<br>sur l'agriculture et les<br>ressources en eau  | - Utilisé comme référence sur l'impact du<br>changement climatique et de la croissance<br>démographique sur l'agriculture et la sécurité<br>alimentaire<br>- Utilisé comme référence pour les statistiques<br>relatives à l'eau |
| « WWDR2012 »  | 23 | Ouvrages universitaires<br>centrés sur l'agriculture<br>et les ressources en eau  | - Utilisé comme référence sur l'impact du<br>changement climatique et de la croissance<br>démographique sur l'agriculture et la sécurité<br>alimentaire<br>- Utilisé comme référence pour les statistiques<br>relatives à l'eau |
| « WWDR2014 »  | 12 | Publications<br>universitaires centrées<br>sur l'environnement et<br>les questions liées à<br>l'eau   | - Utilisé comme référence pour les statistiques<br>relatives à l'eau<br>- Utilisé comme source d'information sur les<br>politiques de l'eau   |
| « WWDR2014 :<br>Water and<br>Energy »                             | 0  | n.d.  | n.d.  |
| « World Water<br>Development<br>Report : Water<br>and Energy »    | 4  | Manuel de<br>perfectionnement pour<br>les professionnels,<br>revue centrée sur le<br>changement climatique,<br>revue scientifique axée<br>sur l'eau | - Mentionné comme un rapport faisant autorité<br>sur l'eau<br>- Utilisé comme référence pour les statistiques<br>relatives à l'eau  |

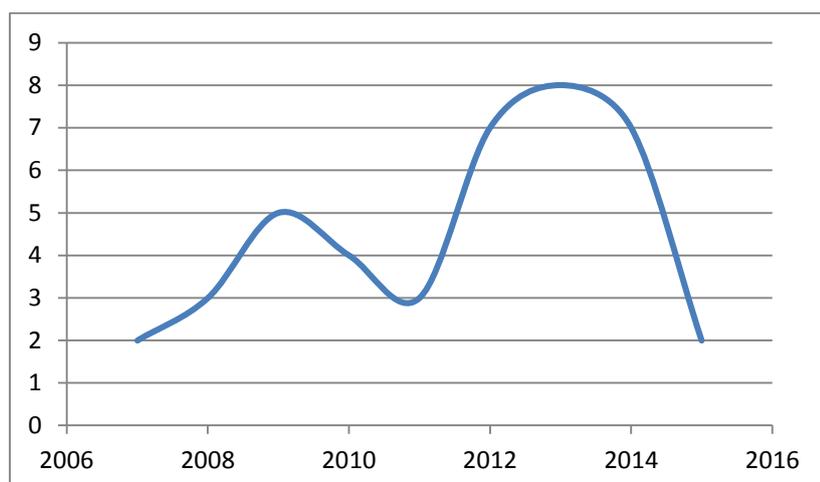
Note : Les recherches ont toutes été effectuées le 10 février 2015. La nature des recherches et des références, ainsi que les types d'utilisation sont fondés sur des observations générales tirées de l'analyse des diverses publications. Sauf pour les recherches par mots clés – « WWDR », « World Water Development Report », « WWDR3 » – qui ont produit plus de 400 occurrences chacun, chaque article a été examiné pour déterminer comment le WWDR a été référencé.

#### *Influence du WWAP sur les universitaires et utilisation du WWAP par eux*

Notre analyse bibliométrique a révélé 135 articles publiés entre 2007 et 2015 qui mentionnent le WWAP. Conformément à l'approche utilisée dans le cas du WWDR, nous avons examiné 30 % (41) des articles pour mieux comprendre comment le WWAP est référencé dans les articles universitaires (voir aussi l'annexe 4).

La Figure 3.7 indique le nombre de références au WWAP au cours de la période 2007-2015. Comme dans nos conclusions tirées de l'analyse bibliométrique des références au WWDR, nous constatons un pic dans l'utilisation du WWAP par les universitaires ou leurs références au WWAP en 2013, suivi d'un déclin. Là encore, bien que l'image semble indiquer une diminution en 2015, cette évaluation n'est pas juste car nous n'avons collecté de données que jusqu'à mars 2015.

**Figure 3.7** Évolution des références universitaires au WWAP

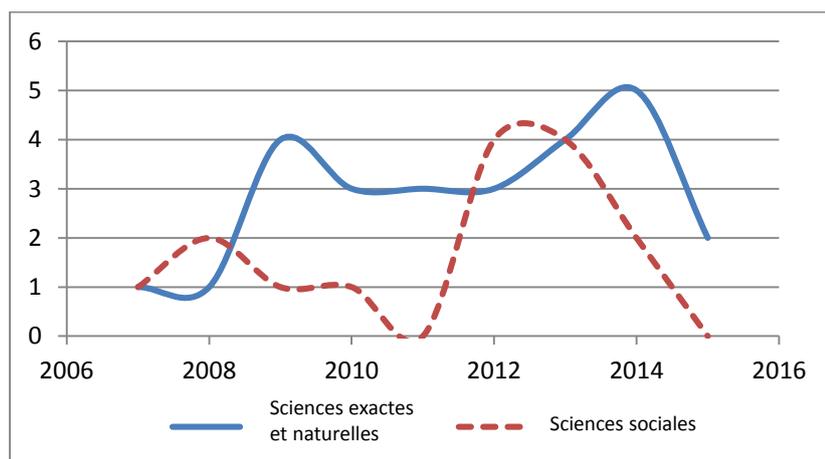


Source : Auteurs.

Quant aux types de revues dans lesquelles le WWAP est référencé, nous constatons que 63 % (26) des articles publiés paraissent dans des revues de sciences exactes et naturelles et des revues d'ingénierie, et 37 % (15) dans des revues de sciences sociales qui s'intéressent aux questions de politique ou de gestion. Pour les revues de sciences sociales, nous constatons un pic en 2013, suivant les profils antérieurs de nos données. Cependant, pour les publications des sciences exactes et naturelles, ce pic se produit un an plus tard, en 2014. Pour les deux types de publications, nous observons une diminution en 2015, bien que, comme indiqué plus haut, cette évaluation n'est pas juste car nous n'avons collecté de données que jusqu'à mars 2015.

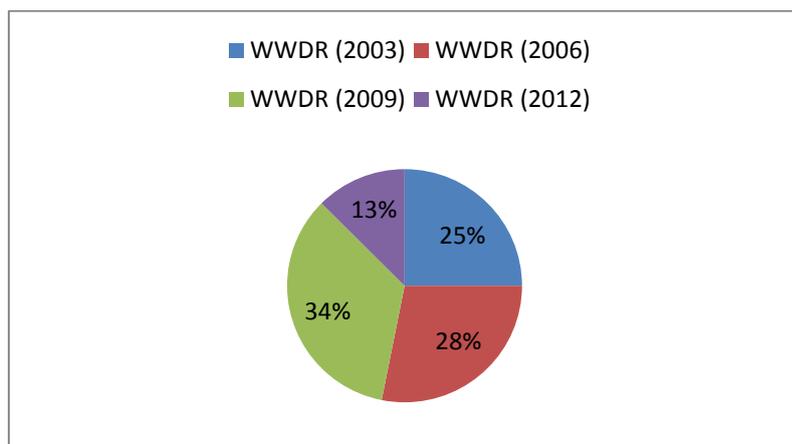
La Figure 3.8 indique l'évolution du nombre d'articles publiés par type de revue. Enfin, s'agissant de savoir comment exactement les articles universitaires utilisent le WWAP ou s'y réfèrent, nous constatons que la majorité (78 %) des articles se réfèrent à un des WWDR. Comme le montre la Figure 3.9, le plus grand nombre de références, soit 34 %, concerne le WWDR3.

**Figure 3.8** Évolution des références universitaires au WWAP, par type de revue



Source : Auteurs.

**Figure 3.9** WWDR référencés dans les revues universitaires  
(par des recherches concernant le WWAP)



Source : Auteurs.

Sur les 13 articles qui ne se réfèrent pas aux WWDR, nous observons que la plupart des références (62 %) concernent diverses communications scientifiques. Les autres références concernent le site Web du WWAP, un document d'un atelier du WWAP, des publications annexes des WWDR produites par le WWAP et un projet de scénarios du WWAP.

### 3.2.2 Influence sur les politiques et utilisation par elles du WWDR et du WWAP

Pour examiner l'influence sur les politiques et l'utilisation par elles du WWDR et du WWAP, nous avons examiné les pages Web de plusieurs grandes organisations internationales travaillant sur l'eau et les questions liées à l'eau. De plus, nous avons enquêté sur les parties prenantes et utilisateurs clés du WWDR. Nous présentons nos conclusions ici.

#### *Influence du WWDR sur les organisations internationales et utilisation par elles du WWDR*

Nous avons examiné les pages Web de plusieurs grandes organisations internationales travaillant sur l'eau et les questions liées à l'eau pour mieux comprendre l'influence sur les politiques et l'utilisation par elles du WWDR et du WWAP. Le Tableau 3.12 donne la liste complète des organisations internationales étudiées.

**Tableau 3.12** Organisations internationales comprises dans l'analyse bibliométrique

|   |
|---|
| Association internationale des sciences hydrologiques (AISH)                        |
| Association internationale des hydrogéologues (AIH)                                 |
| Association internationale des ressources en eau (AIRE)                             |
| Initiative Future Earth   |
| Partenariat mondial pour l'eau (GWP)  |
| Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)               |
| Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)                       |
| Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)                  |
| Fédération internationale des opérateurs privés de services d'eau (Aquafed)         |
| Convention de Ramsar relative aux zones humides                                     |
| Institut international d'hydrologie de Stockholm (SIWI)                             |
| Conseil mondial de l'eau (CME)  |
| Fonds mondial pour la nature (WWF)  |
| WSSCC (Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement) |
| Banque mondiale   |
| ONU-Eau   |

Source : Auteurs.

Nous avons constaté que beaucoup d'organisations internationales examinées, dont l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), se réfèrent simplement au WWDR et au WWAP dans leurs sections consacrées aux nouvelles et aux événements de leurs pages Web. D'autres, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) et la Fédération internationale des opérateurs privés de services d'eau (Aquafed) incluent le WWDR dans leurs listes de publications affichées sur leur site Web.

D'autres organisations internationales mettent en évidence leurs partenariats et collaborations avec le WWAP et le WWDR et mettent l'accent sur quelques activités et programmes du WWAP. Par exemple, tant la Banque mondiale que le Partenariat mondial pour l'eau (GWP) soulignent leur partenariat avec le WWAP sur le Prix « L'eau, source de vie ». De même, l'Institut international d'hydrologie de Stockholm (SIWI), la Banque mondiale et le GWP promeuvent leurs contributions au WWDR. Le SIWI promeut aussi sa collaboration avec l'UNESCO sur l'action en faveur d'indicateurs ventilés par sexe et d'une méthodologie prenant en compte les questions de genre pour le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau dans le cadre de sa page Web sur le thème du genre. Le Conseil mondial de l'eau (CME) se réfère au programme du WWAP Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP) sur son site Web et se réfère aussi à un atelier particulier organisé par le WWAP sur la gestion et la gouvernance intégrées.

La Banque mondiale annonce sa contribution sur l'énergie au WWDR2014 en proposant un lien vers l'ensemble de ses publications sur son site Web (Banque mondiale, 2012a ; 2013). Elle se réfère au sens large au WWDR3 dans ses publications sur l'efficacité énergétique (Banque mondiale, 2012b). Elle aborde le travail global du WWAP sur les questions mondiales liées à l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans sa publication de 2012 intitulée *Reaching Across the Waters: Facing the Risks of Cooperation in International Waters* (Banque mondiale, 2012c).

La Banque mondiale prend en compte les données du WWDR sur la disponibilité de l'eau par personne et par an dans son rapport de 2009 intitulé *Water in the Arab World Management Perspectives and Innovations* (Banque mondiale, 2009). Dans un rapport de 2011 sur le climat, la Banque mondiale évoque les indicateurs qui peuvent être utiles aux responsables de l'élaboration des politiques et aux planificateurs qui prennent des décisions concernant les investissements dans les ressources en eau et la planification dans ce domaine (Banque mondiale, 2011).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se réfère aux WWDR de 2009 et 2012. Le WWDR3 est référencé dans les rapports de l'OCDE relatifs au financement de l'eau et de l'assainissement, à l'évaluation de la coopération pour le développement et aux projections mondiales de la demande d'eau pour l'irrigation, dans *Climate Change and Tourism Policy in OECD Countries* [Changement climatique et politiques du tourisme dans les pays de l'OCDE] et dans une vue d'ensemble des conférences internationales sur l'eau (OCDE, 2009 ; 2010a ; 2010b ; 2011a ; 2014a).

Le WWDR4 est référencé dans un rapport sur la sécurité de l'eau et dans le cadre de rapports de l'OCDE sur les outils nécessaires à une bonne gouvernance (OCDE, 2013 ; 2014b). Les données du WWAP sur les conflits relatifs à l'eau sont aussi référencées dans le document sur la mise en œuvre par l'OCDE sur sa Stratégie environnementale pour la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle (2008). Plus généralement, les WWDR sont référencés dans le rapport du Groupe de travail de l'OCDE sur la biodiversité, l'eau et les écosystèmes : *Réformer les politiques de l'eau : comment relever le défi* (OCDE, 2011b) ainsi que dans son inventaire (2014) des *Existing Tools, Practices and Guidelines to Foster Good Governance in the Water Sector* [Outils, pratiques et lignes directrices pour favoriser la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau] (OCDE, 2014b).

Le Partenariat mondial pour l'eau (2012a) souligne qu'il est un « allié stratégique » du WWAP et un participant actif aux WWDR. Un thème qui ressort quand on regarde comment le WWDR et le WWAP sont discutés sur le site Web du GWP et dans ses documents est le genre. Le travail sur le

genre dans le WWDR4 est mentionné dans le rapport du GWP intitulé Gender and Water on the Road to Rio (2012a).

Selon le GWP, la création d'indicateurs de genre et la conduite d'audits de genre sont nécessaires pour renforcer la participation des femmes aux processus de gouvernance. De même, la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe sont indispensables pour mettre au point des indicateurs de genre efficaces et conduire des audits de genre. Sur un autre thème, le GWP souligne l'investissement du WWAP dans l'information, les connaissances et le suivi. Le WWDR4 est signalé pour son travail sur les indicateurs dans le rapport du GWP Water Security: Putting the Concept into Practice (GMP, 2014). Les rapports du WWAP sur la GIRE et les investissements dans le suivi sont mentionnés sur la page Web du GWP intitulée Sharing data for IWRM.

La bonne gouvernance de l'eau, selon le GWP, exige que des données complètes et exactes soient largement rendues disponibles. « La nécessité de présenter les données mondiales relatives à l'eau de manière compréhensible est un moyen de favoriser le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau proposé » (GWP, s.d., p. 50).

De plus, le WWDR3 est mentionné dans les publications du GWP relatives au changement climatique et aux plans nationaux d'adaptation, ainsi qu'à la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain (GWP, 2012b ; 2013a). Dans une publication de 2013 sur l'eau et la sécurité alimentaire, le GWP se réfère au WWDR4 (2012), notant que ce rapport « a demandé instamment que l'eau soit le point prioritaire de l'agenda Rio + 20 de 2012. Le rapport [WWDR4 (2012)] a récapitulé les défis posés par la demande croissante d'eau douce comme une question transversale, centrale pour tout développement, avec de multiples défis pour la gestion. Il a appelé à un leadership cohérent, une meilleure collecte et un meilleur partage des informations sur l'eau douce et de meilleurs systèmes de suivi et de contrôle de l'eau aux niveaux local, national et mondial. Il a souligné la nécessité pour les Gouvernements, le secteur privé et la société civile de collaborer étroitement et d'intégrer l'eau comme un élément intrinsèque de leur prise de décisions » (GWP, 2013b, p. 8).

#### *Influence du WWDR sur les parties prenantes et utilisation du WWDR par elles*

Dans le contexte de la présente évaluation, une enquête en ligne a été réalisée pour évaluer l'utilisation des WWDR par les parties prenantes et leur jugement à son sujet. Deux échantillons raisonnés distincts ont été inclus, comprenant (1) les acteurs liés à l'UNESCO (instituts de l'UNESCO de catégories 1 et 2 dans le domaine de l'eau, comités nationaux du PHI, chaires UNESCO sur les ressources en eau, membres et partenaires d'ONU-Eau, et universitaires consultés par le WWAP), et (2) les acteurs non liés à l'UNESCO (universitaires du domaine de l'hydrologie et autres domaines connexes, et fonctionnaires des ministères nationaux et des organismes s'occupant de l'eau dans leurs différents pays)<sup>35</sup>.

Au total, 241 personnes ont répondu à l'enquête (135 de l'échantillon UNESCO et 88 de l'échantillon non UNESCO)<sup>36</sup>. S'agissant des positions professionnelles des enquêtés, environ 48 % occupent des postes universitaires ou de recherche tandis que 39 % sont des praticiens travaillant dans des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux.

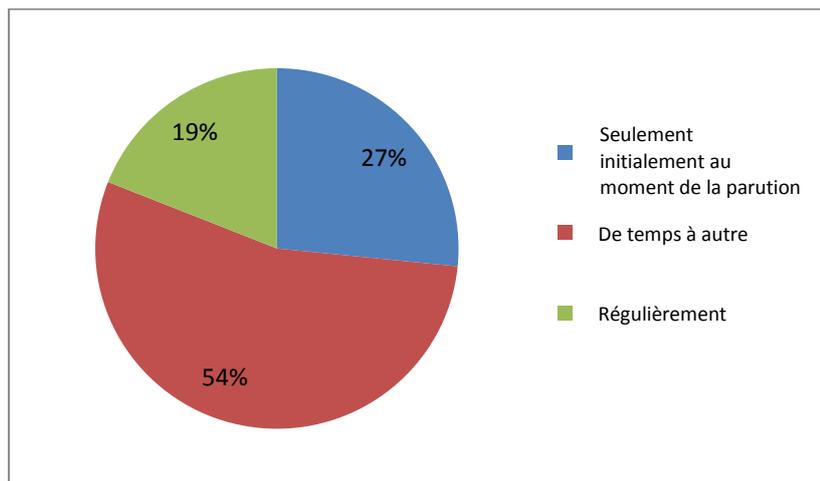
Globalement, les enquêtés ont montré leur familiarité avec le PHI, le WWAP et ONU-Eau. Cependant, comme prévu, nous observons une plus grande familiarité avec ces entités chez les acteurs liés à l'UNESCO. Pour ce qui est du WWDR, seulement 53 % des enquêtés ont indiqué qu'ils connaissaient bien le rapport. Les acteurs liés à l'UNESCO indiquaient une plus grande familiarité que les acteurs non liés à l'UNESCO (63 % contre 35 %). Parmi ceux qui connaissaient bien le WWDR, 33 % seulement (79) ont indiqué qu'ils utilisaient le rapport. Les acteurs liés à l'UNESCO étaient deux fois plus nombreux que les acteurs non liés à l'UNESCO à indiquer qu'ils utilisaient le rapport (40 % au lieu de 20 %).

<sup>35</sup> Voir l'annexe 5 pour en savoir plus sur la méthodologie.

<sup>36</sup> Voir l'annexe 5 pour des statistiques descriptives additionnelles résultant de l'enquête.

Concernant la fréquence de consultation, lorsqu'on leur a demandé avec quelle fréquence ils consultaient le WWDR ou y accédaient, la plupart des enquêtés (du groupe identifié comme les utilisateurs) ont indiqué qu'ils n'utilisaient pas souvent le WWDR – n'y accédant que de temps à autre (54 %) ou seulement au moment de sa parution (27 %). Quant à la question de savoir comment ils avaient entendu parler du WWDR, la plupart des utilisateurs accédaient au rapport en ligne via les sites Web de l'UNESCO/WWAP ou d'ONU-Eau (38 %). Cependant, d'autres prennent connaissance de l'existence du rapport par des événements organisés par ONU-Eau ou le WWAP (20 %) et par des publications universitaires ou orientées vers les politiques (13 %). Les figures 3.10 et 3.11 illustrent la fréquence et la source d'accès.

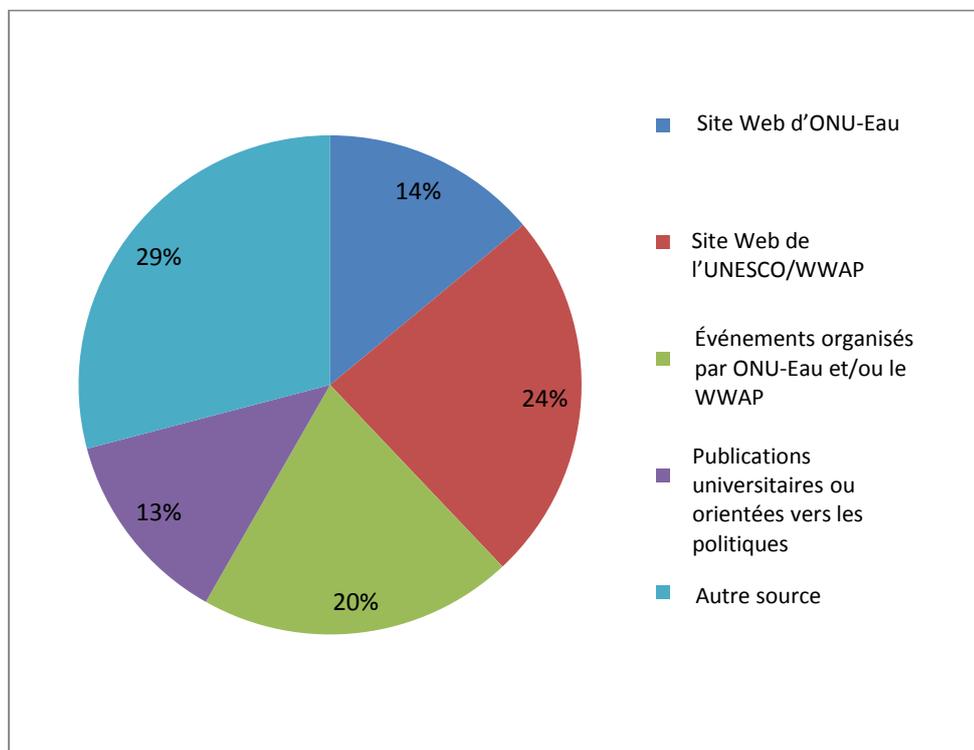
**Figure 3.10** Fréquence d'utilisation du WWDR par les parties prenantes



N (nombre total d'utilisateurs) = 79.

Source : Auteurs.

**Figure 3.11** Source d'accès au WWDR



N (nombre total d'utilisateurs) = 79.

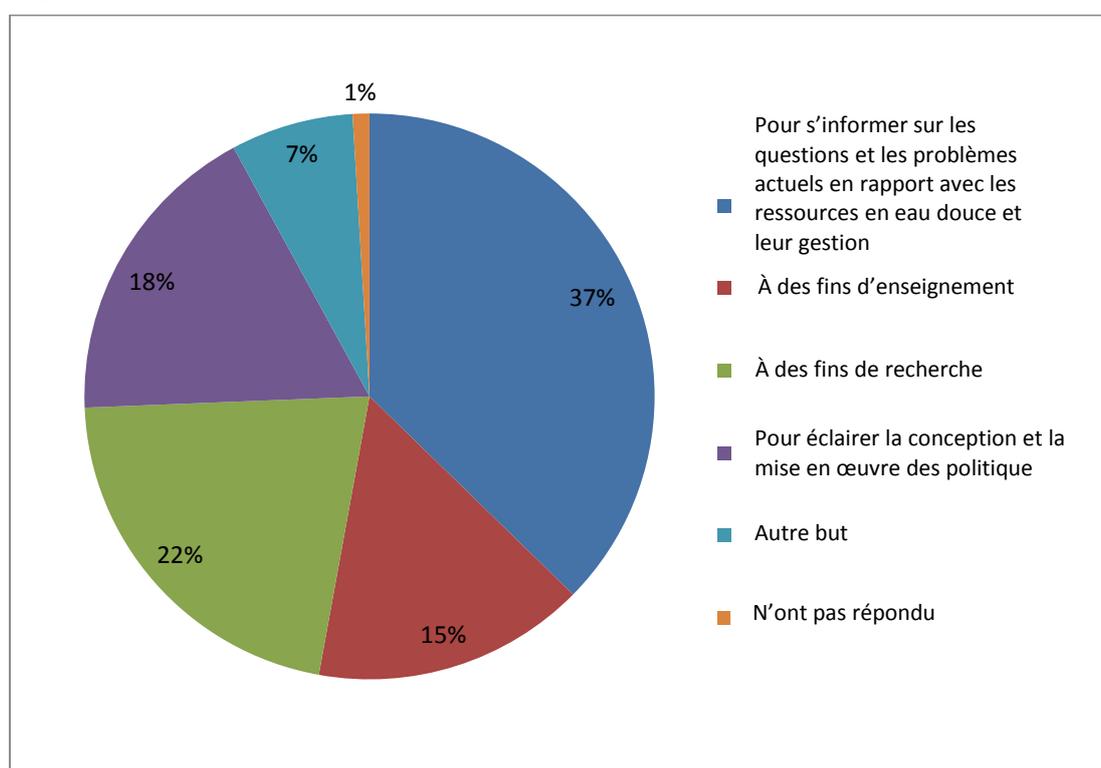
Source : Auteurs.

Lorsqu'on a demandé aux utilisateurs quels WWDR ils avaient consultés, la très grande majorité a répondu qu'ils avaient consulté le WWDR3 (2009) plutôt que le WWDR4 (2012) et le WWDR2014<sup>37</sup>. Là encore, cela est conforme à nos conclusions précédentes tirées de notre analyse bibliométrique de l'utilisation des WWDR par les universitaires (voir la section 3.2.1).

Globalement, les acteurs liés à l'UNESCO sont beaucoup plus susceptibles d'avoir consulté le WWDR, près de trois fois plus en ce qui concerne les trois rapports étudiés ici, que les acteurs non liés à l'UNESCO. Pour ce qui est du but de l'utilisation (Figure 3.12), 37 % des répondants (du groupe identifié comme des utilisateurs) indiquent qu'ils ont accédé au WWDR pour s'informer des questions et des problèmes actuels en rapport avec les ressources en eau douce et leur gestion. Comme le montre la Figure 3.12, 22 % des répondants (du groupe identifié comme des utilisateurs) utilisent le WWDR à des fins de recherche. De plus, 18 % des répondants du même groupe indiquent qu'ils utilisent le WWDR pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques et 15 % à des fins d'enseignement.

Ces conclusions sont semblables à celles que l'on trouve dans l'enquête d'ONU-Eau de 2012 sur les parties prenantes, qui indiquait que la plupart des lecteurs utilisent le WWDR pour améliorer leurs connaissances sur les questions liées à l'eau (ONU-Eau, 2012). Cela donne à penser que le WWDR joue un important rôle éducatif.

**Figure 3.12** Utilisation des WWDR par les parties prenantes



N (nombre total d'utilisateurs) = 79.

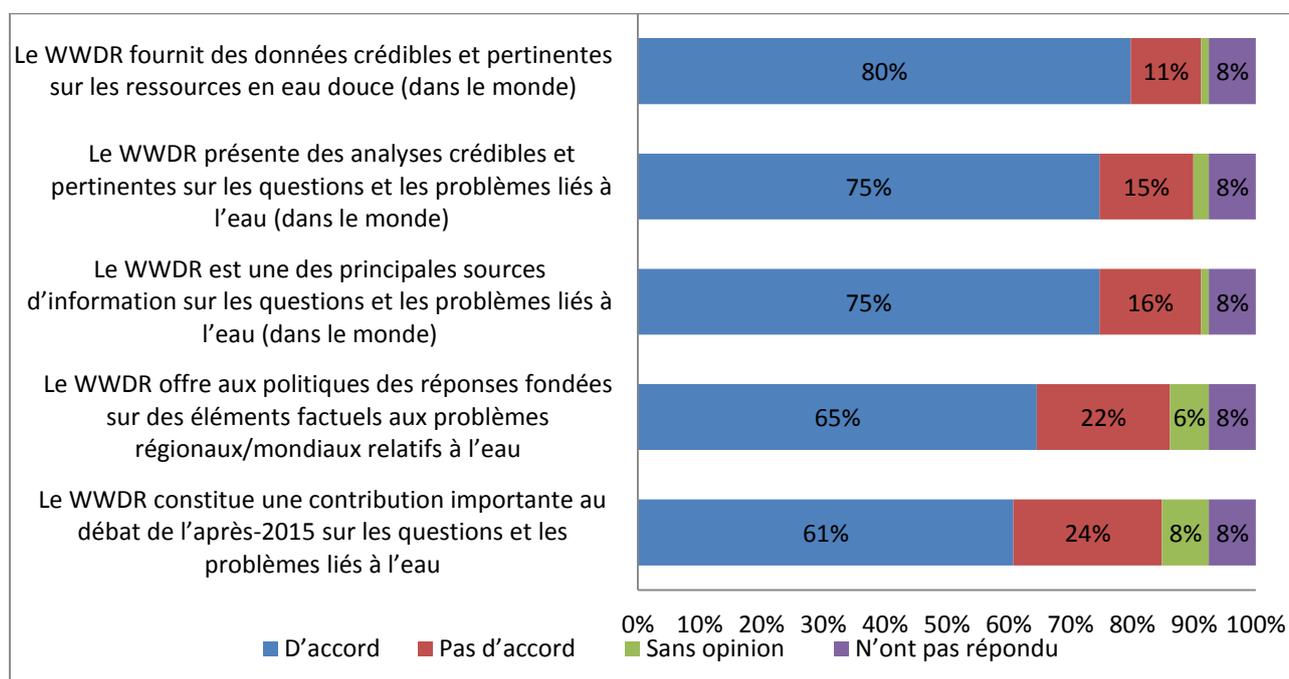
Source : Auteurs.

Ensuite, il était demandé aux enquêtés (du groupe identifié comme des utilisateurs) dans quelle mesure ils étaient d'accord avec une série d'énoncés concernant le WWDR. Comme l'indique la Figure 3.13, une forte majorité conviennent que les WWDR fournissent des données crédibles et pertinentes, et qu'ils constituent une source importante d'information sur les questions et les problèmes liés à l'eau dans le monde. Une majorité un peu moins large estime que le WWDR offre

<sup>37</sup> Il nous faut noter que la taille de l'échantillon était particulièrement réduite dans ce cas. Douze enquêtés ont indiqué qu'ils avaient consulté le rapport de 2009, contre 6 pour le rapport de 2012 et 4 pour le rapport de 2014.

aux politiques des réponses fondées sur des éléments factuels et que le WWDR constitue une contribution importante au débat de l'après-2015.

**Figure 3.13** Ce que représente le WWDR



N (nombre total d'utilisateurs) = 79.

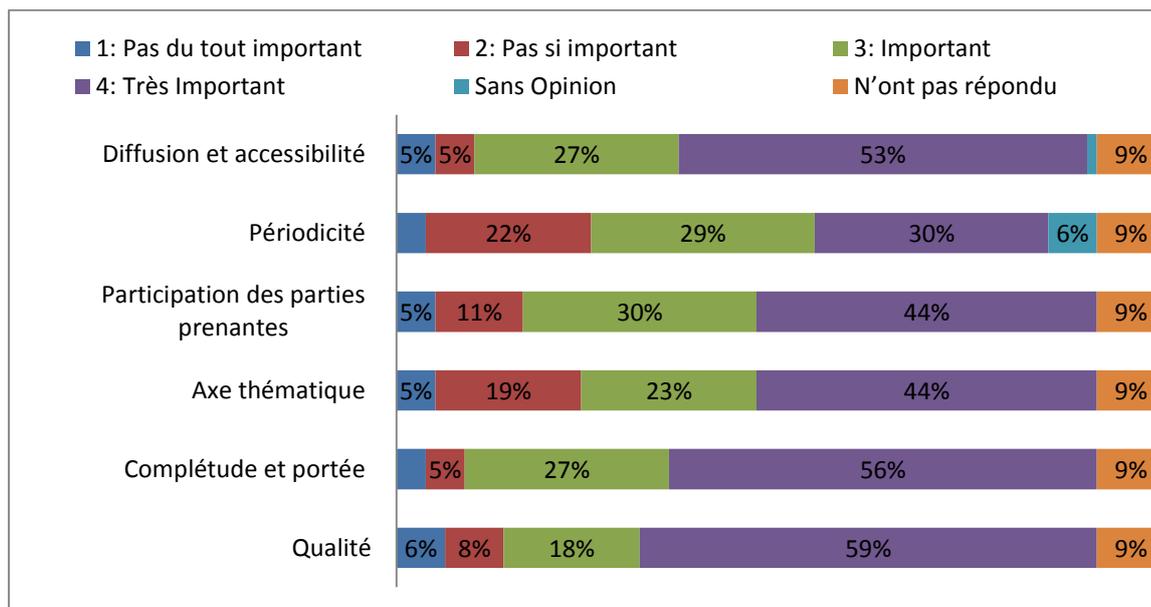
Source : Auteurs.

Quant aux aspects des futures éditions du WWDR (voir la Figure 3.14), les enquêtés (du groupe identifié comme des utilisateurs) considèrent les trois éléments suivants comme les plus importants : (1) qualité ; (2) complétude et portée ; et (3) diffusion et accessibilité. Pourtant, ils considèrent de nombreux éléments comme importants pour le rapport, dont l'axe thématique, la participation des parties prenantes et la périodicité.

De même, l'enquête d'ONU-Eau de 2012 a révélé une grande diversité des préférences et une relative ambiguïté quant à ce que le WWDR devrait être en termes de portée et de ciblage. Dans cette enquête, le groupe le plus important a répondu qu'il préférerait un rapport fondé sur des faits accompagné d'une annexe de données standardisées (ONU-Eau, 2012).

Cette conclusion coïncide avec la nôtre selon laquelle les données constituent l'aspect le plus largement évoqué des WWDR (voir la section 3.2.1). De plus, l'enquête d'ONU-Eau de 2012 a montré que les études de cas étaient classées au second rang des préférences. Cependant, les alternatives suivantes – scénarios futurs, régionaux, mondiaux et axés sur le plaidoyer – étaient considérées comme presque aussi importantes. ONU-Eau concluait : « Il est difficile de tirer aucune autre conclusion générale concernant les préférences des parties prenantes sur la base de ces résultats » (ONU-Eau, 2012, p. 16). En dehors de la conclusion relative aux données, qui confirme notre conclusion antérieure, nous sommes de même limités par ces conclusions de notre enquête.

**Figure 3.14** Importance des attributs potentiels du WWDR

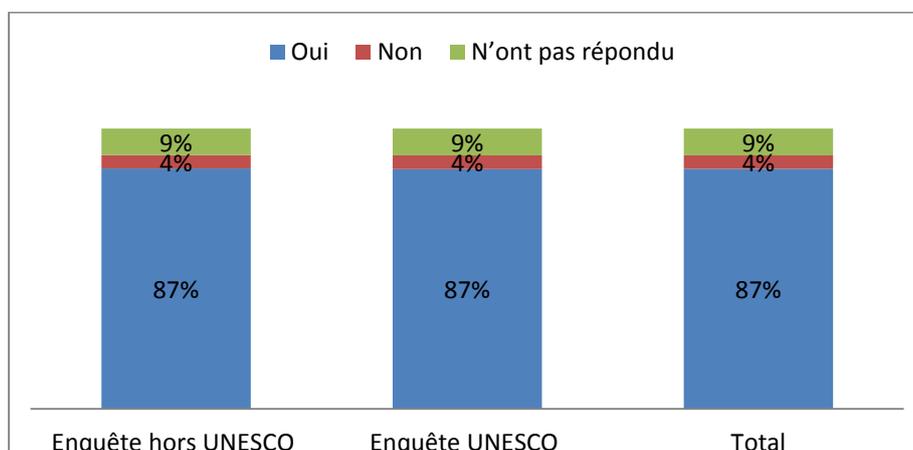


N (nombre total d'utilisateurs) = 79.

Source : Auteurs.

Globalement, une proportion considérable d'enquêtés (voir la Figure 3.15) qui n'avaient jamais consulté le WWDR ont estimé nécessaire un rapport mondial périodique sur l'état et les problèmes des ressources mondiales en eau et leur gestion. Cela reflète un sentiment similaire des parties prenantes dans l'enquête d'ONU-Eau de 2012, où 96 % des enquêtés souhaitent qu'ONU-Eau continue à produire le WWDR<sup>38</sup>.

**Figure 3.15** Nécessité d'un rapport mondial sur les ressources en eau douce



N (nombre total des non-utilisateurs) = 162 ; N (nombre total des non-utilisateurs extérieurs à l'UNESCO) = 70 ; N (nombre total des non-utilisateurs de l'UNESCO) = 92.

Source : Auteurs.

### 3.2.3 Effets des modalités et de la périodicité du WWDR sur son influence sur les universitaires et les politiques et sur son utilisation par eux

Dans cette évaluation, nous avons été limités dans notre étude des effets des modalités et de la périodicité du WWDR sur son influence sur les universitaires et les politiques et son utilisation par

<sup>38</sup> Dans la présente enquête, nous faisons une distinction entre les enquêtés qui (connaissent et) utilisent le WWDR et les autres. Pour l'enquête externe d'ONU-Eau de 2012, il était difficile de déterminer combien de ces 96 % (en faveur d'un WWDR) en avaient effectivement entendu parler du WWDR ou l'avaient consulté.

eux. Cela est dû en partie à ce que le caractère récent du changement des modalités fait qu'il est difficile de déterminer pleinement quelle incidence ce changement a eue ou aura sur son influence sur les universitaires et les politiques et sur son utilisation par eux. De plus, il n'y a pas de données de base systématiques concernant cet élément de l'évaluation. C'est pourquoi nous adoptons une approche prudente de l'évaluation des effets.

Dans la mesure où les données collectées pour cette évaluation nous permettent de le conclure, les modalités et la périodicité du WWDR n'ont pas d'impact significatif sur son influence sur les universitaires et les politiques et sur son utilisation par eux. Une exception notable est l'aspect données, qui est nettement moins complet (et systématique) dans les rapports annuels que dans les rapports triennaux. Nous nous attendons à ce que compte tenu des nouvelles modalités, les références aux données du WWDR deviennent moins nombreuses. Globalement, nous avons constaté que l'utilisation du WWDR par les universitaires a régulièrement augmenté avec le temps<sup>39</sup>. Nous observons que cette utilisation obéit à un cycle de vie dans lequel le nombre de références à tel ou tel WWDR augmente pendant un certain temps après sa publication et ensuite décroît avec le temps à mesure que d'autres WWDR sont publiés et que les précédents deviennent périmés. Il ressort de notre analyse des sites Web des organisations internationales, dans le cas des deux plus grandes utilisatrices du WWDR, à savoir l'OCDE et le GWP, une répartition assez égale des références aux précédents rapports triennaux et aux rapports annuels plus récents. En raison de la nature des sites Web, qui rendent compte de plus d'événements et de documents organisationnels actuels, on se serait attendu à davantage de références aux WWDR annuels plus récents.

Parmi les anciens rapports triennaux, le WWDR3, publié en 2009, est celui qui a été le plus utilisé par les universitaires. Certaines des données que nous avons produites indiquent une diminution de l'utilisation et de l'influence du WWDR dans les revues de sciences exactes et naturelles. Nous hésitons néanmoins à accorder une trop grande valeur à ces résultats. Les décalages dans les références et l'utilisation du WWDR dans les articles universitaires sont une grande question à examiner.

De plus, alors que nos données semblent indiquer une baisse de l'utilisation du rapport WWDR2015, cette évaluation n'est pas juste car nous n'avons collecté de données que jusqu'à mars 2015. En outre, nous ne pouvons nous attendre à voir dès maintenant autant de références qu'au WWDR2014 dans les publications universitaires, étant donné les délais de publication. Une période plus longue serait nécessaire pour discerner des tendances à long terme dans l'utilisation et l'influence.

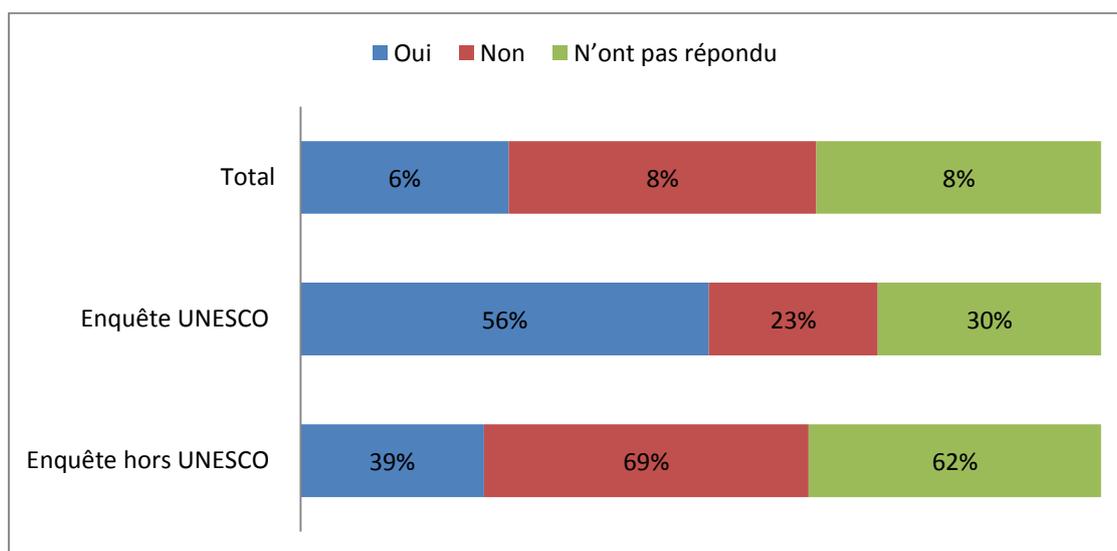
Il ressort de notre enquête que la majorité (62 %) des enquêtés qui ont utilisé le WWDR dans le passé indiquent qu'ils sont au courant du changement de périodicité et de modalités du WWDR (69 % dans le cas des enquêtés de l'UNESCO et 39 % dans le cas des enquêtés extérieurs). Pour environ la moitié des enquêtés conscients du changement de périodicité et de modalités, ces changements n'ont pas eu d'incidence sur leur utilisation du WWDR. Les enquêtés de l'UNESCO (40 %) indiquent que ces changements ont eu une influence plus positive sur leur appréciation globale de la qualité et de l'utilité du WWDR.

Les figures 3.16, 3.17 et 3.18 ci-dessous illustrent les réponses relatives aux changements de périodicité et de modalités du WWDR. Nos entretiens donnent à penser que certaines parties prenantes clés étaient initialement hésitantes au sujet de ces changements mais qu'aujourd'hui elles sont satisfaites du nouveau processus et du WWDR annuel.

---

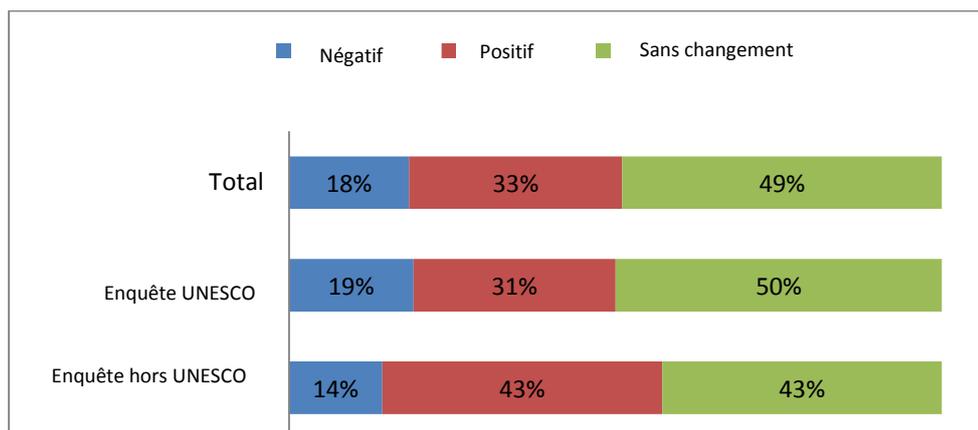
<sup>39</sup> Au moins jusqu'au passage aux rapports annuels. Les références au WWDR2014 et au WWDR2015 ne sont pas encore pleinement reflétées dans les données à cause des décalages.

**Figure 3.16** Conscience du changement de périodicité et de modalités du WWDR



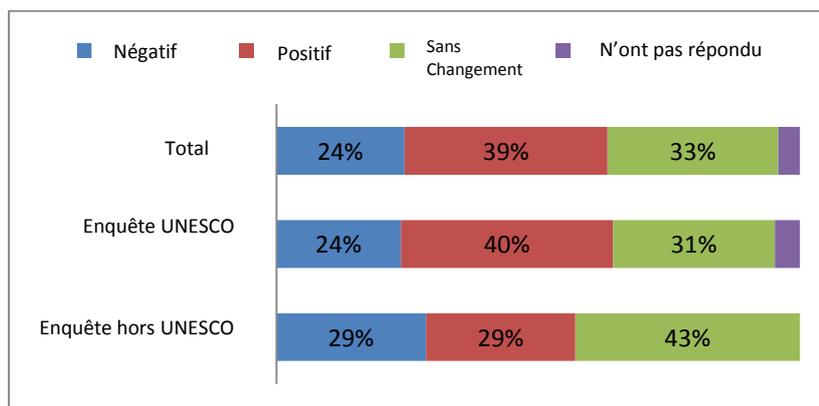
N (nombre total d'utilisateurs) = 79 ; N (utilisateurs de l'UNESCO) = 61 ; N (utilisateurs extérieurs à l'UNESCO) = 18.  
Source : Auteurs.

**Figure 3.17** Impact des changements de périodicité et de modalités du WWDR en termes d'utilisation



N (nombre total d'utilisateurs au courant du changement) = 49 ; N (utilisateurs de l'UNESCO au courant du changement) = 42 ; N (utilisateurs extérieurs à l'UNESCO au courant du changement) = 7.  
Source : Auteurs.

**Figure 3.18** Impact des changements de périodicité et de modalités du WWDR en termes d'appréciation de la qualité et de l'utilité du WWDR



N (nombre total d'utilisateurs au courant du changement) = 49 ; N (utilisateurs de l'UNESCO au courant du changement) = 42 ; N (utilisateurs extérieurs à l'UNESCO au courant du changement) = 7.  
Source : Auteurs.

### 3.2.4 Comparabilité avec d'autres publications sur l'eau dans le monde et publications de l'UNESCO

Pour mieux comprendre dans quelle mesure le WWDR offre une valeur ajoutée unique, nous avons tenté de comparer le WWDR avec d'autres rapports mondiaux relatifs à l'eau. Nous avons identifié 13 rapports comparables et effectué une recherche de toutes les mentions de ces rapports sur Scopus, en comparant avec les divers WWDR<sup>40</sup>. Le Tableau 3.13 ci-dessous rend compte de ces constatations. Nous ne voyons pas un nombre élevé de mentions en ce qui concerne le WWDR2014, mais il faut tenir compte du décalage quand on compare les WWDR. De ce point de vue, il est plus réaliste de comparer le nombre de mentions du WWDR2014 et du WWDR2015 avec celui des mentions du rapport GLAAS (OMS, 2014) et du rapport JMP (OMS/UNICEF, 2014) qui comptent respectivement 25 et 35 mentions.

<sup>40</sup> Total pour les WWDR (recherchés avec le titre « World Water Development Report », de 2003 à aujourd'hui). Scopus : 1 275 occurrences (c'est-à-dire moins que la somme des listages individuels).

**Tableau 3.13** Nombre de mentions (Scopus) de rapports récents sur le thème de l'eau

| Rapport  | Nombre de mentions |
|--|--------------------|
| The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture : Managing Systems at Risk (2011) | 9                  |
| Energy for a Shared Development Agenda: Global Scenarios and Governance Implications (2012)                  | 4                  |
| Aqueduct Global Maps 2.0 (2013)  | 17                 |
| Evolving Water Resources Systems: Understanding, Predicting and Managing Water-Society Interactions (2014)   | 5                  |
| Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water (2014)                                       | 25                 |
| WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation (2014)                                 | 35                 |
| Food Security by Optimal Use of Water - Synthesis of Theme 2.2 of World Water Forum 6 (2012)                 | 0                  |
| Roadmap for Gender Equality (2014)   | 2                  |
| The World's Water (2014)   | 1                  |
| The World's Water (2011)   | 2                  |
| WWDR4 Managing Water under Uncertainty and Risk (2012)   | 118                |
| WWDR2014 World Water Development Report: Water and Energy (2014)   | 10                 |
| WWDR2015 World Water Development Report: Water in a Sustainable World (2015)                                 | 0                  |

Note : Le nombre de mentions est tiré de Scopus. Le nombre de mentions pour le WWDR3, Water in a Changing World (2009) était de 697, chiffre élevé. Cependant, cette information n'a pas été incluse dans le Tableau 3.14 étant donné que le rapport est plus ancien que les autres rapports du tableau et qu'il n'est donc pas comparable.

Au-delà des publications relatives à l'eau dans le monde, nous nous sommes aussi intéressés au Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (GMR) de l'UNESCO, rapport annuel qui suit et analyse les progrès accomplis vers la réalisation de six grands objectifs de l'éducation convenus par 164 pays dans le Cadre d'action de Dakar – L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs – et formule des recommandations pour l'agenda mondial du développement durable de l'après-2015.

Le GMR peut être considéré comme un rapport réussi et qui fait autorité comme le montrent entre autres le grand intérêt qu'il suscite chez les parties prenantes dans le monde entier et le nombre et la nature des références au rapport dans des documents d'orientation clés et les débats sur l'éducation dans le cadre de l'Éducation pour tous (EPT) et sur les OMD. Bien que nous n'ayons pas pris en considération les différences de capacité ou de ressources des organisations, nous posons néanmoins la question suivante : quelles leçons qu'il est possible de tirer de l'expérience du GMR pourraient être utilisées avec profit dans le cas du WWDR ? Le Tableau 3.14 indique différents enseignements qui peuvent être tirés du GMR.

**Tableau 3.14** Enseignements tirés du Rapport mondial de suivi de l'EPT de l'UNESCO

|  |
|--|
| <p>Leçon 1. Le format et le contenu du rapport</p> <p>Le rapport offre une couverture complète des progrès accomplis par les pays vers la réalisation des six objectifs, outre qu'il couvre un thème annuel adopté pour chaque édition, jouant un rôle central dans le processus de l'Éducation pour tous (EPT). Les informations et les recommandations du rapport sont appuyées par des recherches et des données exhaustives, dont beaucoup sont directement fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO. En</p> |
|--|

conséquence, il est devenu une source d'information unique et faisant autorité pour suivre les indicateurs clés de l'éducation dans le monde. Quant au format et au style, le rapport contient de nombreux graphiques et données, présentés de manière attrayante, accessible et organisée. C'est là un aspect essentiel vu que le rapport dépasse 400 pages et est assez dense en termes d'informations fournies.

#### Leçon 2. La diffusion et la visibilité du rapport

Comme le WWDR, le GMR a une grande visibilité, spécialement sur l'internet. L'UNESCO a adopté une méthode cohérente de diffusion et de communication, en particulier sur diverses plates-formes des médias sociaux. Cela permet une diffusion efficace de beaucoup des résultats clés du rapport et accroît l'intérêt pour celui-ci. Plusieurs événements internationaux de lancement, organisés dans de nombreuses villes, assurent la couverture continue du rapport par la presse. Le lancement international du rapport 2015 a eu lieu le 9 avril 2015 à New Delhi, New York et Paris, avec des événements nationaux et régionaux à Brasilia (Brésil), La Havane (Cuba), Juba (Soudan du Sud), Mexico (Mexique) et Santiago du Chili. Ces événements ont été suivis de près de 30 événements de lancement (parallèles) au cours des mois d'avril, mai et juin.

#### Leçon 3. La qualité du site Web

Le GMR est présenté sur un site Web attrayant qui rassemble un portail complet de données, des aides visuelles et des notes additionnelles sur les recherches et les politiques concernant le mouvement de l'EPT. On peut naviguer dans le site Web sans difficulté et il est bien organisé. La facilité d'accès aux bases de données relatives à l'éducation a permis au GMR de se créer une image de marque.

Source : Auteurs.

### 3.3 Conclusions clés

1. Le WWDR est un rapport phare des Nations Unies sur l'eau, fondé sur une large approche collaborative dans le cadre d'ONU-Eau.
2. La publication périodique du WWDR, dans le cadre d'ONU-Eau, constitue une réussite clé du WWAP. La capacité et l'expérience pour gérer et coordonner l'élaboration et la production de ce rapport sont des atouts importants de l'équipe du WWAP.
3. Le WWDR est un des rapports les plus visibles produits par l'UNESCO (sur la base des critères suivants : visites du site Web, téléchargements du rapport, couverture médiatique internationale).
4. Sur la base d'une analyse bibliométrique détaillée, il a été constaté que le WWDR reste une source faisant autorité d'informations sur les ressources en eau douce. Les WWDR sont référencés de multiples et diverses façons dans les revues universitaires ; ils sont référencés le plus souvent pour les données qu'ils fournissent.
5. Bien que la coopération avec différents secteurs soit considérée comme un besoin important dans divers WWDR, cette coordination et cette collaboration sont difficiles à réaliser. En conséquence, les secteurs extérieurs à l'eau ne sont pas aussi bien consultés ou mobilisés au cours de l'élaboration du WWDR ou lors de sa diffusion et de sa communication.
6. Le passage d'un WWDR triennal à un WWDR annuel a entraîné une approche de l'établissement du rapport moins complète et moins éclairée par les données, ce qui risque d'affecter son statut et son utilisation.
7. Malgré un certain nombre d'initiatives ayant donné de bons résultats concernant la diffusion du WWDR, il n'y a pas de stratégie de communication claire et unifiée pour le WWDR entre les différentes entités concernées (Siège de l'UNESCO, WWAP, ONU-Eau et membres d'ONU-Eau). De plus, il n'y a pas d'approche claire et systématique pour l'image de marque du WWDR.

## **4. Dimension 2 : Autres activités et orientation stratégique du WWAP**

### **4.1 Autres activités du WWAP**

En dehors du WWDR et du travail associé au rapport, quelles ont été les principales autres activités du WWAP ? Le WWAP est devenu un programme à composantes multiples avec divers objectifs (UNESCO, 2014a). Nous observons trois principaux programmes de travail du WWAP, et des activités de vulgarisation, qui intéressent notre évaluation. Cela comprend : (1) le Projet de scénarios pour l'eau dans le monde ; (2) les travaux sur le genre et l'eau ; (3) le programme « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP), et (4) les activités de vulgarisation.

#### **4.1.1 Projet de scénarios pour l'eau dans le monde**

À partir de 2010, le WWAP a initié un projet de scénarios pour l'eau dans le monde afin d'examiner les avenir possibles en fonction de différentes politiques prenant en compte les principaux facteurs. Selon le WWAP, les objectifs du projet sont les suivants : (1) élaborer une deuxième génération de scénarios mondiaux pour renforcer les liens entre la prise de décisions socioéconomiques anticipatoires et le système mondial de l'eau ; (2) offrir une articulation interdisciplinaire de la compréhension scientifique actuelle du système mondial de l'eau ; (3) soutenir la construction de scénarios aux niveaux national et sous-national.

La première phase du projet s'est déroulée en 2010 et a compris un examen et une analyse des principaux facteurs, comme le changement climatique, la démographie, le développement économique, les profils de consommation, les effets environnementaux et les tendances sociales et culturelles, y compris l'identification des liens existant entre ces facteurs (WWAP, 2010). Les membres d'ONU-Eau et les membres des communautés scientifiques et universitaires ont été invités à participer et des enquêtes Delphi en temps réel et des enquêtes en ligne ont été effectuées pour recueillir l'avis des experts. La deuxième phase du projet a été centrée sur l'élaboration et le partage de « scénarios stylisés » destinés à servir de point de départ à l'élaboration des scénarios. Deux rapports publiés en 2012 caractérisent les facteurs des scénarios en termes qualitatifs et quantitatifs (Cosgrove et Cosgrove, 2012 ; Gallopín, 2012). Les scénarios ont été communiqués au 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau et à une réunion du GIEC.

En 2012, l'UNESCO a collaboré avec l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS) sur le projet de scénarios, et le projet est entré dans sa troisième phase. Il a été rebaptisé et a reçu une mission légèrement différente. Maintenant intitulé « Water Futures and Solutions: World Water Scenarios » [Futurs et solutions pour l'eau : scénarios pour l'eau dans le monde], le projet devait être une entreprise se déroulant sur cinq ans en vue de « mieux comprendre l'impact de différentes décisions et différents choix relatifs à l'eau sur le développement durable et le bien-être humain grâce à une nouvelle génération de scénarios mondiaux et régionaux » (UNESCO, 2014a, p. 54). Le projet a été créé dans l'idée que le WWAP fournirait les capacités de suivi et d'évaluation et se chargerait des fonctions d'information, tandis que l'IIAAS apporterait son expertise en gestion des données et en modélisation. Le travail sur les scénarios était conçu pour être relié à la 5<sup>e</sup> évaluation des scénarios du GIEC réalisée par l'IIAAS. Aucune activité récente n'a été signalée concernant ces travaux et le projet est actuellement en sommeil<sup>41</sup>.

#### **4.1.2 Prise en compte du genre dans les questions liées à l'eau et mise au point d'indicateurs ventilés par sexe**

Le souci des questions de genre remonte à l'époque du SWR du CAC, lorsque les membres du Sous-Comité ont conclu qu'il serait important d'inclure une perspective de genre dans la production du WWDR (CAC de l'ONU, 2001a). À cette époque, il a été estimé qu'une perspective de genre serait indispensable au rapport.

---

<sup>41</sup> Selon nos interlocuteurs, la cause majeure de cet état de choses tient aux contraintes financières.

Pour ce qui est de l'inclusion d'aspects relatifs au genre dans les WWDR, le WWDR3 de 2009 n'intégrait pas le genre et ne comprenait pas de chapitre (ou de thème subsidiaire) consacré aux questions de genre ni d'indicateur spécifique concernant le genre (UNESCO, 2014a ; UNESCO, 2009). Le WWDR3 soulignait néanmoins que les gestionnaires et les professionnels de l'eau opèrent dans un cadre qui intègre des approches de l'eau prenant en compte le genre et équitables (WWAP, 2010).

Depuis 2010, le Groupe consultatif sur l'égalité des genres aide le WWAP à intégrer l'égalité des genres dans toutes ses activités et tous ses produits, en particulier dans le WWDR. Le groupe assure une orientation et un retour d'information sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie du WWAP en matière d'intégration du genre et fournit une expertise et des suggestions en vue de l'action lorsqu'il le faut<sup>42</sup>. Le Groupe est présidé par l'UNESCO et par le Réseau des professionnels de l'eau (NetWater). Il comprend neuf membres qui représentent diverses nationalités, disciplines et professions. En 2011, le WWAP a désigné un Point focal pour le genre afin de développer les activités et de coordonner l'intégration des questions de genre dans les publications du WWAP. Cela a été fait en collaboration avec la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO. La liste de contrôle de la priorité Égalité des genres est utilisée pour toutes les publications du WWAP.

Depuis 2012, l'intégration du genre est un élément important du processus applicable à toutes les publications du WWAP. Durant la phase de planification du projet, le Point focal du WWAP pour le genre évalue la proposition et donne des avis sur la façon dont les questions de genre peuvent être incorporées ou prises en compte dans le manuscrit. La Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO conduit son propre examen plus tard.

Selon le WWAP, s'agissant des publications, l'intégration du genre signifie :

- « la présentation de données ventilées par sexe, si elles sont disponibles, et dans le cas contraire, l'indication des raisons de leur absence et des suggestions quant aux moyens de remédier à cette absence ;
- la réalisation d'une analyse de genre des données ventilées par sexe si elles sont disponibles, prenant en considération non seulement l'existence de différences entre hommes et femmes, mais aussi les causes et les effets de ces différences ;
- la prise en considération des différences de situation des hommes et des femmes, et des effets des politiques et des pratiques sur les hommes et les femmes dans tous les aspects du domaine étudié ; et
- l'emploi d'un langage neutre et inclusif du point de vue du genre » (UNESCO, 2014a, p. 72-73).

Le WWDR4 a été le premier à intégrer le genre (UNESCO, 2014a). Bien que le WWDR2014 ne contienne pas de chapitre spécifique consacré aux questions de genre, ses chapitres 4 et 35 comprennent un sous-thème sur l'eau et le genre. Le WWDR2015 intègre aussi le genre. Il contient un chapitre sur le ciblage de l'égalité des genres. Aucun indicateur spécifique relatif au genre ne figure dans le WWDR2014 ni dans le WWDR2015 (UNESCO, 2014a ; UNESCO, 2015a).

Actuellement, le WWAP est engagé dans un projet de suivi, d'évaluation et d'information sur les ressources en eau prenant en compte les questions de genre, qui vise à développer et tester la collecte de données relatives à l'eau ventilées par sexe. Selon le WWAP, le projet vient d'arriver au terme de la Phase 1 qui a consisté en la mise au point d'une boîte à outils pour le suivi des ressources en eau prenant en compte les questions de genre. La boîte à outils comprend un petit

---

<sup>42</sup> Le Groupe consultatif sur l'égalité des genres a été créé initialement pour donner des avis sur le WWDR2012, mais le WWAP a décidé d'étendre ses travaux et le groupe l'a donc constamment assisté sur tous les WWDR suivants.

ensemble d'indicateurs prioritaires relatifs à l'eau pour lesquels il faut des données ventilées par sexe, des méthodologies de collecte et d'évaluation de ces données, un manuel pour la collecte des données sur le terrain et un questionnaire pour les praticiens sur les entretiens et la collecte des données ventilés par sexe. Depuis 2014, le Groupe de travail sur les indicateurs ventilés par sexe, composé d'une trentaine d'experts du monde entier, fournit des avis d'experts sur les considérations théoriques et les méthodologies pour la boîte à outils. Selon le WWAP, ces indicateurs ont été mentionnés dans les déclarations finales du récent Forum mondial de l'eau 2015 en Corée et de la « Conférence sur le genre et l'eau » en Afrique du Sud (2014). Le projet passe maintenant à la Phase 2, caractérisée par le travail sur le terrain pour tester la boîte à outils. À l'appui de ce travail, le WWAP cherche actuellement des fonds pour tester plus avant sa méthodologie et partager les conclusions avec une communauté plus large<sup>43</sup>.

#### 4.1.3 Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP)

Le programme Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP) sert aujourd'hui de programme du WWAP pour le développement des capacités. C'est un programme associé du WWAP et du PHI de l'UNESCO, ainsi que de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE). Selon le site Web de l'UNESCO, « le programme PCCP facilite les dialogues multiniveaux et interdisciplinaires afin de promouvoir la paix, la coopération et le développement en ce qui concerne la gestion des ressources en eau transfrontalières (UNESCO-PHI, 2015a).

Historiquement, le PCCP a promu des formations spécifiques aux régions, des formations mondiales et des publications. Beaucoup d'activités du PCCP ont été mises en place en collaboration avec d'autres programmes, centres et partenaires de l'UNESCO (UNESCO, 2014a). Par exemple, en 2009 et 2010, dans le cadre d'un partenariat avec la Commission du fleuve Mékong et l'UNESCO-IHE, le PCCP a organisé des sessions de formation sur la gestion des conflits relatifs aux eaux transfrontalières et la gouvernance de l'eau à l'intention des décideurs, des cadres moyens et des universitaires du Cambodge, du Laos, de Thaïlande et du Viet Nam afin de mieux résoudre les problèmes des crues et des différends dans le bassin inférieur du Mékong.

Globalement, depuis 2008, un mastère spécialisé en gestion des conflits relatifs à l'eau est proposé à l'UNESCO-IHE à Delft, Pays-Bas, en tant que produit du WWAP et du PHI dans le cadre du PCCP. Plus récemment, l'UNESCO-IHE, le PHI et le WWAP ont collaboré avec succès à l'élaboration d'un nouveau programme conjoint de mastère dans le domaine de l'eau et de la résolution des conflits avec l'Université de la paix (Costa Rica) et l'Université de l'État d'Oregon (États-Unis) qui sera lancé en 2015 (UNESCO-PHI, 2015b). Les publications du PCCP sont destinées aux professionnels de la gestion, aux chercheurs et aux étudiants travaillant sur les questions relatives aux eaux transfrontalières ; elles comprennent des études interdisciplinaires, des études de cas et une impressionnante collection spéciale sur l'eau et la résolution des conflits qui a été produite pendant toute la durée du programme.

Une récente évaluation de la Phase VII du PHI, conclue en 2014, a reconnu que le PCCP est particulièrement important car il porte sur un aspect de plus en plus pertinent des questions relatives aux eaux transfrontalières, domaine dans lequel l'UNESCO est exceptionnellement bien placée pour apporter une contribution. Malgré une récente réduction des activités, qui pourrait s'expliquer par un manque de fonds et de personnel, l'évaluation a recommandé que le programme soit renforcé (UNESCO, 2014c).

Toutefois, même si le PCCP est un programme qui revêt une importance stratégique pour le PHI, il ne cadre pas bien avec le mandat du WWAP relatif au renforcement des capacités, qui doit être

---

<sup>43</sup> Le WWAP indique qu'il a été invité par le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'eau à présenter une proposition d'intégration des questions de genre dans le cadre de la quatrième phase du Projet IW-LEARN du GWP (2015-2018), mis en œuvre par le PNUD et le PNUE et exécuté par divers partenaires, dont l'UNESCO. Ce faisant, le WWAP collabore avec le Fonds mondial pour la nature en vue d'élaborer une proposition conjointe sur le genre et l'eau visant à renforcer les capacités des pays bénéficiaires dans lesquels des projets relatifs aux eaux internationales sont en cours d'exécution.

centré sur l'assistance aux États membres « pour qu'ils renforcent et améliorent leurs capacités de collecte et d'analyse des données pertinentes pour leurs initiatives en matière de politiques de l'eau » (UNESCO, 2012b, p. 34)<sup>44</sup>.

#### 4.1.4 Activités de vulgarisation

Pour renforcer encore la visibilité du donateur et de l'UNESCO et sensibiliser des publics divers aux questions liées à l'eau, le WWAP se livre à des activités de vulgarisation, mettant en lumière l'importance des ressources en eau douce et leur gestion durable. Par exemple, comme on l'a décrit dans la section 3, le WWAP promeut le WWDR par des événements de lancement internationaux (parallèles) et par sa participation à des réunions internationales telles que le Forum mondial de l'eau, la Semaine mondiale de l'eau et autres. Outre les activités internationales de promotion du WWDR, de nombreuses activités de vulgarisation sont par nature locales et aussi destinées à renforcer la visibilité du donateur. Les activités ont compris les actions de proximité dans les écoles sur les questions de qualité de l'eau et des projections de films consacrés à l'eau dans les cinémas locaux. De plus, des études de cas sur les bassins des fleuves italiens ont été incluses dans plusieurs WWDR, en reconnaissance du soutien du donateur et de l'expérience de la gestion de l'eau et de la politique de l'eau en Italie<sup>45</sup>.

Récemment, le WWAP a initié The Water Rooms, projet de vulgarisation présenté à l'Exposition universelle de Milan pour l'été 2015. L'initiative « consiste en un vidéo-itinéraire visionnaire et inspirant de cinq « pièces » successives qui susciteront l'intérêt et encourageront à en savoir plus sur les ressources en eau et leur gestion durable » (WWAP, 2015f). Cela a été une entreprise créative et innovante, réunissant scientifiques et experts techniques avec des cinéastes et des écrivains pour sensibiliser à la durabilité et à la solidarité concernant l'eau, qui sont aussi des messages des WWDR.

## 4.2 Mandat et orientation stratégique du WWAP

### 4.2.1 Mandat du WWAP

Nous cherchons à mieux comprendre dans quelle mesure les activités du WWAP occupent une niche ou représentent un positionnement stratégique pour le WWAP. Les activités du WWAP sont-elles conformes au mandat initial (tel que défini dans les documents du SWR du CAC) et au mandat défini dans les mémorandums d'accord signés entre l'UNESCO et le Gouvernement italien en 2012 ?

Le paragraphe 1 de l'Accord de fonds-en-dépôt de 2007 dispose que (UNESCO, 2007c, p. 2) : « Le WWAP a été établi en 2000 pour répondre aux besoins croissants des États membres et de la communauté internationale d'un plus large éventail d'informations utiles aux politiques, fournies en temps voulu et fiables dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau ». Un texte similaire figure dans le mémorandum d'accord de 2012 avec le Gouvernement italien, qui dit que l'objectif global du WWAP est de « répondre aux besoins croissants des États membres et de la communauté internationale d'un plus large éventail d'informations utiles aux politiques, fournies en temps voulu et fiables dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, en particulier par la production du WWDR » (UNESCO, 2012b, p. 34).

On peut trouver le mandat initial dans la documentation du prédécesseur d'ONU-Eau, le SWR du CAC de l'ONU. L'objet du programme, tel que défini lors de la 21<sup>e</sup> session du SWR en 2000, était l'évaluation, mais celle-ci était largement définie car à l'époque de la création du WWAP il n'existait

---

<sup>44</sup> Pour en savoir plus sur la composante du WWAP concernant le développement des capacités et le mandat du WWAP, voir la section 4.2 et l'annexe 8.

<sup>45</sup> Le WWDR3 en 2009 contenait une étude de cas sur le bassin du Pô. Le WWDR2012 contenait une étude de cas sur le bassin du Tibre. Le WWDR2014 contenait une étude de cas sur la région Ombrie. Le WWDR2015 contenait une étude de cas sur le bassin du Serchio.

pas de système mondial permettant de produire un tableau mondial systématique, continu, intégré et complet des ressources en eau douce et de leur gestion (CAC de l'ONU, 2001a). L'annexe VI au rapport du SWR sur sa 21<sup>e</sup> session discute en détail les origines du WWAP, sa raison d'être, sa portée, les composantes de son programme, ses objectifs et ses avantages. En gros, le mandat tel que défini dans ce document englobe trois dimensions : la collecte et l'évaluation des informations, les rapports et le développement des capacités (voir la figure présentée dans l'annexe 8).

Tant le mandat initial que ses ajustements ultérieurs consignés dans plusieurs mémorandums d'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement italien fournissent des détails supplémentaires sur ce large mandat.

Outre l'élaboration du WWDR, l'article 4 du mémorandum d'accord de 2012 décrit les cinq fonctions principales du WWAP, à remplir avec le concours de ses donateurs :

- [1, 2] « Grâce à son accès à un large éventail d'informations sur les ressources en eau, aider les États membres à évaluer l'efficacité et l'efficacité de leurs décisions et programmes en matière de politique de l'eau et à suivre la réalisation des divers objectifs relatifs à l'eau convenus au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) » ;
- [2] « Interpréter et élaborer régulièrement la série des WWDR sur la situation de l'eau dans le monde au regard de la disponibilité de l'eau (tant en termes de quantité que de qualité) et de ses utilisations, et sur les futurs changements de cette disponibilité et de ces utilisations en relation avec les facteurs moteurs mondiaux, afin d'émettre des alertes rapides pour éviter les conflits potentiels relatifs à l'eau » ;
- [1] « Mettre en place le cadre conceptuel et méthodologique de données et d'indicateurs comparables au plan international pour les ressources en eau » ;
- [1,3] « Aider les États membres à renforcer et améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données utiles à leurs initiatives en matière de politique de l'eau » ;
- [1, 3] « Analyser les données en partenariat avec les décideurs et les chercheurs, et promouvoir une utilisation plus large et mieux informée des données aux fins des politiques à différents niveaux ». (UNESCO, 2012b, p. 34).

En gros, le récent mémorandum d'accord reflète les trois dimensions qui sont au cœur du mandat initial du WWAP. Les chiffres entre crochets dans la liste ci-dessus donnent une indication de l'alignement avec une des trois principales catégories d'activités discutées dans le rapport sur la 21<sup>e</sup> session du SWR du CAC : (1) collecte et évaluation des informations, (2) rapports et (3) développement des capacités.

#### 4.2.2 Ciblage stratégique et alignement entre les activités du WWAP et son mandat

En dépit des pressions financières et institutionnelles, le WWAP a continué à se concentrer sur la qualité et la production en temps voulu des WWDR. Pour simplifier, on pourrait dire que le mandat du WWAP comprend trois composantes de base (voir la section précédente) : le travail analytique (par exemple sur les indicateurs, la collecte des données et l'analyse) sous-tendant le WWDR, le WWDR lui-même, et la diffusion et le développement des capacités en rapport avec le travail sur le WWDR.

Commençons par la première de ces composantes. L'élaboration de méthodologies, y compris de méthodologies de l'évaluation, et l'élaboration d'indicateurs sont au cœur du mandat du WWAP, et constituent un élément de base du WWDR. Par exemple, nous trouvons des travaux du WWAP sur les données ventilées par sexe qui portent sur une importante lacune et niche en matière de genre et de mise en valeur des ressources en eau. Grâce à son investissement financier relativement

modeste, et à son partenariat avec des chercheurs et des décideurs en vue de contribuer à l'élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique pour les données relatives au genre et à l'eau, ces efforts appuient directement les objectifs du WWAP concernant l'élaboration et la collecte des données. Il y a plus d'une décennie, le SWR du CAC notait l'absence de données statistiques sur le genre et la nécessité de collecter des données ventilées par sexe sur l'eau (CAC de l'ONU, 2001a). Dès cette époque, le SWR estimait que le WWAP devait promouvoir la mise en place de bases de données/indicateurs prenant en compte les questions de genre et faciliter la production de matériels de démonstration pour la formation en vue de promouvoir l'intégration du genre dans les programmes de développement. Cette question reste très pertinente aujourd'hui.

Malheureusement, les autres initiatives portant sur l'élaboration d'indicateurs et la synthèse des données ont déperissé avec le temps (voir par exemple la section 3.1.5). De plus, en raison du caractère thématique du rapport annuel, les évaluations du WWAP (telles que présentées dans le WWDR) sont devenues moins complètes et, du fait du raccourcissement du cycle de production, moins approfondies sur la durée. Un dernier exemple dans cette catégorie de travail est le Projet de scénarios pour l'eau dans le monde. Ce projet était respecté et affichait un grand potentiel. La dissolution du projet, que la décision ait été prise au Siège de l'UNESCO ou par le WWAP à Pérouse, représente une occasion perdue et un élan freiné.

En ce qui concerne la dernière composante – le développement des capacités – on peut noter ce qui suit. Le mémorandum d'accord de 2012 (UNESCO, 2012b) suggère que le WWAP devrait aider les États membres à renforcer et améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données utiles à leurs initiatives en matière de politique de l'eau. De plus, cela est conforme à ce qui était envisagé lors de la 21<sup>e</sup> session du SWR – le renforcement des capacités devait améliorer les évaluations au niveau des pays. Cela incluait le renforcement des capacités d'éducation et de formation, de suivi et de bases de données en science et technologie et en gestion institutionnelle liée aux évaluations (CAC de l'ONU, 2001a). Cependant, même si le développement des capacités devait être une composante des activités du WWAP durant la période couverte par l'Accord de fonds-en-dépôt, il a été indiqué que l'irrégularité de la disponibilité des fonds durant cette période n'a pas permis à cette composante de se développer.

Le programme PCCP porte dans une large mesure sur le développement des capacités mais il n'est pas directement rattaché au WWDR (voir la section 4.1.3). Si le PCCP a aidé à produire quelques publications très respectées et a manifesté une large présence publique internationale, son implantation à Paris, loin des locaux du WWAP à Pérouse, le déconnecte encore davantage du travail central du WWAP alors qu'il pourrait aider à favoriser les connexions avec le PHI.

Globalement, nous constatons ces dernières années un déclin général des activités programmatiques du WWAP, dû en grande partie aux pressions financières (voir la section 6). Le mandat initial du WWAP, à savoir évaluer les ressources mondiales en eau douce et fournir en temps voulu des informations utiles aux politiques dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, n'a pas été entièrement rempli en ce sens que tant du point de vue de l'évaluation (travail d'analyse et alimentation du WWDR en données) que du développement des capacités (relier les connaissances du WWDR aux politiques et aux pratiques), le WWAP a perdu du terrain. Étant donné l'évolution du WWAP, de ses capacités et de ses ressources, et étant donné les avantages comparatifs d'autres entités de l'UNESCO (par exemple UNESCO-IHE) ou extérieures à l'UNESCO, l'avantage comparatif du WWAP n'est pas de faire une différence par le développement des capacités. Il est beaucoup plus raisonnable de renforcer les contributions de fond (analytiques) du WWAP au WWDR.

Vu la position unique du WWAP en tant que producteur du WWDR, en étroite collaboration avec les membres et partenaires d'ONU-Eau, et aussi compte tenu de la faiblesse des ressources du programme, on pourrait s'attendre à ce que les décisions sur l'allocation des ressources et la mise en place de nouvelles activités soient liées au rapport. En fait, l'allocation des ressources est déterminée par des facteurs contradictoires, dont les décisions historiques dépendant du passé (telles que celles qui concernent le PCCP) ainsi que les attentes des donateurs concernant les

activités de proximité à La Colombella. Ces ateliers et autres activités locales peuvent absorber des ressources et du temps, et donc être difficiles à mener sans incidences pour le mandat central du WWAP.

#### **4.3 Le WWAP et le programme de développement pour l'après-2015**

Le rôle du WWAP dans les débats autour du programme de développement pour l'après-2015 peut être attribué à son association avec les OMD. Le mémorandum d'accord avec le Gouvernement italien de 2012 a officialisé cette relation. Selon ce texte, une des principales fonctions du WWAP est de « suivre la mise en œuvre de divers objectifs relatifs à l'eau convenus au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) » (UNESCO, 2012b, p. 34). De plus, les WWDR devaient offrir un mécanisme pour « suivre les progrès réalisés vers la réalisation des cibles, en particulier celles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du Sommet mondial sur le développement durable » (UNESCO, 2014a, p. 12).

Toutefois, il faut noter que l'OMD 7, cible 7.C<sup>46</sup> a été suivi par le programme JMP de l'OMS/UNICEF. C'est le mécanisme du système des Nations Unies officiellement chargé de suivre les progrès accomplis au niveau mondial vers la réalisation des cibles des OMD pour l'eau potable et l'assainissement. Alors que les WWDR ont présenté des données relatives à la cible, ils ne l'ont pas fait de manière systématique et continue. Par exemple, le WWDR2014 et le WWDR2015 présentent les données concernant les progrès accomplis par divers pays vers la réalisation de l'OMD 7, cible 7.C (la source est le JMP), mais il s'agit d'une présentation inégale, étant donné que les indicateurs cités sur la période ne sont pas les mêmes.

Quant aux ODD, l'UNESCO a contribué au dialogue intergouvernemental dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies qui a été constituée par le Secrétaire général de l'ONU pour faciliter les préparatifs du système en vue du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 sur un projet de cadre d'indicateurs et de suivi concernant les futurs ODD. L'UNESCO a promu et plaidé pour l'inclusion des structures et des mécanismes de suivi existants au sein de l'Organisation, tels que le WWDR, en tant que mécanisme clé pour l'examen du programme de développement pour l'après-2015 (UNESCO, 2015b).

Dans le cadre d'ONU-Eau, le WWAP (et d'autres composantes de l'UNESCO) a été associé à l'initiative de « suivi intégré des cibles des ODD concernant l'eau et l'assainissement » (anciennement GEMI) pour élaborer des projets d'indicateurs visant à mesurer les progrès accomplis vers les diverses cibles de l'ODD 6, ainsi qu'une feuille de route pour la mise en œuvre et le suivi. Le WWAP a contribué au dialogue mais à notre connaissance il n'a pas joué un rôle majeur. Le WWAP indique qu'il a récemment réitéré son offre d'utiliser son expertise en matière d'information sur les questions liées à l'eau dans le monde, en particulier dans le cadre de son rapport quinquennal de synthèse (du WWDR) sur les résultats du mécanisme de suivi qu'ONU-Eau a conçu et mettra peut-être en œuvre.

Aujourd'hui, ONU-Eau est positionnée pour jouer un rôle important dans les mécanismes mondiaux de suivi et de rapports pour les diverses cibles relatives à l'eau associées aux futurs ODD relatifs à l'eau. Un rapport commandé par un groupe de travail d'ONU-Eau a recommandé qu'une enquête semblable à celle qui a été préparée pour la Conférence Rio + 20 soit menée périodiquement pour faciliter le suivi des progrès<sup>47</sup>. De plus, la portée des ODD proposés concernant l'eau et ses composantes de base (voir l'annexe 9) seront plus larges que les composantes des OMD relatives

---

<sup>46</sup> Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

<sup>47</sup> Il est estimé que cette enquête complètera les données physiques ou numériques sur les progrès réalisés vers les cibles relatives à l'eau et qu'elle sera commandée tous les cinq ans pour un coût d'environ 2 millions de dollars États-Unis par an.

Référence : <http://www.unwater.org/publications-detail/en/c/216087>

à l'eau. En conséquence, les données devront être collectées auprès de multiples sources. Dans un tel scénario, les WWDR (et le WWAP) peuvent jouer un rôle crucial dans le suivi des cibles.

#### 4.4 Conclusions clés

1. Le WWAP s'est peu à peu écarté de son mandat initial d'évaluation des ressources en eau douce, qui en gros englobe trois composantes : le travail analytique (par exemple sur les indicateurs, la collecte des données et leur analyse) à la base du WWDR, le WWDR lui-même et les tâches de développement des capacités et de diffusion se rapportant au WWDR.
2. Globalement, ces dernières années ont vu un déclin général des activités programmatiques du WWAP ne concernant pas le WWDR, déclin qui est dans une large mesure imputable aux pressions financières. En dehors du WWDR lui-même, nombre d'activités que mène le WWAP ne paraissent pas clairement alignées sur son mandat central.
3. Le WWAP a lancé avec succès une initiative concernant les données et les indicateurs ventilés par sexe dans le contexte de l'eau et du développement durable.
4. Si des activités comme le Programme PCCP apportent une utile contribution à la construction de la paix autour des eaux transfrontalières, le programme n'est pas suffisamment aligné et connecté logiquement au mandat central du WWAP et aux besoins mondiaux émergents en matière de données sur l'eau et de suivi.
5. Même si les WWDR successifs ont rendu compte des aspects des OMD relatifs à l'eau, ces rapports n'ont pas joué un rôle clé à cet égard. Les aspects relatifs à l'eau des futurs ODD sont plus larges et plus complets. Il y a un espace d'opportunité pour le WWDR, en particulier pour son rapport de synthèse quinquennal, qui pourrait devenir un mécanisme clé d'information de synthèse pour l'Objectif de développement durable 6.

## 5. Dimension 3 : Cadre institutionnel du WWAP

### 5.1 Origines du WWAP et des WWDR : Chronologie et perspective organisationnelle

Lorsque le WWAP a été lancé au 2<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à La Haye en 2000, sa première mission était de répondre à une préoccupation : « la crise mondiale croissante de l'eau dans le monde menace la sécurité, la stabilité et la viabilité environnementale de nombreuses nations en développement » (UNESCO, 2007a, p. 2).

Comment le WWAP allait-il relever ce défi ? Ses fondateurs et ses premiers dirigeants voulaient qu'il se concentre sur l'évaluation des ressources en eau douce par « la compilation de données (bases de métadonnées géo-référencées), le soutien des technologies de l'information, l'interprétation des données, les analyses comparatives des tendances, la diffusion des données, l'élaboration de méthodologies et la modélisation, l'élaboration d'un rapport mondial biennal et le renforcement des capacités pour améliorer l'évaluation au niveau des pays, en mettant l'accent sur les pays en développement (CAC de l'ONU, 2001a, p. 28).

Lorsqu'en 2007 l'UNESCO a commandé la première évaluation du WWAP (par l'équipe Medina ; UNESCO, 2007a), les évaluateurs ont été chargés de déterminer la réussite et la valeur du programme et de la contribution de l'UNESCO à celui-ci. Une grande partie de ce travail était forcément consacrée à chercher dans quelle mesure le WWAP avait pu s'acquitter de manière satisfaisante des tâches qui lui étaient assignées. Des référentiels et des indicateurs utiles avaient-ils été mis au point ? Les études de cas étaient-elles instructives et étaient-elles utilisées ? La situation mondiale de l'eau était-elle décrite avec exactitude ? Et surtout, les WWDR étaient-ils largement lus et influents pour ce qui était d'atténuer la crise mondiale évoquée par les créateurs du programme ?<sup>48</sup>.

Bien entendu, toutes ces mesures des performances étaient des éléments nécessaires et appropriés de cette évaluation. La collecte des informations, leur analyse, leur compilation, leur articulation et la diffusion des rapports, ainsi que les autres activités qui lui étaient assignées exerçaient une forte pression sur les ressources dont disposait le WWAP. Globalement, l'évaluation de 2007 estimait qu'en 2006 et 2007 (période couverte par l'évaluation), le WWAP avait relevé la plupart des défis concernant ses performances.

Cependant, des défis sans doute plus redoutables au succès du WWAP étaient dans une large mesure ignorés par l'équipe d'évaluateurs de 2007. Depuis sa création, les aspects structurels, situationnels, organisationnels, relationnels et financiers – en somme institutionnels – du paysage du WWAP-WWDR ont fait peser des contraintes significatives sur le programme. Sur la base de la documentation disponible et d'entretiens avec des parties prenantes clés, cette section du rapport identifie les diverses forces institutionnelles qui compliquent l'aptitude générale du WWAP à fonctionner efficacement et analyse et aborde leur influence.

En 2007 – à l'époque de la première évaluation – le WWAP, âgé de sept ans, était encore un programme relativement jeune et généralement performant. Il avait produit deux WWDR et était à peu près au milieu de la préparation du WWDR3. En 2008, le programme – avec un nouveau coordonnateur – a transporté ses opérations à Pérouse, Italie, se distançant physiquement de SC/HYD et du Secrétariat du PHI, tous deux à Paris. À ce même moment, le soutien substantiel du Gouvernement japonais au WWAP – disponible depuis la création du programme durant deux phases (2000-2003 et 2003-2006) – allait prendre fin, nécessitant une recherche prolongée d'un soutien de remplacement auprès d'autres sources.

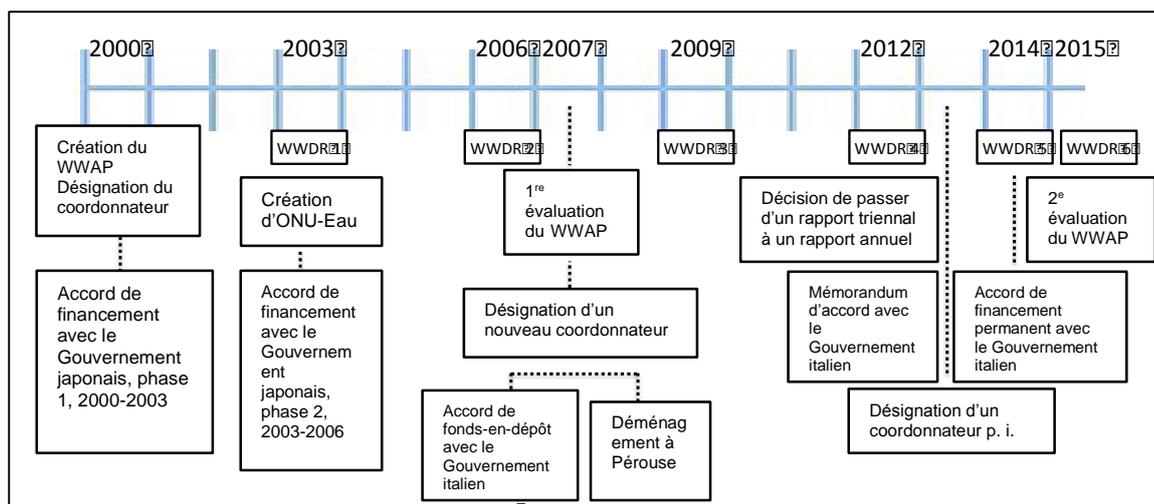
À l'époque de l'évaluation de 2007, il était probablement difficile de pleinement anticiper l'importance d'une série de faits nouveaux dans la vie du WWAP : le changement de direction du WWAP, le déménagement dans un nouveau site, la perte d'un soutien financier majeur et la nécessité en

---

<sup>48</sup> Voir la section 3 pour les réponses données par la présente évaluation à ces questions.

conséquence de trouver de nouvelles sources de financement, et les discussions entre ONU-Eau et l'UNESCO concernant le marquage du WWDR. Ces événements importants, entre autres, sont illustrés dans la Figure 5.1, qui identifie quelques-uns des moments clés des quinze années d'existence du WWAP. De plus, l'équipe des évaluateurs de 2007 n'a peut-être pas pleinement mesuré l'impact du prochain départ (en 2009) du directeur de SC/HYD (et secrétaire du PHI), depuis longtemps en fonctions, et du hiatus de trois ans qui a suivi dans la direction permanente de l'organisation parente du WWAP. Plus récemment, le WWAP lui-même n'a pas de coordonnateur permanent depuis 2013.

**Figure 5.1** Chronologie du WWAP



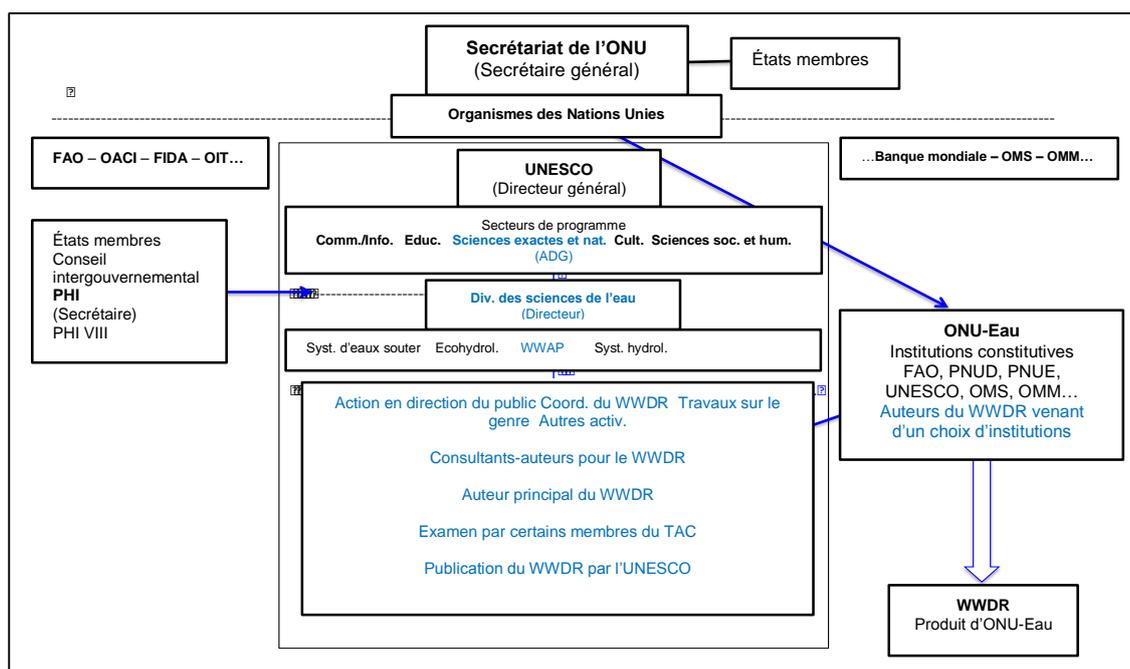
Note : Les lignes en pointillé ne représentent pas de relations hiérarchiques ou autres : ce ne sont que des marqueurs qui servent à situer les événements d'une année donnée.  
Source : Auteurs.

## 5.2 Organisation et structure hiérarchique du WWAP

Comme indiqué ci-dessous (Figure 5.2), le WWAP est un programme qui s'insère dans de multiples cadres institutionnels. Il appartient à un organisme des Nations Unies, l'UNESCO, mais il est en même temps le principal instrument de l'élaboration du produit majeur d'un autre organisme des Nations Unies, ONU-Eau – qui est lui-même un mécanisme de coordination du système des Nations Unies et est hébergé par une institution (actuellement l'OMM). Certes il est entendu que le WWAP fait partie d'une institution (et n'est pas en soi une institution), mais l'enchevêtrement de relations, de mandats et de visions constitue un véritable steeplechase pour tous les protagonistes.

La Figure 5.2 offre un schéma de la position des organisations dans le système des Nations Unies, des liens entre elles et de la situation du WWAP dans ce cadre complexe. L'organigramme décrit en particulier la position du WWAP dans cet univers et ses interactions avec ONU-Eau dans la production des WWDR.

**Figure 5.2** Le WWAP et sa position actuelle dans le système des Nations Unies



Source : Auteurs.

Un examen attentif de l'organigramme de la Figure 5.2 semble indiquer que la position organisationnelle et hiérarchique du WWAP est au cœur des tensions internationales identifiées dans les « enjeux institutionnels » ci-dessous. La chaîne décisionnelle de commandement du WWAP passe par les voies officielles de l'UNESCO – de la Directrice générale au Secteur des sciences exactes et naturelles, à la Division des sciences de l'eau. Cela constituerait un flux normal pour la plupart des unités basées à l'UNESCO, mais la situation du WWAP est plus aisée parce que (a) son financement dépend presque complètement de sources extrabudgétaires (essentiellement d'un seul État membre), (b) le plus gros travail est l'élaboration d'un rapport mondial et (c) ce rapport est commandé par et « appartient » institutionnellement à une organisation extérieure à l'UNESCO. Le Siège de l'UNESCO (y compris SC/HYD) apporte un soutien institutionnel et logistique au WWAP, garantissant ainsi la durabilité et la stabilité du programme, ainsi que son bon fonctionnement<sup>49</sup>.

### 5.3 Points forts et vulnérabilités des arrangements institutionnels du WWAP

Dans cette section, à la lumière de la série de complications évoquée ci-dessus, nous examinons ce que nous considérons comme les principaux atouts, points forts, ambiguïtés, incertitudes et tensions du cadre institutionnel actuel du WWAP.

Les organisations professionnelles – y compris des programmes quasi permanents tels que le WWAP – comme les sociétés à une plus grande échelle tendent à fonctionner le plus efficacement dans des conditions qui comprennent un leadership fort et innovant, la prévisibilité, l'équilibre, la sécurité, la disponibilité de ressources fiables, une bonne infrastructure, une participation robuste des parties prenantes/employés, des conditions de travail favorables et l'esprit de corps. Si un de ces éléments fait défaut, l'efficacité en souffre. Dans le cas du WWAP, nous cherchons à montrer les instabilités les plus tangibles qui affectent les performances du WWAP et son aptitude à remplir sa mission.

<sup>49</sup> La section 6 examine l'aide financière fournie par le Siège de l'UNESCO alors que les décaissements du principal donateur sont irréguliers.

### 5.3.1 Les points forts du WWAP : quels sont les plus grands atouts du WWAP ?

#### *Le mandat du WWAP*

Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau fonctionne depuis 16 ans. Cette durabilité est due dans une large mesure à la nouveauté et à la force du mandat initial du WWAP, exprimé d'abord en 2000. Les autres facteurs sont la stabilité et la durabilité assurées par l'UNESCO à travers SC/HYD et la production de WWDR successifs par l'équipe du WWAP.

Le WWAP a reçu pour mission d'évaluer les ressources mondiales en eau douce et de fournir en temps voulu des informations utiles aux politiques dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau (voir aussi la section 4.2.1). Ce mandat a reçu un accueil largement favorable et le WWAP a entamé ses opérations sur une note positive au milieu de l'année 2000 avec un coordonnateur, entreprenant immédiatement l'élaboration de son premier WWDR. L'objectif était de distribuer la première de ces évaluations détaillées au troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto trois ans plus tard, en 2003.

Le mandat du WWAP donnait au programme une forte impulsion initiale, le distinguant des autres entreprises mondiales relatives à l'eau, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNESCO. Le fait que le WWAP était hébergé par l'UNESCO, tout près des autres membres du réseau de l'UNESCO sur l'eau, également hébergés et/ou coordonnés par SC/HYD, lui assurait une certaine stabilité et une certaine respectabilité qui sont difficiles à conquérir pour de jeunes entreprises aux agendas ambitieux.

Depuis sa création, le WWAP a coordonné et produit six WWDR, réalisation qui lui a valu la reconnaissance et le respect de la communauté mondiale de l'eau. Dans ce processus, comme l'a montré la section 3, la capacité et l'expérience de la gestion et de la coordination de la production de cet important rapport sont des atouts majeurs du WWAP.

#### *Construire une base de financement*

Dans un monde féroce concurrentiel, où les finances jouent un rôle primordial, l'UNESCO (essentiellement SC/HYD) a réussi à s'assurer un soutien financier pour le WWAP durant toute son existence. Initialement, le mandat prometteur du WWAP – fermement soutenu par l'UNESCO au niveau de la Direction générale – a conduit à un financement pluriannuel du Gouvernement japonais. Ensuite, un financement généreux a été fourni au titre de l'Accord de fonds-en-dépôt avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer. Enfin, en 2013, le financement du WWAP a été ratifié par une loi assurant au WWAP une base financière sûre pour l'avenir. Cependant, comme on le verra dans la section 6, le financement de base reste sous pression et si de récents efforts pour s'assurer d'autres sources de financement sont prometteurs, le WWAP n'a obtenu qu'un succès limité pour ce qui est d'obtenir des sources de financement additionnelles durant la période de l'Accord de fonds-en-dépôt.

### 5.3.2 Les enjeux institutionnels du WWAP

Il y a une autre face des atouts identifiés plus haut : chacun est confronté à des difficultés potentielles ou effectives. Tout d'abord, il y a une discordance entre l'agenda initial du WWAP et son portefeuille actuel, réduit, d'activités. La mission initiale du WWAP s'est transformée car on est passé de la conduite d'évaluations mondiales périodiques à des rapports thématiques sur les questions liées à l'eau, auxquels s'ajoute une série d'autres activités (voir la section 4.2). Nous en venons donc au premier enjeu du WWAP : quel est exactement son agenda ? Quelles priorités déterminent l'orientation de son action ? Et surtout, comment le WWAP doit-il considérer sa mission initiale concernant l'évaluation des ressources mondiales en eau douce et l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'eau ?

Deuxièmement, le WWAP existe dans un paysage labyrinthique d'organisations parfois concurrentes : l'UNESCO et SC/HYD, le PHI hébergé par l'UNESCO, d'autres entités du réseau de l'UNESCO relatif à l'eau (par exemple l'UNESCO-IHE), ONU-Eau et les Gouvernements de l'Italie et de sa région Ombrie. Chacune de ces entités conserve sa propre identité, ses buts, ses priorités et ses actions. Dans un tel environnement, comment le WWAP peut-il être stratégiquement aligné de façon à mettre en œuvre son agenda le plus efficacement ?

À la lumière d'un recalibrage de l'orientation stratégique du WWAP, trois enjeux institutionnels méritent une plus longue discussion :

1. Le positionnement du WWAP au sein de l'UNESCO
2. La relation avec le pays hôte
3. Le positionnement au sein d'ONU-Eau.

1. Le positionnement du WWAP au sein de l'UNESCO

Deux aspects méritent une particulière attention en ce qui concerne l'inclusion du WWAP dans l'UNESCO. Premièrement, le WWAP fait partie du Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau, qui englobe le PHI<sup>50</sup>, l'UNESCO-IHE, 30 centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, 36 chaires UNESCO dans le domaine de l'eau et le WWAP. Le potentiel combiné de ce réseau mondial d'expertise relative à l'eau en recherche, développement des capacités et travail de conseil sur les politiques, est substantiel. Dans le passé, le WWAP a entretenu une coopération fructueuse avec des composantes du réseau de l'UNESCO relatif à l'eau. On peut citer comme exemples la collaboration avec le PHI sur le WWDR et avec l'UNESCO-IHE sur le PCCP<sup>51</sup>. Malgré ces collaborations réussies, le potentiel de mobilisation des entités de l'UNESCO appartenant à son réseau relatif à l'eau afin qu'elles contribuent aux WWDR et au travail analytique de base reste sous-employé. Une récente évaluation du PHI-VII a recommandé que SC/HYD renforce le réseau par divers moyens. Dans ce contexte, la question de savoir comment diverses entités de l'UNESCO peuvent contribuer plus efficacement au WWDR et au travail analytique de base est très importante (UNESCO, 2014c).

Le deuxième aspect concerne l'autonomie fonctionnelle du WWAP. Durant l'évaluation, il est apparu clairement aux évaluateurs que l'actuel alignement administratif et managérial entre le WWAP et le Siège de l'UNESCO sort de l'ordinaire. Plus précisément, dans la situation présente, le WWAP ne fonctionne ni comme une section ni comme une entité décentralisée fonctionnellement autonome de l'UNESCO (comme par exemple un Bureau hors Siège). En conséquence, la section de l'audit d'IOS à l'UNESCO a conduit un audit à distance du WWAP. Cet audit aidera à clarifier et améliorer la structure organisationnelle du WWAP, notamment en ce qui concerne les processus et contrôles administratifs (et les implications pour SC/HYD et pour tout le Secteur des sciences exactes et naturelles).

2. La relation avec le pays hôte

Tant le Gouvernement régional (Ombrie) que le Gouvernement central (Italie) ont apporté un généreux soutien au WWAP, l'un en fournissant gratuitement à l'UNESCO les locaux et l'autre en apportant le financement de base pour le personnel et les activités du WWAP.

Le mémorandum d'accord de 2012 (UNESCO, 2012b) entre l'UNESCO et le Gouvernement italien cite la responsabilité du WWAP de coordonner les WWDR périodiques (voir la section 3.1). Il identifie

---

<sup>50</sup> Le Secrétariat du PHI est basé à SC/HYD. Il comprend du personnel au Siège de l'UNESCO et hors Siège ainsi que dans les comités nationaux du PHI. Le PHI est gouverné par un conseil intergouvernemental.

<sup>51</sup> Voir ce qui est dit du PCCP dans la section 4.1.3.

en outre une foule d'activités annexes (par exemple la diffusion des résultats des travaux du WWAP et l'élaboration de matériels éducatifs) à mener « sous réserve de la disponibilité de fonds additionnels ». Ni le mémorandum de 2012 ni l'instrument précédent, l'addendum de 2010 à l'Accord de fonds-en-dépôt, n'abordent l'équilibre entre le travail concernant le WWDR et les autres activités du WWAP. L'accord lui-même était délibérément libellé pour éviter toute intervention dans le travail quotidien du WWAP.

Au niveau national, le Gouvernement de la République italienne reconnaît l'importance des WWDR et ses ambassades ont été représentées aux multiples sites de lancement du WWDR2015. Dans le même temps, le Ministère des affaires étrangères considère le WWAP comme un moyen de faciliter des connexions plus étroites avec les différents services de l'UNESCO (en particulier dans son Secteur de l'éducation) et avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Ministère aimerait que le WWAP utilise les financements italiens comme un levier pour mobiliser des fonds d'autres sources<sup>52</sup>. De plus, l'investissement du Gouvernement italien dans le WWAP est conçu comme un investissement dans les relations internationales.

En outre, le Gouvernement de la région comme le Gouvernement italien ont encouragé les efforts du WWAP en matière de développement des capacités – dont l'organisation d'ateliers, de visites sur le terrain et de cours, et la participation à des réunions locales en vue de « faire connaître localement les questions liées à l'eau ». Le WWAP a en conséquence accru ses efforts aux niveaux local et régional, citant plus de 10 initiatives de ce type – dont beaucoup ont été considérées comme des réussites – ces trois dernières années. Ensemble, selon des fonctionnaires locaux, ces types d'activités ont « influencé la planification au niveau régional » tout en améliorant la visibilité du WWAP.

Globalement, le mandat international du WWAP jouit de l'appui total de ses donateurs de base (le Gouvernement national de l'Italie et le Gouvernement de la région Ombrie). L'attente du donateur concernant l'utilisation par le WWAP de son financement de base pour mobiliser des ressources supplémentaires n'a que partiellement été réalisée (voir la section 6). Le WWAP ne dispose que de capacités limitées pour mener des activités de développement des capacités à La Colombella et dans le passé les locaux ont été sous-utilisés (voir la section 6). De plus, comme on l'a fait valoir dans la section 4, il faudrait que le WWAP se concentre davantage sur le travail analytique concernant l'évaluation des ressources en eau dans le monde, à l'appui des WWDR annuels et des rapports de synthèse quinquennaux. Dans cette perspective, les moyens dont dispose le WWAP pour organiser de fréquentes activités de développement des capacités et autres événements à La Colombella (étant donné les contraintes pesant sur les ressources et la nécessité d'un ciblage stratégique comme il a été recommandé dans la section 4) sont limités.

### 3. Le positionnement au sein d'ONU-Eau

Compte tenu de la récente décision d'ONU-Eau qui désigne clairement le WWAP comme un programme de l'UNESCO qui produit un rapport d'ONU-Eau, le positionnement du WWAP au sein d'ONU-Eau est devenu beaucoup plus clair. Du point de vue du WWAP, il est important que l'UNESCO soit bien représentée dans toutes les discussions sur les initiatives concernant l'élaboration des évaluations périodiques des ressources en eau dans le monde, les référentiels et la mise au point d'outils et d'indicateurs diagnostiques, analytiques et de suivi (spécialement en vue de l'objectif des ODD relatif à l'eau, qui sera bientôt mis en œuvre), et le choix de thèmes pour les nouveaux WWDR annuels. Depuis 2014, un membre du WWAP est désigné

---

<sup>52</sup> Selon l'article 5 du mémorandum d'accord de 2012 (UNESCO, 2012b), « les parties peuvent aussi collaborer à la mobilisation de ressources pour les activités du WWAP et, sous réserve de la disponibilité de fonds additionnels, les parties peuvent coopérer en consultation avec d'autres donateurs en vue de mettre en œuvre les activités supplémentaires suivantes, entre autres, dans le cadre du WWAP » (UNESCO, 2012b, p. 35).

comme point focal secondaire de l'UNESCO au sein d'ONU-Eau et en conséquence le WWAP est bien informé de toutes les communications d'ONU-Eau<sup>53</sup>.

Ces dernières années, le WWAP n'a pas joué le rôle central dans les discussions relatives à l'état des ressources mondiales en eau (au sein d'ONU-Eau mais aussi ailleurs) qu'on attendait de lui lors de sa création (voir aussi la section 4.3). Cela peut en partie s'expliquer par le hiatus de trois ans dans la direction de SC/HYD (qui s'est terminé avec la nomination de l'actuel directeur) et, plus récemment, l'absence de coordonnateur permanent du WWAP. Si l'on veut que le WWAP retrouve sa position en tant que programme de synthèse pour l'évaluation des ressources mondiales en eau, il faut qu'il réapparaisse comme une force au sein d'ONU-Eau. Cela exige entre autres la nomination d'un coordonnateur permanent du WWAP doté d'un mandat robuste (voir la section 6).

Dans la section 3, nous avons examiné le contenu, la qualité, la distribution et la valeur des WWDR. La section 3.1.7, en particulier, a montré comment le contenu des WWDR a été communiqué et a évalué la visibilité des produits. La longue discussion sur le placement des logos (voir la section 3.1.7) a illustré ce qu'un observateur bien informé a appelé « un état d'esprit territorial, une culture ». Étaient en jeu l'image et la réputation de deux entités des Nations Unies : ONU-Eau et un de ses membres, l'UNESCO. Les six WWDR ont vu les logos d'ONU-Eau, de l'UNESCO et du WWAP flotter sur la surface des couvertures – de haut en bas, de gauche à droite – apparemment à la poursuite de la place d'honneur (voir la Figure 3.1 dans la section 3.1.7)<sup>54</sup>. Au cours des mois qui ont précédé la réunion de janvier 2014, plusieurs membres d'ONU-Eau ont plaidé pour l'affichage d'un seul logo – celui d'ONU-Eau – sur la couverture. Cette position est aussi celle d'un certain nombre d'enquêtés au sein de l'UNESCO ainsi que de l'équipe d'évaluateurs. Pour garantir l'adhésion future et une collaboration soutenue entre les membres d'ONU-Eau travaillant sur le WWDR, une identité unique et unifiée est importante. Comme on l'a fait valoir dans la section 3.1.7, la présente évaluation recommande l'élaboration d'une approche unifiée de la communication et de la visibilité marquant clairement le WWDR comme un produit d'ONU-Eau (et en conséquence le rapport ne devrait afficher que le logo d'ONU-Eau).

Globalement, ONU-Eau et l'UNESCO sont satisfaites de la décision mentionnée dans le premier paragraphe de la présente sous-section, qui ouvre une voie claire et constructive pour avancer sur le rôle et le positionnement du WWDR. De plus, lors d'une récente réunion d'ONU-Eau en février 2015, la présidence a souligné que l'UNESCO apportait à ONU-Eau, à travers le WWAP/WWDR, une contribution très efficace, transparente et utile. Il appartient à l'UNESCO, dont le WWAP, en collaboration avec les autres membres d'ONU-Eau, de positionner le WWDR comme le mécanisme central d'établissement de rapports périodiques et complets sur l'ODD relatif à l'eau<sup>55</sup>.

---

<sup>53</sup> Sauf celles qui ont trait au processus décisionnel d'ONU-Eau, qui passent par SC/HYD.

<sup>54</sup> Le WWDR2015 affiche sur sa couverture les logos de tous les organismes participant au WWDR.

<sup>55</sup> Récemment, le WWAP a entamé un dialogue sur ce sujet avec ONU-Eau. Voir la section 4.3.

#### 5.4 Conclusions clés

1. En dépit de certaines collaborations fructueuses, la capacité qu'a le WWAP de mobiliser les entités de l'UNESCO qui constituent son réseau relatif à l'eau afin qu'elles contribuent au WWDR et au travail analytique de fond reste sous-exploitée.
2. Pour compléter la présente évaluation, un exercice d'audit a été entrepris pour clarifier et améliorer le cadre organisationnel du WWAP, spécialement en ce qui concerne les processus et contrôles administratifs.
3. Dans le cadre d'ONU-Eau, ces dernières années, l'UNESCO (dont le WWAP) ne s'est pas positionnée clairement dans l'évolution des discussions sur le suivi et l'évaluation de diverses questions liées à l'eau.

## 6. Dimension 4 : Viabilité financière

### 6.1 Le budget du WWAP

#### 6.1.1 Portée et limitations de l'analyse

Notre analyse est centrée sur le budget du WWAP en termes de dépenses et de flux de fonds. Comme l'analyse est fondée sur les feuilles de calcul fournies par le personnel du WWAP et sur des entretiens avec ce personnel, elle est limitée. Certaines informations sur les coûts ne figurent pas dans les budgets annuels du WWAP. Le WWAP étant une composante de SC/HYD, ses dépenses directes ne représentent qu'une partie des coûts de ses opérations. Comme pour toute composante d'une grande organisation, il y a des coûts encourus par la division « parente », SC/HYD, et par l'UNESCO en général. Dans le cas du WWAP, la situation est encore plus compliquée en raison du cadre administratif/managérial. D'autre part, les activités et programmes du WWAP bénéficient de nombreuses contributions en nature, en particulier des membres d'ONU-Eau et autres experts des différentes disciplines, qui ne sont pas monétisées. Il faut noter en outre que la plupart des coûts des locaux de la Villa La Colombella sont pris en charge par le Gouvernement de la région Ombrie. En conséquence, il est difficile de déterminer les coûts directs des programmes du WWAP. De plus, le budget du WWAP comprend des coûts qui ne sont pas directement liés à sa mission première, la production des WWDR. Un bon exemple est le financement du programme PCCP (voir la section 4.1.3).

Comme indiqué dans la section 5 et examiné dans le rapport d'audit, l'actuel modèle du WWAP est à mi-chemin entre celui d'une unité décentralisée et celui d'une section de SC/HYD. Du point de vue budgétaire, une unité du WWAP entièrement décentralisée serait un centre de coûts dans lequel le WWAP assumerait la plupart de ses coûts d'administration et de gestion. Plus d'autonomie signifierait plus de fonctions administratives. Ces responsabilités accrues nécessiteraient des modifications de la dotation en personnel du WWAP.

Parce qu'il est nécessaire de clarifier comment le WWAP se situe par rapport aux cadres de l'UNESCO en matière d'administration et d'obligation redditionnelle pour explorer les contraintes et les opportunités associées aux modèles actuels et alternatifs de production du WWAP, la présente section est centrée sur l'examen des recettes et des dépenses directement liées au WWAP dans ses budgets annuels. De plus, les informations budgétaires annuelles ne permettent pas de démêler la couverture croisée des coûts par SC/HYD et le WWAP.

L'analyse ci-dessous couvre principalement la période de l'Accord de fonds-en-dépôt entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer daté du 2 février 2007, tel qu'amendé par l'Addendum d'août 2010. La période couverte va de 2007 à 2012, avec un examen partiel de 2013. Les réponses à certaines des questions de l'évaluation concernant la dimension 4 exigent un examen limité de la période écoulée depuis la transition de l'Accord de fonds-en-dépôt au mémorandum d'accord de 2012 actuellement en vigueur (voir la Figure 5.1 dans la section 5.1).

#### 6.1.2 Analyse

La ratification législative du soutien financier italien au WWAP a créé une base financière plus sûre que précédemment pour ses opérations. Même si le Gouvernement italien a souffert de coupes budgétaires importantes durant la période de l'Accord de fonds-en-dépôt avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer (2007-2013), le financement du WWAP a été maintenu (mais avec quelques irrégularités importantes dans les décaissements, voir l'analyse ci-dessous).

Le Tableau 6.1 a été établi sur la base des informations relatives aux dépenses et recettes annuelles fournies par le personnel du WWAP début avril 2015 pour toute la période 2007-2012. Les données fournies pour 2013, année de la transition de l'Accord de fonds-en-dépôt au mémorandum d'accord

sont aussi incluses à des fins de comparaison. Le tableau montre des variations non négligeables des montants des dépenses par catégorie. Le WWAP a reçu de généreuses contributions du Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer durant la période de l'Accord de fonds-en-dépôt. Cependant, le bas du tableau montre que les retards dans la réception des fonds du Gouvernement italien ont eu pour résultat une discordance entre les dépenses et les recettes annuelles, ce qui a nécessité des avances de fonds de l'UNESCO au WWAP. À mesure que les recettes étaient reçues, les avances de l'UNESCO étaient remboursées. Toutefois, malgré ce généreux financement, le manque de prévisibilité quant aux dates de réception des fonds a été une source de sérieuse préoccupation pendant la période de l'Accord de fonds-en-dépôt. Cela est aussi illustré par le Tableau 6.2. Le haut de ce tableau montre la date effective de versement des fonds au WWAP par l'Italie, tandis que le bas du tableau indique les avances de fonds de l'UNESCO. Pour en revenir au Tableau 6.1, bien que la colonne intitulée « Fin de l'Accord de fonds-en-dépôt » montre que les recettes couvraient à peine les dépenses, le flux des fonds ne coïncidait guère avec la date des dépenses.

**Tableau 6.1** Récapitulation des dépenses

| Dépenses (en milliers de dollars E.-U.)     | 2007       | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        | 2012        | Fin de l'Accord de fonds-en-dépôt | 2013        |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------------|-------------|
| <b>10 Personnel de projet</b>               |            |             |             |             |             |             |                                   |             |
| Personnel international et national         | 194        | 711         | 1388        | 1446        | 1538        | 1227        |                                   | 898         |
| Personnel temporaire                        | 134        | 338         | 157         | 200         | 258         | 274         |                                   | 243         |
| Autres coûts de personnel                   | 19         | 18          | 48          | 14          | 15          | 41          |                                   | 4           |
| Coûts des missions du personnel             | 40         | 163         | 172         | 95          | 115         | 78          |                                   | 18          |
| Consultants                                 | 86         | 579         | 667         | 426         | 264         | 175         |                                   | 97          |
| Délégués et missions individuelles externes | 27         | 19          | 37          | 0           |             |             |                                   |             |
| Autres contrats                             |            | 0           |             | 2           | 0           |             |                                   |             |
| <u>10 Sous-total</u>                        | <u>500</u> | <u>1828</u> | <u>2468</u> | <u>2184</u> | <u>2190</u> | <u>1795</u> |                                   | <u>1259</u> |
| <b>20 Sous-traitance</b>                    |            |             |             |             |             |             |                                   |             |
| Autres services sous-traités                |            | 65          | 122         | 91          | 209         | 148         |                                   | 5           |
| Production de documents sous-traitée        | 0          | 0           | 33          | 11          | 17          |             |                                   |             |
| Recherches sous-traitées                    | 121        | 370         | 148         | 127         | 15          |             |                                   |             |
| Séminaires et réunions sous-traités         |            |             |             |             |             | 6           |                                   |             |
| <u>20 Sous-total</u>                        | <u>121</u> | <u>436</u>  | <u>303</u>  | <u>228</u>  | <u>240</u>  | <u>154</u>  |                                   | <u>5</u>    |
| <b>30 Formation et séminaires</b>           |            |             |             |             |             |             |                                   |             |
| Subventions et bourses                      |            | 25          | 20          |             |             |             |                                   |             |
| Formations et séminaires externes           | 44         | 114         | 53          | 22          | 13          | 2           |                                   | 0           |
| <u>30 Sous-total</u>                        | <u>44</u>  | <u>138</u>  | <u>73</u>   | <u>22</u>   | <u>13</u>   | <u>2</u>    |                                   | <u>0</u>    |

|  |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                     |                    |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| <b>40 Équipement et maintenance</b>      |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                     |                    |
| Équipement                               | 24                | 47                 | 541                | 73                 | 24                 | 14                 |                     | 14                 |
| Locations                                |                   | 21                 | 14                 | 5                  | 19                 | 17                 |                     | 6                  |
| Maintenance et réparations               |                   | 0                  | 9                  | 38                 | 3                  | 1                  |                     | 4                  |
| <u>40 Sous-total</u>                     | <u>24</u>         | <u>69</u>          | <u>564</u>         | <u>116</u>         | <u>45</u>          | <u>31</u>          |                     | <u>24</u>          |
| <b>50 Dépenses diverses</b>              |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                     |                    |
| Frais financiers                         |                   | 0                  | 1                  | 1                  | 1                  | 1                  |                     | 0                  |
| Autres fournitures                       | 1                 | 8                  | 33                 | 50                 | 25                 | 86                 |                     | 11                 |
| Services publics                         | 1                 | 1                  |                    | 13                 | 6                  | 4                  |                     | 0                  |
| Communications                           | 0                 | 21                 | 28                 | 66                 | 81                 | 115                |                     | 26                 |
| Contributions financières                |                   |                    | 108                |                    |                    |                    |                     |                    |
| <u>50 Sous-total</u>                     | <u>2</u>          | <u>30</u>          | <u>171</u>         | <u>129</u>         | <u>112</u>         | <u>205</u>         |                     | <u>37</u>          |
| <b>80 Dépenses d'appui</b>               |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                     |                    |
| Dépenses d'appui                         | 50                | 179                | 268                | 174                | 163                | 140.7              |                     | 72                 |
| <u>80 Sous-total</u>                     | <u>50</u>         | <u>179</u>         | <u>268</u>         | <u>174</u>         | <u>163</u>         | <u>140.7</u>       |                     | <u>72</u>          |
| <b><u>TOTAL DÉPENSES</u></b>             | <b><u>739</u></b> | <b><u>2680</u></b> | <b><u>3846</u></b> | <b><u>2853</u></b> | <b><u>2763</u></b> | <b><u>2327</u></b> | <b><u>15209</u></b> | <b><u>1397</u></b> |
| RECETTES REÇUES ITALIE                   | 3415              | 0                  | 6992               | 680.3              | 0                  | 3955               |                     | 0                  |
| INTÉRÊTS                                 | 73                | 50                 | 8                  | 5                  | 1                  | 0                  |                     | 0                  |
| <b>RECETTES RECUES ITALIE + INTÉRÊTS</b> | <b>3489</b>       | <b>50</b>          | <b>7000</b>        | <b>685</b>         | <b>1</b>           | <b>3955</b>        | <b>15180</b>        | <b>0</b>           |
| <b>RECETTES – DÉPENSES CUMULÉES</b>      |                   |                    |                    |                    |                    |                    | <b>-29</b>          |                    |

Source : Informations combinées à partir des tableaux fournis par le WWAP.

**Tableau 6.2** Paiements de l'Italie et avances de fonds de l'UNESCO

| Paiements du Ministère italien de l'environnement | Montant (EUR) | Date prévue de paiement | Montant du paiement (EUR) | Date effective de paiement | Retard en mois |
|---|---------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------|
| 1. Fonds-en-dépôt                                 | 2 500 000     | Mars 2007               | 2 500 000                 | Mai 2007                   | 2              |
| 2. Fonds-en-dépôt                                 | 2 500 000     | Mars 2008               | 2 500 000                 | Avril 2009                 | 13             |
| 3. Fonds-en-dépôt                                 | 2 500 000     | Mars 2009               | 2 500 000                 | Novembre 2009              | 7              |
| 4. Addendum                                       | 500 000       | Août 2010               | 500 000                   | Octobre 2010               | 2              |
| 5. Addendum                                       | 2 000 000     | Janvier 2011            | 2 000 000                 | Avril 2012                 | 15             |
| 6. Addendum                                       | 2 000 000     | Janvier 2012            | 1 000 000                 | Décembre 2012              | 11             |
|   |               |                         | 1 000 000                 | Septembre 2014             | 32             |
| 7. Addendum                                       | 500 000       | Mai 2012                | 160,003                   | Septembre 2014             | 28             |

| Total reçu de l'Italie, période de l'Accord de fonds-en-dépôt | 12 500 000           | 12 160 003       |
|---|----------------------|------------------|
|   |                      |                  |
| Avances de fonds de l'UNESCO                                  | Montant (dollars EU) | Date de l'avance |
| 1 <sup>re</sup> avance  | 2 865 800            | Septembre 2008   |
| 2 <sup>e</sup> avance   | 1 130 000            | Juillet 2009     |
| 3 <sup>e</sup> avance   | 950 000              | Mars 2011        |
| 4 <sup>e</sup> avance   | 3 621 262            | Juin 2011        |
| 5 <sup>e</sup> avance   | 1 010 500            | Décembre 2012    |
| Total des avances de l'UNESCO                                 | 9 577 562            |                  |

Source : WWAP.

Bien que le manque de fiabilité dans le respect des dates prévues de versement des fonds durant la période de l'Accord de fonds-en-dépôt soit une cause légitime de préoccupation, il est estimé que la mémorandum de 2012, fondé sur la législation italienne qui autorise le versement des contributions annuelles au WWAP, aura pour résultat un flux de recettes plus prévisible. Cependant, le montant annuel des versements, réduit substantiellement de 2,5 millions à 1,63 million d'euros, est maintenant de 1,5 million d'euros<sup>56</sup>. Ces réductions ont été attribuées à la situation économique générale de l'Italie et de l'Europe. Les réductions en points de pourcentage subies par les fonds destinés au WWAP ont été plus faibles que celles qui ont été imposées à d'autres partenaires externes, indiquant un fort soutien aux activités du WWAP. Il est escompté que la fiabilité du transfert des fonds, malgré la baisse annuelle de ceux-ci, sera plus prévisible dans le cadre du mémorandum d'accord.

Avançant dans le cadre du mémorandum d'accord, le WWAP entend se concentrer sur trois domaines d'activités. Pour la période octobre 2014 - octobre 2013, le WWAP a prévu des crédits budgétaires pour les trois domaines suivants : (1) information et diffusion sur l'état, l'utilisation et la gestion des ressources en eau et leurs interconnexions avec d'autres dimensions et secteurs, en particulier le WWDR et les volumes d'études de cas et les communications connexes ; (2) renforcement des capacités des pays en matière d'évaluation de leurs ressources en eau et aide aux régions pour qu'elles établissent des mécanismes de suivi/information, y compris en ce qui concerne l'égalité des genres dans le domaine de la gestion des ressources en eau ; et (3) promotion des décisions anticipatrices concernant la gestion durable des ressources en eau par l'identification de futurs alternatifs (indicateurs, scénarios).

Il ressort clairement des documents, des entretiens et des produits effectifs que la préparation des WWDR est l'activité prioritaire du WWAP. Les coupes budgétaires, les changements dans la dotation en personnel et les changements de format du WWDR entre le début de l'accord de fonds-en-dépôt et la mi-2015 font qu'il est difficile à une étude externe de déterminer le niveau effectif de dépenses requis pour produire le WWDR annuel au niveau de qualité escompté. Le WWAP établit son budget par domaine d'activité et répartit le temps du personnel entre les domaines, mais on ne sait pas quelle incidence la réduction des fonds fournis par l'Italie pourra avoir sur les produits du WWAP en rapport avec le WWDR.

Durant la phase fonds-en-dépôt (2007-2013) de son existence, le WWAP a perçu des recettes minimales d'autres sources. Les informations fournies par le WWAP montrent en 2005 une allocation

<sup>56</sup> La réduction de 1,653 million à 1,5 million d'euros n'a pas été notifiée officiellement à l'UNESCO. D'autre part, il n'y a pas eu de modification du mémorandum d'accord (qui spécifie le montant de 1,653 million d'euros). En conséquence, on ne sait pas clairement s'il y aura une réduction du montant convenu de 1,653 million d'euros spécifié dans le mémorandum d'accord (et ratifié par la loi).

du Gouvernement danois d'un montant d'environ 1,2 million de dollars des États-Unis, dont la dernière tranche a été versée en 2008. Une subvention norvégienne d'approximativement 500 000 dollars a été versée en 2011-2012. Quelques fonds limités (65 000 dollars) ont été fournis à travers ONU-Eau au PCCP en 2012-2013. Aussi bien l'UNESCO que le Gouvernement italien avaient quelque espoir que le WWAP utiliserait le financement de base italien comme levier pour obtenir d'autres sources des fonds additionnels (voir la note 52). Le WWAP s'est en fait efforcé plus récemment de trouver des ressources extrabudgétaires complémentaires. Les informations qu'il fournit montrent une allocation de 200 000 dollars de l'AGFUND en janvier 2014, dont 160 000 ont déjà été reçus en mars 2015. Des fonds supplémentaires se montant à environ 263 000 dollars sont attendus en 2015 pour couvrir la participation du WWAP à l'Activité de communication des Water Rooms à l'Exposition de Milan<sup>57</sup> et au titre du travail d'intégration des questions de genre pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Quant au financement attendu pour 2015, environ 93 445 dollars viennent du Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer, source de financement durant la période des fonds-en-dépôt, pour l'activité à l'Exposition de Milan. Le FEM, dans le cadre du projet IW-Learn, est considéré comme une source potentielle de fonds pour l'élaboration d'indicateurs relatifs au genre et à l'eau.

## 6.2 Dotation en personnel du WWAP

Le Tableau 6.2 (ci-dessus) montre les retards des décaissements du Gouvernement italien au WWAP. Ces retards ont notablement perturbé les moyens en personnel du WWAP, en particulier dans le cas des employés recrutés sur une base contractuelle. Par nécessité, il est souvent arrivé que des contrats ne soient accordés que pour de courtes périodes, sans garantie de renouvellement. Cela a eu un effet négatif sur la motivation et la rétention du personnel.

L'instabilité des financements et le déclin global du financement de base entre 2007 et aujourd'hui ont (entre autres facteurs) affecté la rétention du personnel. Des listes du personnel ont été fournies par le WWAP pour 2009 et 2015. Comme le montre le Tableau 6.3, durant cette période, l'effectif de personnel est tombé de 28 à 19 personnes. Douze des personnes listées en 2009, dont un consultant principal et deux membres du personnel basés à Paris, sont aussi sur la liste en 2015, bien que toutes ces personnes n'aient pas été employées de façon ininterrompue par le WWAP durant la période considérée. Trois personnes étaient listées comme appartenant au personnel du WWAP en 2015 mais pas en 2009 : une personne employée à temps partiel au titre d'un contrat de service à temps partiel (poste non classé), un consultant principal et un consultant de niveau intermédiaire. Les consultants comprennent les auteurs principaux des WWDR, la plupart désignés comme des consultants principaux, qui travaillent à distance. Ils sont mentionnés respectivement comme auteurs « *Main* » et « *Lead* » en 2009 et 2015. En 2015, il y avait deux auteurs consultants, dont un listé comme à temps partiel. La liste du personnel de 2009 comprenait six auteurs consultants.

---

<sup>57</sup> Cette initiative a été lancée au moment de la présente évaluation. À ce moment, tant le financement que la coordination avec d'autres acteurs de l'UNESCO (par exemple le Bureau de Venise) n'étaient pas clairs.

**Tableau 6.3** Personnel du WWAP, y compris les consultants, par type et lieu de travail

| Année                                  | 2009 | 2015 |
|--|------|------|
| Effectif total                         | 28   | 19   |
| <i>Répartition par classe</i>          |      |      |
| Classe D                               | 1    | 0    |
| Classe P                               | 9    | 4    |
| Classe G                               | 6    | 4    |
| Classe non spécifiée                   | 4    | 4    |
| <i>Répartition par lieu de travail</i> |      |      |
| Consultant – Niveau subalterne         | 0    | 3    |
| Consultant – Niveau                    | 2    | 2    |
| Consultant – Niveau supérieur          | 6    | 2    |
| <i>Répartition par lieu de travail</i> |      |      |
| Pérouse, Italie                        | 17   | 15   |
| Paris, France                          | 3    | 2    |
| Travail à distance                     | 8    | 2    |

Source : Informations provenant de tableaux fournis par le WWAP (juin 2015).

Le poste actuellement vacant de coordonnateur du WWAP était un poste de classe D-1 (Directeur). Le coordonnateur adjoint occupe un poste classé au plus haut niveau de la classe P (P-5). Alors qu'en 2009 il y avait quatre membres du personnel de classe P-4 ou supérieure, la liste de 2015 fournie à l'équipe d'évaluateurs n'en compte plus que deux, avec le membre du personnel de classe P-4 basé à Paris. Le poste de coordonnateur (de classe D-1) étant vacant, c'est le coordonnateur adjoint, qui occupe un poste classé P-5, qui assure l'intérim du coordonnateur. Le petit nombre de membres du personnel de haut niveau indique qu'il y a sur place un nombre limité de personnes jouant des rôles de leadership. Sur les 15 personnes basées à Pérouse en 2015, presque toutes sont des ressortissants italiens et la plupart des membres du personnel subalterne<sup>58</sup>. Les listes indiquent que la réduction des effectifs depuis 2009 a eu pour résultat une moindre diversité des nationalités. Les possibilités de recrutement sont restées limitées ; tous les membres du personnel non consultants listés en 2015 figuraient déjà sur la liste de 2009. Il convient de noter que la vacance du poste de coordonnateur a permis une certaine redistribution des fonds à l'intérieur du budget des ressources humaines. Selon les informations fournies par le WWAP, le budget alloué au poste de coordonnateur a été « réparti dans les ressources humaines, étant donné la réduction pertinente du personnel ».

Une situation continue de direction intérimaire n'est pas souhaitable pour les raisons déjà évoquées dans le rapport. Afin de donner effet aux recommandations de renforcer le ciblage stratégique du WWAP et son positionnement au sein d'ONU-Eau, il faut un leadership fort pour le changement.

### 6.3 Localisation du WWAP

Pendant les sept premières années de son existence, le WWAP a été hébergé au Siège de l'UNESCO à Paris. En 2006, l'UNESCO a négocié un accord avec le Gouvernement de la région Ombrie, en Italie, en vue d'installer le WWAP dans la Villa La Colombella, à la périphérie de la ville de Pérouse. Cette nouvelle implantation a reçu le nom de Bureau du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, qui devait accueillir le Secrétariat du WWAP (UNESCO, 2007b). À peu près à la même époque, des discussions parallèles entre l'UNESCO et le Gouvernement italien ont abouti à un arrangement de financement du WWAP. Le résultat, à savoir l'accord de fonds-en-dépôt, étant finalisé et mis en place, le WWAP s'est préparé à emménager dans la Villa La Colombella. Une fois achevées les modifications nécessaires des locaux et garantie

<sup>58</sup> Deux des postes du niveau le plus élevé sont basés à Paris.

la conformité aux règles de sécurité des Nations Unies, le WWAP s'est installé dans ses nouveaux locaux à Pérouse, tandis qu'une partie du personnel restait au Siège de l'UNESCO.

Le débat sur les problèmes associés à l'implantation du WWAP à Pérouse s'est prolongé durant toute la période visée par l'évaluation. Le lieu a un grand potentiel et offre quelques possibilités qui n'ont pas encore été explorées. Par exemple, la Villa La Colombella pourrait être un excellent site pour des universitaires ou des praticiens désireux de passer une partie de leurs congés sabbatiques dans un bel endroit, quoique retiré, pour y travailler sur d'importantes évaluations des ressources mondiales en eau. Des personnes en congé sabbatique ont souvent moins besoin d'être rémunérées vu qu'une partie au moins de leur rémunération est prise en charge par leur établissement d'origine, et s'être mis au service de l'UNESCO, d'ONU-Eau et du WWAP pourrait être un ajout bienvenu à un curriculum vitae.

Cependant, cette implantation présente un certain nombre d'inconvénients qui méritent d'être pris en considération :

- *Emplacement et accessibilité des locaux.* Pérouse est relativement isolée et difficile d'accès. Il n'y a pas de desserte aérienne véritablement internationale de la région. En conséquence, le voyage par avion oblige à changer de vol à Rome, ville internationale la plus proche, pour prendre un vol local à destination de Pérouse. Les autres moyens de transport depuis Rome peuvent impliquer un voyage long et fastidieux, que ce soit par le train ou par autocar. Le fait que la ville soit éloignée du Siège de l'UNESCO peut être un inconvénient si des conditions minimales d'autonomie fonctionnelle ne sont pas remplies.
- *Attractivité du lieu pour le personnel international.* Il y a eu du personnel international qui a travaillé à Pérouse, mais le lieu n'est pas attrayant pour ce personnel. Par exemple, il n'y a pas d'écoles internationales à Pérouse. Aujourd'hui, le personnel basé à Pérouse est majoritairement constitué d'Italiens.
- *Sous-utilisation des locaux comme espaces de formation.* Le Gouvernement de l'Ombrie et le Gouvernement italien s'attendaient à ce que la Villa La Colombella soit régulièrement utilisée à des fins de développement des capacités. Ce n'est pas le cas. Le WWAP ne dispose pas des capacités requises pour s'engager dans le développement des capacités sur une base régulière (voir la section 4.2). Au lieu de renforcer la composante relative au développement des capacités, la présente évaluation recommande de renforcer le travail analytique à la base du WWDR (voir la section 4).
- *Absence de plan d'affaires pour l'utilisation durable des locaux.* Rien dans le budget et les activités programmatiques du WWAP n'indique l'existence de plans visant à la pleine utilisation des locaux de la Villa La Colombella. Des fonds sont prélevés sur un budget sensiblement réduit afin d'assurer une sécurité suffisante pour de grandes installations sous-employées. Un plan d'affaires montrant comment les coûts des installations seraient couverts par des utilisations (en sus de celles dont a besoin le personnel de base) devrait être une condition préalable à remplir pour envisager le maintien de la Villa La Colombella comme site du WWAP.
- *Risque financier potentiel associé aux locaux.* Le loyer et les coûts de fonctionnement des locaux sont pris en charge par le Gouvernement de l'Ombrie. En 2014, celui-ci a demandé à l'UNESCO de prendre en charge les coûts de fonctionnement. Cela représenterait un fardeau financier additionnel pour le budget de base, déjà réduit, du WWAP. De plus, les coûts de maintenance des locaux, qui sont aussi pris en charge par le Gouvernement de l'Ombrie, sont potentiellement élevés en raison de la taille des locaux. Ces coûts potentiels pourraient probablement faire l'objet de futures négociations à une époque où le donateur lui aussi est confronté à des contraintes budgétaires. Il y a déjà des indications selon lesquelles certaines activités de maintenance sont imputées sur le budget du WWAP.

Une discussion sérieuse sur les opportunités associées à la localisation du WWAP nécessitera l'avis d'experts. Une telle discussion doit être articulée avec la réflexion stratégique plus large concernant la viabilité financière du WWAP, les consultations avec le Gouvernement italien et l'identification de sources potentielles de financement dans d'autres États membres (et d'autres donateurs), ainsi qu'avec le débat sur l'avenir du Bureau régional pour la science et la culture en Europe et en Amérique du Nord (actuellement basé à Venise).

## 6.4 Conclusions clés

1. Ces dernières années, malgré d'importantes coupes budgétaires dans le secteur public italien, le Gouvernement italien a maintenu son généreux soutien financier au WWAP. Même si le financement de base du Gouvernement italien a été réduit aux termes du nouveau mémorandum d'accord, la ratification du soutien financier par le parlement italien a sécurisé le WWAP. Cependant, l'irrégularité des décaissements durant la période 2007-2013 du fonds-en-dépôt et, plus récemment, la réduction des décaissements en application de la nouvelle loi ont fortement affecté les opérations du WWAP, l'UNESCO intervenant parfois pour assurer sa stabilité financière.
2. Le financement de base a été apporté au WWAP alors que l'on escomptait qu'il lèverait des fonds additionnels à l'extérieur, mais le WWAP n'a pas été très efficace dans ses efforts pour lever des fonds. Malgré quelques succès récents dans ce domaine, le WWAP ne s'est pas suffisamment investi dans la levée de fonds et il manque à cet égard d'une stratégie.
3. Le WWAP manque actuellement des compétences internes requises pour renforcer son travail analytique (en matière de données et d'évaluation, par exemple) qui est à la base du WWDR. Le modèle du WWDR dépend dans une très large mesure des consultants extérieurs pour son contenu.
4. Le type de décisions stratégiques nécessaires pour renforcer l'axe et le positionnement stratégiques du WWAP requiert un leadership permanent.
5. Pour de multiples raisons, les locaux actuels du WWAP ne sont pas propices à une mise en œuvre satisfaisante et durable de son mandat.

## 7. Recommandations

Sur la base de ses conclusions, l'évaluation présente les recommandations suivantes :

1. Le WAAP devrait renforcer sa contribution de fond au WWDR (c'est-à-dire accroître la quantité et le niveau d'approfondissement du travail analytique qui alimente le rapport). Un des principaux moyens pour y parvenir consiste à investir davantage dans le réseautage (mondial) et dans la conclusion de partenariats avec les milieux universitaires, les organisations internationales et réseaux (s'occupant de l'eau) et autres institutions appropriées. Cela comprend plus précisément les éléments suivants :

- la mise en place d'un plus grand nombre de projets de recherche (conjoints) ;
- la mobilisation d'une expertise temporaire, par exemple en obtenant des détachements ou en invitant des chercheurs en congé sabbatique ;
- le renforcement des collaborations avec d'autres entités du Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau, par exemple l'UNESCO-IHE, les centres de catégorie 2 s'occupant de l'eau et les chaires consacrées à l'eau.

2. *Le WWAP devrait adopter des approches innovantes en matière de collecte d'études de cas et de données relatives aux indicateurs et de rapports sur ces sujets, notamment en s'appuyant davantage sur les vidéos et les narratifs, et en rendant compte des points chauds à des échelles diverses (du bassin fluvial au niveau national ou régional).*

3. *L'UNESCO devrait, en consultation avec ONU-Eau, élaborer et appliquer pour le WWDR une stratégie de communication unifiée, qui devrait inclure entre autres les trois éléments suivants :*

- un marquage clair du WWDR, désigné comme le fruit d'une collaboration des Nations Unies dans le cadre d'ONU-Eau. À cet égard, l'évaluation recommande de ne plus faire figurer à l'avenir sur le WWDR les différents logos des organismes des Nations Unies mais seulement le logo d'ONU-Eau ;
- une mention suggérée du WWDR devrait figurer sur les sites Web d'ONU-Eau, de l'UNESCO et du WWAP et dans tous les matériels de communication du WWDR afin de favoriser davantage le référencement systématique du rapport ;
- l'UNESCO devrait assumer un leadership plus ferme dans la coordination et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'action extérieure en collaboration avec ONU-Eau et ses membres et partenaires. Si pour les ressources et à des fins de coordination il est important qu'une seule institution, à savoir l'UNESCO, conduise le processus, il faut que le Rapport soit clairement désigné comme un rapport d'ONU-Eau fondé sur une collaboration impliquant les membres et partenaires d'ONU-Eau.

4. *Le WWAP devrait renforcer son ciblage stratégique, en donnant la priorité au WWDR et au travail analytique qui y contribue directement. Cela signifie notamment que le PCCP ne doit pas rester une composante du WWAP, étant donné qu'il n'est pas étroitement aligné sur la mission centrale du WWAP. Par un dialogue ouvert, participatif et collaboratif, le PHI de l'UNESCO, l'UNESCO-IHE et le WWAP devraient déterminer la meilleure place pour le Programme PCCP dans le Réseau de l'UNESCO relatif à l'eau et la forme du soutien à lui apporter.*

5. *L'UNESCO devrait s'efforcer, en collaboration avec les membres d'ONU-Eau, de positionner le WWDR (et en particulier le rapport de synthèse quinquennal) comme un mécanisme clé de communication de données sur l'ODD relatif à l'eau (ODD 6) à l'échelle du système des Nations Unies. À cet effet, l'UNESCO (et principalement le WWAP) devrait : (a) contribuer, dans le cadre d'ONU-Eau, à l'élaboration d'un cadre standardisé pour la communication périodique des*

indicateurs clés concernant l'ODD relatif à l'eau ; (b) faire la synthèse des données existantes périodiquement collectées par les autres membres d'ONU-Eau (par exemple sur WASH par l'OMS/UNICEF) ; (c) renforcer ses propres travaux sur l'élaboration d'indicateurs et la collecte des données (par exemple en association avec l'ISU).

6. *Le WWAP devrait adopter une approche plus systématique de la levée de fonds extrabudgétaires.* Le financement de base du WWAP devrait être utilisé de manière plus stratégique pour assurer les cofinancements requis afin d'obtenir des fonds extrabudgétaires substantiels des donateurs.

7. *L'UNESCO devrait, en consultation avec les parties prenantes clés, élaborer un plan en vue du déménagement du WWAP de Pérouse.* Il faudrait examiner tous les aspects d'un déménagement, dont les coûts et les avantages d'autres lieux en Italie, ainsi que d'un éventuel déménagement hors d'Italie.

8. Afin que le WWAP puisse donner suite comme il convient aux recommandations susmentionnées, *l'UNESCO devrait nommer un coordonnateur permanent du WWAP.*

## **Annexe 1 Mandat**

### **1. Contexte**

#### **1.1 Création du WWAP et du WWDR**

En 1998, la Commission du développement durable (CDD) a demandé aux organismes des Nations Unies de produire un Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). En particulier, durant sa 20<sup>e</sup> réunion (octobre 1999), le Sous-Comité des ressources en eau (SWR) du Comité administratif de coordination (CAC) de l'ONU a recommandé qu'une unité indépendante soit mise en place afin de produire le rapport pour son compte. L'unité aurait un noyau de personnel et serait basée dans une organisation membre du Sous-Comité mais serait indépendante de ses structures techniques et décisionnelles. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a été créé en réponse à cet appel. Au 2<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau tenu à La Haye en mars 2000, le Directeur général de l'UNESCO à l'époque, M. Matsuura, a annoncé l'établissement du WWAP au sein de l'UNESCO et alloué des fonds pour que le WWAP produise périodiquement les WWDR. Depuis lors, le WWAP opère comme un programme à l'échelle des Nations Unies hébergé et dirigé par l'UNESCO<sup>59</sup>, qui joue un rôle de chef de file dans le processus collectif d'évaluation et d'information sur les ressources en eau du système des Nations Unies, rassemblant les organismes des Nations Unies et des partenaires menant des activités et possédant une expertise dans le domaine de l'eau aux fins d'un programme à long terme. Avec le WWDR, publication phare d'ONU-Eau, le système des Nations Unies a présenté des analyses synthétiques mondiales des ressources mondiales en eau douce et exprimé la préoccupation que lui cause la crise mondiale croissante de l'eau, menaçant la sécurité, la stabilité et la viabilité environnementale de nombreux pays du monde.

#### **1.2 WWAP : donateurs, fonds et lieu**

Les financements dont a bénéficié : l'UNESCO pour la création et les activités du Secrétariat du WWAP peuvent être divisés en deux périodes. La première s'est déroulée de 2000 à 2007 ; le WWAP était alors basé à Paris et le Japon était le principal donateur. La deuxième a commencé en 2007, lorsque le WWAP a déménagé à Pérouse, Italie, avec ce pays comme principal contributeur.

De 2000 à février 2007

- Les dons effectués par le Gouvernement japonais, officialisés par un arrangement de fonds-en-dépôt, se montaient à 5 998 734 dollars des États-Unis pour la Phase I (2000-2003) et 3 200 000 dollars pour la Phase II (2003-2006).
- Les autres contributions au budget ont été les suivantes : 642 372 dollars (Royaume-Uni) ; 94 786 dollars (France) ; 320 285 dollars (Espagne) ; 30 000 dollars (Mexique) ; 1 110 000 dollars (Danemark) et 150 000 dollars (AGFUND). Les Gouvernements de la France et de la Turquie ont fourni une aide en nature en détachant des experts des ressources en eau auprès du WWAP.
- Une aide en nature additionnelle a été apportée par les États membres qui ont voulu contribuer à la série des WWDR par une étude de cas.
- Le PHI de l'UNESCO a offert du temps de personnel pour fournir une assistance technique et administrative au Secrétariat du WWAP pour le WWDR. De plus, l'UNESCO, en tant qu'hôte du WWAP, a fourni une assistance financière temporaire au WWAP pendant un certain temps.

---

<sup>59</sup> Depuis 2014, conformément à une décision d'ONU-Eau, officiellement le WWAP n'est plus un programme d'ONU-Eau mais un programme de l'UNESCO. Cependant, le WWDR est une publication d'ONU-Eau (réunion d'ONU-Eau, New York, 27-29 janvier 2014).

Février 2007 - octobre 2013

- Accord de fonds-en-dépôt avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer pour un total de 12,5 millions d'euros. Cet accord, signé en 2007, a été prorogé en décembre 2009, amendé en août 2010, et à nouveau prorogé en 2012 et 2013.
- En 2007, l'UNESCO a signé avec la collectivité locale « Regione Umbria » un accord aux termes duquel les locaux étendus de la Villa La Colombella, sis à Colombella, Pérouse, ont été mis à disposition gratuitement pour accueillir le Secrétariat du WWAP. En 2008, le personnel du WWAP a déménagé du Siège de l'UNESCO à Paris pour s'installer dans les nouveaux locaux en Italie.
- Le PHI de l'UNESCO a alloué du temps de personnel pour fournir une assistance technique et administrative au WWAP pour le WWDR. De plus, l'UNESCO, en tant qu'hôte du WWAP, a fourni une assistance financière temporaire au WWAP pendant un certain temps.

Depuis octobre 2013

- Un nouveau mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement italien a été établi. Ce mémorandum, ratifié en septembre 2013 par le parlement italien, prévoit un financement annuel récurrent (1,653 million d'euros par an imputé sur le budget national) pour le Secrétariat du WWAP et les activités du programme. C'est un tournant dans le processus d'institutionnalisation du Secrétariat du WWAP, qui marque le début d'une période de stabilité financière. Outre le financement de base, une aide en nature du PHI de l'UNESCO et des contributions en nature et financières de partenaires extérieurs sont mobilisées.

### **1.3 Énoncé de mission et objectifs du WWAP**

En tant que programme de tout le système des Nations Unies (voir la note 59), le WWAP cherche à influencer les dirigeants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé de façon que leurs politiques et leurs décisions en matière de développement économique et social aux niveaux local, national, régional et mondial tiennent compte du rôle de l'eau et des impacts de leurs actions sur les ressources en eau.

Le WWAP cherche aussi à doter les gestionnaires de l'eau des connaissances, des outils et des compétences pour :

- éclairer efficacement l'élaboration des politiques et les décisions, et y participer ;
- planifier, mettre en valeur et gérer les ressources en eau pour atteindre les objectifs ci-dessous et plus particulièrement promouvoir le développement social et économique durable ;

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- suivre, évaluer et faire rapport sur les ressources et écosystèmes d'eau douce dans le monde, l'utilisation et la gestion de l'eau, et identifier les questions et problèmes critiques ;
- aider les pays à développer leurs propres capacités d'évaluation ;
- sensibiliser aux enjeux actuels et imminents/futurs relatifs à l'eau afin d'influencer l'agenda mondial de l'eau ;
- apprendre à connaître les besoins des décideurs et des gestionnaires des ressources en eau et y répondre ;

- promouvoir l'égalité des genres<sup>60</sup> ;
- mesurer, par des indicateurs robustes, les progrès accomplis vers la réalisation d'une utilisation durable des ressources en eau ;
- soutenir les décisions anticipatrices sur le système mondial de l'eau y compris l'identification de futurs alternatifs.

#### 1.4 Alignement du Programme sur le mandat de l'UNESCO

L'évaluation couvre une période qui correspond à plusieurs périodes de programmation de l'UNESCO, à savoir le 33 C/5 (2006-2007), le 34 C/5 (2008-2009), le 35 C/5 (2010-2011) et le 36 C/5 (2012-2013). On peut trouver des références spécifiques au WWAP dans les documents C/5 des programmes biennaux<sup>61</sup> de l'UNESCO. Pour ce qui est de l'actuel 37 C/5 (2014-2017), le WWDR (et les autres activités du WWAP) figure sous l'axe d'action 6 « Renforcer la sécurité de l'eau douce ». Le document précise que « les activités de comparaison (*benchmarking*) de l'UNESCO concernant l'évaluation des ressources en eau douce dans le monde seront renforcées grâce à la publication du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, produit phare de l'ONU-Eau » (37 C/5, p. 110).

Outre l'axe d'action 6, le WWAP contribue aux priorités globales Afrique et Égalité des genres.

#### 1.5 Principales activités et principaux produits du WWAP

Le WWAP est une composante d'un effort commun des organismes des Nations Unies pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et, plus généralement, sensibiliser à la crise mondiale de l'eau par la production et la diffusion de la série des WWDR en coordination avec ONU-Eau. Conformément aux objectifs du WWAP, les activités (et les produits) du programme ont été classés par le WWAP dans huit composantes (voir par exemple le Rapport final pour le fonds-en-dépôt, 2014) :

1. le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) ;
2. études de cas ;
3. élaboration d'indicateurs relatifs à l'eau ;
4. élaboration de scénarios mondiaux pour l'eau ;
5. développement des capacités et collaborations institutionnelles ;
6. communication et visibilité, et intégration de l'égalité des genres ;
7. publications (en dehors du WWDR) ;
8. activités relatives au changement climatique<sup>62</sup>.

Concernant le premier élément, à ce jour, cinq WWDR ont été publiés. Les plus récents (initiés ou produits durant la période fonds-en-dépôt) sont les suivants : « Water in a Changing World » (WWDR3 - 2009), « Managing Water under Uncertainty and Risk » (WWDR4 - 2012), « Water and Energy » (WWDR2014 - 2014) et les travaux en cours sur « Water for a Sustainable World » (WWDR2015 – 2015) et « Water and Jobs » (WWDR2016 – 2016). Le WWDR3, le WWDR4 et le WWDR2014 comprennent, outre le volume principal du rapport, un volume complémentaire sur les études de cas et sur les données et indicateurs établi par le Secrétariat du WWAP en étroite collaboration avec les États membres de l'UNESCO, les bureaux hors Siège et d'autres institutions.

Sur la base des conclusions d'une enquête mondiale auprès des parties prenantes menée par ONU-Eau en 2011, une importante décision a été prise, celle de passer d'un rapport triennal complet à un rapport thématique annuel à compter de 2014. Le thème du rapport a été harmonisé avec celui de

<sup>60</sup> Dans le contexte du secteur de l'eau.

<sup>61</sup> Depuis le 37 C/5, l'UNESCO opère sur la base d'un cycle de programmation quadriennal.

<sup>62</sup> Le changement climatique, bien que faisant l'objet d'un traitement séparé dans le rapport final pour le fonds-en-dépôt (2014), est considéré comme un thème transversal des activités du WWAP.

la Journée mondiale de l'eau. Évidemment, cela a eu des implications en ce qui concerne la taille, le format et le contenu du rapport et en conséquence a probablement eu des effets sur l'utilisation (et sur la composition de la population d'« utilisateurs »)<sup>63</sup> et l'impact potentiels du rapport.

## 1.6 Raison d'être de l'évaluation

La période de financement (2007-2013) du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau couverte par l'Accord de fonds-en-dépôt (et son Addendum) entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer a pris fin en octobre 2013. La phase précédente, entamée en 2007, coïncidait aussi avec le déménagement du WWAP de Paris à Pérouse (Italie)<sup>64</sup>, et avec la création du Bureau du Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau à la Villa La Colombella, qui héberge le Secrétariat du WWAP. Un rapport d'auto-évaluation (voir la liste de documents) a été produit, donnant une vue d'ensemble des activités du Programme, de ses produits et des indications de résultats pour la période couverte par l'Accord de fonds-en-dépôt (et son Addendum).

Le chapitre 10 de l'annexe à l'accord stipule les crédits pour une évaluation externe de l'ensemble du programme. Initialement, l'évaluation était prévue pour la fin 2009, mais compte tenu de l'extension du projet et du retard du dernier versement du Ministère italien de l'environnement, la date effective a été repoussée jusqu'en 2014. Avec la fin de la phase opérationnelle et le commencement d'une nouvelle phase, et compte tenu des changements intervenus dans les modalités du WWDR, une évaluation externe peut apporter une valeur ajoutée opportune en termes d'obligation redditionnelle et d'apprentissage.

## 2. But et portée

### 2.1 But

Le principal but de l'évaluation est d'évaluer les performances (activités, produits, résultats) du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau pour la période 2007-2013<sup>65</sup> et de générer des recommandations pour l'avenir. De plus, l'évaluation couvrira aussi la période écoulée entre la date de la fin du précédent Accord de fonds-en-dépôt et la date de début de l'évaluation (novembre 2014).

### 2.2 Principales dimensions

L'évaluation se concentrera plus particulièrement sur quatre dimensions majeures des performances :

- l'approche, la qualité et les effets des WWDR en termes d'influence sur les universitaires et les politiques et d'utilisation des WWDR par eux ;
- la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des autres activités du WWAP ;
- le contexte institutionnel du WWAP, en particulier son positionnement au sein de l'UNESCO et d'ONU-Eau<sup>66</sup> ;

---

<sup>63</sup> Une hypothèse à tester par l'évaluation est de savoir si ce changement a rendu le rapport plus utile (et influent) aux fins des politiques.

<sup>64</sup> Ce déménagement, prévu pour 2007, a eu lieu en 2008.

<sup>65</sup> La période couverte par le précédent Accord de fonds-en-dépôt entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement.

<sup>66</sup> Lors de la réunion d'ONU-Eau de 2014 à New York, il a été décidé que la relation entre le WWAP et ONU-Eau (y compris le rôle du WWAP dans l'élaboration du WWDR) devait être clarifiée.

- la situation financière<sup>67</sup> et ses effets sur les performances.

Sur chacune de ces dimensions, l'évaluation adoptera une approche rétrospective et prospective<sup>68</sup>, avec des recommandations orientées vers l'action, formulées sur la base des conclusions de fond. De plus, le rapport final sur l'Accord de fonds-en-dépôt (2007-2013) constitue une base utile pour affiner la portée de l'évaluation et il a servi à déterminer quels aspects du WWAP exigent (ou non) une analyse évaluative plus poussée.

### 2.3 Questions de l'évaluation

Les principales questions de l'évaluation seront affinées dans le rapport de démarrage de l'évaluation. On trouvera ci-dessous des questions indicatives.

L'approche, la qualité et les effets des WWDR en termes d'influence sur les universitaires et les politiques et d'utilisation des WWDR par eux (l'accent étant mis sur le passage d'un rapport triennal à un rapport thématique annuel) :

- Quels sont les éléments clés dans la production des WWDR ? Dans quelle mesure ont-ils changé avec le temps ? Pourquoi ces changements ?
- Quels sont les principaux mécanismes pour garantir la participation des parties prenantes et la qualité pendant tout le processus ? Quelles sont l'efficacité et l'efficacités de ces mécanismes ?
- Quelles activités ont été menées pour améliorer la visibilité du WWDR et sa diffusion<sup>69</sup> ?
  - Y a-t-il eu une stratégie et un financement adéquats pour la communication et la diffusion des informations ?
  - Quelles activités ont été menées pour renforcer la visibilité du donateur et de l'UNESCO ?
- Quels ont été les effets du WWDR en termes d'influence sur les universitaires et les politiques et d'utilisation du rapport par eux<sup>70</sup> ?
- Quelles incidences ont eues les changements de modalités et de périodicité du WWDR sur son influence sur les universitaires et les politiques et leur utilisation du rapport par eux ?
- Dans quelle mesure le rapport offre-t-il une valeur ajoutée unique prenant en compte les autres publications<sup>71</sup> relatives à l'eau dans le monde ?

---

<sup>67</sup> En particulier pour la période antérieure au plus récent mémorandum d'accord (2013), qui a été ratifié par le Parlement italien et prévoit un financement annuel récurrent.

<sup>68</sup> Compte tenu de l'agenda global dynamique et des mandats de l'UNESCO et d'ONU-Eau.

<sup>69</sup> Il convient de noter qu'une grande partie du travail de communication et de diffusion est gérée par ONU-Eau et échappe au contrôle du WWAP. L'évaluation doit tenir compte à la fois des contributions du WWAP et de celles d'ONU-Eau à cet égard.

<sup>70</sup> L'évaluation devra forcément aborder cette dimension pour au moins trois raisons : la nature récente du changement de modalités, qui fait qu'il est difficile de pleinement évaluer quelles incidences ce changement a ou aura sur l'utilisation du rapport par les universitaires et les politiques et son influence sur eux ; l'absence de données de base cohérentes sur la plupart des dimensions pertinentes des effets ; les besoins en ressources pour évaluer les effets de façon rigoureuse. Étant donné ces contraintes, l'évaluation adoptera une approche plus prudente de l'appréciation des effets, modifiant si nécessaire la formulation des conclusions en faveur de libellés moins catégoriques, à savoir des indications de probabilité des effets.

<sup>71</sup> Ou rapports dont l'eau est une composante.

- Dans quelle mesure le besoin initial (tel que défini par la Commission du développement durable en 1998 et ensuite par la réunion du SWR du CAC<sup>72</sup>) du WWDR est-il toujours d'actualité ?

La pertinence, l'efficacité et l'efficacité des autres activités du WWAP :

- En dehors du WWDR et des activités qui alimentent le rapport, quelles ont été les autres activités majeures du WWAP (par exemple les travaux du WWAP sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau dans le monde, les activités de diffusion, les activités de développement des capacités) ?
- Dans quelle mesure ces activités ont-elles été :
  - pertinentes et occupant une niche (du point de vue de l'UNESCO, d'ONU-Eau et compte tenu des travaux d'autres acteurs institutionnels) ;
  - efficaces (en termes d'utilisation des ressources financières et humaines) ;
  - efficaces (en termes de diffusion et de contribution à la réalisation des objectifs de l'UNESCO) ?
- Quelle a été la contribution du WWAP au programme de développement pour l'après-2015 ? Quelles sont les implications des débats en cours sur le positionnement des Objectifs de développement durable de l'après-2015 pour les travaux du WWAP concernant le suivi et l'évaluation des ressources en eau dans le monde (y compris le WWDR)<sup>73</sup> ?

Le contexte institutionnel du WWAP, en particulier son positionnement au sein de l'UNESCO et d'ONU-Eau :

- Quels ont été le rôle et la valeur ajoutée du WWAP au sein d'ONU-Eau et dans le cadre de l'agenda mondial relatif à l'eau ?
- Comment les activités du WWAP sont-elles articulées avec les autres membres d'ONU-Eau ? (Comment le WWAP contribue-t-il aux activités des autres membres d'ONU-Eau et vice versa ?)<sup>74</sup>
  - Quels sont les principaux enjeux et opportunités ?
- Comment les activités du WWAP sont-elles articulées avec celles des autres entités de l'UNESCO qui travaillent sur les questions liées à l'eau (par exemple l'UNESCO-IHE, le Secrétariat du PHI, les bureaux hors Siège, les centres de catégorie 2) ? (Comment le WWAP contribue-t-il aux activités des autres entités de l'UNESCO et vice versa ?)
  - Quels sont les principaux enjeux et opportunités ?

---

<sup>72</sup> Le prédécesseur d'ONU-Eau.

<sup>73</sup> Compte tenu des Objectifs de développement durable, des indicateurs, des cibles et des activités d'évaluation dans le domaine de l'eau et de l'environnement, lesquels seront décidés par les États membres de l'ONU d'ici à septembre 2015.

<sup>74</sup> Voir la note 59.

- Comment le WWAP devrait-il se positionner au sein d'ONU-Eau et de l'UNESCO<sup>75</sup> ?

La situation financière et ses effets sur les performances

- Quelles incidences ont eues les contraintes financières sur les activités et produits du WWAP ?
- Quels sont les risques financiers de la situation actuelle en matière de financement ?
  - Les membres d'ONU-Eau ont-ils les capacités et la volonté de contribuer au WWDR ?
  - Dans quelle mesure les ressources du WWAP servent-elles à financer les activités (du Secrétariat) du PHI (non directement liées au mandat central du WWAP) et vice versa ?
- Comment renforcer la base de financement extrabudgétaire du WWAP ?
- Comment améliorer l'efficacité et le rapport coût/efficacité des ressources financières de base du WWAP ?
- Comment l'UNESCO et le WWAP peuvent-ils utiliser au mieux les locaux de la Villa La Colombella ?

Beaucoup de questions (sauf certaines questions du paragraphe précédent) ont une formulation rétrospective. Cependant, toutes les questions et les réponses correspondantes alimenteront la formulation des recommandations tournées vers l'avenir.

## 2.4 Utilisations potentielles de l'évaluation

Les conclusions et recommandations de l'évaluation pourront notamment :

- guider l'UNESCO au sujet des modalités, du contenu et de la périodicité des futurs WWDR dans le cadre du mémorandum d'accord ratifié ;
- fournir des éléments d'information au donateur quant aux réalisations clés<sup>76</sup> et à la valeur ajoutée du programme ;
- guider l'UNESCO au sujet de la structure organisationnelle du WWAP et de son positionnement au sein de l'UNESCO et d'ONU-Eau ;
- fournir des indications au sujet du ciblage stratégique du WWAP et des mécanismes permettant une bonne exécution du programme.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront probablement les suivants : le Secrétariat du WWAP ; la Division SC/HYD de l'UNESCO ; les membres d'ONU-Eau ; les organes directeurs de l'UNESCO ; le Gouvernement italien en tant que principal donateur du Programme (Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer), et enfin la communauté des décideurs et des universitaires dans le domaine de l'eau.

---

<sup>75</sup> Cette question n'est pas seulement institutionnelle ; elle touche au problème fondamental du profil stratégique du WWAP.

<sup>76</sup> Un rapport détaillé d'auto-évaluation du WWAP a été généré. L'évaluation validera certains de ses contenus, et surtout elle sera centrée sur les dimensions clés de la performance (fourniture des produits et effets) telles que décrites dans les sections du mandat relatives au but et à la portée.

### 3. Méthodologie

L'évaluation comportera les éléments méthodologiques (tâches) suivants :

1. étude des documents clés du WWAP, de l'UNESCO et d'ONU-Eau, ainsi que de tous autres documents utiles pour les questions de l'évaluation ;
2. élaboration d'une théorie du changement du WWDR et des activités connexes ;
3. entretiens semi-structurés avec les parties prenantes clés (face-à-face/téléphone/skype) : personnel de l'UNESCO (SC/HYD ; WWAP), membres du Comité consultatif technique du WWAP, membres d'ONU-Eau, principaux chercheurs et décideurs appropriés ;
4. analyse de l'influence sur les politiques et de l'utilisation par les politiques : sur la base d'entretiens semi-structurés (téléphone/skype ; échantillon raisonné de décideurs autour du monde) et d'une enquête en ligne (et d'une analyse bibliométrique, voir ci-dessous) ;
5. analyse de l'influence sur les universitaires et de l'utilisation par les universitaires : sur la base d'entretiens semi-structurés (téléphone/skype ; échantillon raisonné de décideurs autour du monde) et d'une analyse bibliométrique des grandes bases de données académiques (par exemple Web of Science, EBSCO, Google Scholar)<sup>77</sup>.

L'évaluation comprendra deux missions au WWAP à Pérouse et une brève mission à l'UNESCO à Paris. Une première liste de documents figure ci-dessous. Au début du processus de collecte des données, le WWAP fournira à l'évaluateur externe une documentation complète sur le Programme. Il en sera de même pour SC/HYD qui fournira aussi des documents justificatifs. Pour la préparation de la proposition, l'évaluateur externe potentiel est invité à explorer les sites Web de l'UNESCO (<http://www.unesco.org>) et du WWAP (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/water/wwap/>).

### 4. Rôles et responsabilités

L'évaluation sera gérée par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO. La modalité de travail est la mise en œuvre conjointe par IOS et l'évaluateur externe de ce qu'on appelle un « modèle hybride ».

IOS jouera un rôle de gestion et d'assurance qualité dans l'évaluation. De plus, IOS participera activement à une partie de la collecte des données et des activités relatives au rapport. En gros, la division du travail de collecte des données, d'analyse de rédaction de rapport est présentée dans le tableau ci-dessous. La division précise du travail sera déterminée durant la phase de démarrage.

**Tableau A1.1.** Division du travail

| Activité ou produit                        | Division du travail       | Responsabilité de l'exécution |
|--|---------------------------|-------------------------------|
| Rapport de démarrage                       | Évaluateur externe        | Évaluateur externe            |
| Étude sur documents                        | Évaluateur externe        | Évaluateur externe            |
| Entretiens avec les parties prenantes clés | Évaluateur externe et IOS | Évaluateur externe et IOS     |
| Enquête                                    | IOS et évaluateur externe | IOS                           |

<sup>77</sup> L'analyse bibliométrique de la littérature « grise » (par exemple les recherches orientées vers les politiques) serait aussi un moyen de substitution pour mesurer l'influence sur les politiques et l'utilisation par les politiques. Le rapport de démarrage devrait fournir une longue liste de bases de données universitaires et d'institutions internationales (par exemple la Banque mondiale, l'OCDE, l'ONU) à inclure dans l'analyse bibliométrique.

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| Analyse bibliométrique         | Évaluateur externe et IOS                   | Évaluateur externe                                       |
| Projet de rapport d'évaluation | Évaluateur externe avec contributions d'IOS | Évaluateur externe (avec assurance qualité finale d'IOS) |
| Rapport final d'évaluation     | Évaluateur externe avec contributions d'IOS | Évaluateur externe (avec assurance qualité finale d'IOS) |

Le WWAP et SC/HYD aideront à préparer et organiser l'exercice d'évaluation et faciliteront les activités de l'équipe d'évaluation (y compris l'appui logistique à Paris et Pérouse). SC/HYD sera chargée des activités basées à Paris avec le concours du fonctionnaire de rang supérieur du WWAP en poste à Paris, tandis que le WWAP sera chargé des activités basées à Pérouse. L'évaluateur externe supportera tous les frais de voyage, dont les transports à l'aéroport et de l'aéroport et les transports afférents aux entretiens (s'il y a lieu)<sup>78</sup>.

Un Groupe de référence sera créé pour guider l'évaluation. Il sera composé d'un représentant de chacune des entités suivantes : IOS, SC/EO, SC/HYD, WWAP, Gouvernement italien, UNESCO-IHE et ONU-Eau. Le Groupe de référence commentera le mandat et le projet de rapport d'évaluation et il pourra donner des conseils (spontanément ou sur demande) durant tout le processus d'évaluation. IOS réunira le Groupe de référence et gèrera la correspondance pendant tout ce processus.

## 5. Calendrier et produits

Il y a deux principaux produits : le rapport de démarrage et le rapport d'évaluation (d'abord sous forme de projet, ensuite le rapport final). Ces produits relèvent de la responsabilité de l'évaluateur externe (avec des contributions d'IOS, voir ci-dessus). Les principes directeurs suivants s'appliquent :

1. Le rapport de démarrage (maximum 10 pages à l'exclusion des annexes) comprendra : les questions de l'évaluation affinées, une description concise de la logique d'intervention du WWAP (première version d'une théorie du changement), le cadre méthodologique de l'évaluation et un calendrier détaillé des activités. Le cadre méthodologique inclura une matrice d'évaluation simple montrant la relation entre les principales questions de l'évaluation et les méthodes de collecte des données et d'analyse.
2. Le rapport final d'évaluation (environ 50 à 75 pages à l'exclusion des annexes) présentera de manière concise les éléments suivants :
  - Résumé (maximum 4 pages)
  - But et portée de l'évaluation
  - Méthodologie
  - Logique d'intervention et description du programme
  - Conclusions
  - Recommandations
  - Annexes.

<sup>78</sup> Les frais de voyage doivent être détaillés dans la proposition financière.

**Tableau A1.2** Calendrier provisoire (à finaliser durant la phase de démarrage)

| Tâche   | Responsabilité de l'exécution | Deadline                  |
|---|-------------------------------|---------------------------|
| Établissement du Groupe de référence                                    | IOS                           | Fin août 2014             |
| Finalisation du mandat  | IOS                           | Fin septembre 2014        |
| Appel à propositions  | IOS                           | Mi-octobre 2014           |
| Sélection de l'évaluateur externe                                       | IOS                           | Début novembre 2014       |
| Rapport de démarrage  | Évaluateur externe            | Fin novembre 2014         |
| Phase de collecte des données   | Évaluateur externe et IOS     | Novembre 2014 à mars 2015 |
| Projet de rapport d'évaluation  | Évaluateur externe            | Mi-mars 2015              |
| Rapport final d'évaluation (après retour d'information et observations) | Évaluateur externe            | Mi-avril 2015             |

## 6. Qualification des évaluateurs externes

IOS sélectionnera les évaluateurs externes, en consultation avec SC/HYD et le WWAP. Ils devront posséder les qualifications suivantes.

Qualifications obligatoires :

- Au moins 15 ans d'expérience professionnelle à un poste de recherche et/ou lié aux politiques dans le domaine du développement international.
- Diplôme de haut niveau en sciences exactes et naturelles ou en sciences de l'eau, ou diplôme de haut niveau dans un autre domaine mais accompagné d'une expérience en matière d'initiatives de recherche ou de politique liées à l'eau.
- Expérience de l'évaluation des politiques et des programmes dans le contexte du développement international.
- Expérience de l'évaluation des programmes de recherche orientés vers les politiques.
- Connaissance des débats internationaux sur l'eau et le développement durable.
- Connaissance du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.
- Maîtrise de l'anglais (écrit et parlé).

Qualifications souhaitables :

- Connaissance du rôle et du mandat d'ONU-Eau.
- Connaissance du rôle et du mandat de l'UNESCO et de ses programmes.
- Connaissance de la perspective de genre dans l'évaluation.

Il est recommandé que l'équipe d'évaluation comprenne un évaluateur principal et un évaluateur assistant (environ 50 à 65 journées de travail).

## **7. Demande de propositions**

Les personnes et les sociétés intéressées par la conduite de l'évaluation doivent soumettre une proposition technique et financière conforme aux règles énoncées dans les documents de sollicitation. La proposition technique doit contenir les CV récents de toutes les personnes proposées pour travailler à l'évaluation.

**Liste des documents pertinents :**

CDD (1998) « Décision 6/1. Approches stratégiques de la gestion des eaux douces », Commission du développement durable, 6<sup>e</sup> session, New York.

CAC-SWR (2001) Minutes du Comité administratif de coordination – Sous-Comité des ressources en eau (CAC-SWR), 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> réunions, New York.

UNESCO (2007a) Accord de fonds-en-dépôt relatif au WWAP (2007-2010) entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer, Paris.

UNESCO (2007b) Évaluation de la contribution de l'UNESCO au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), Paris.

UNESCO (2010) Prorogations de l'Accord de fonds-en-dépôt relatif au WWAP (2010-2013) entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer, Paris.

UNESCO (2012) Mémoire d'accord relatif au WWAP (2012) entre l'UNESCO et le gouvernement italien, Paris.

UNESCO-WWAP (2012) Analyse complémentaire des enquêtes d'ONU-Eau, Pérouse.

ONU-Eau (2012a) Décisions d'ONU-Eau relatives à la nouvelle structure du WWDR, Stockholm.

ONU-Eau (2012b) Conclusions de l'enquête générale d'ONU-Eau de 2011 sur les « *UN-Water publications with specific attention to the future of the World Water Development Report process* » et Conclusions de l'enquête interne d'ONU-Eau sur ses publications, New York.

UNESCO-WWAP (2014) Rapport final sur l'Accord de fonds-en-dépôt entre l'UNESCO et le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer en vue du transfert du Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau à Pérouse, Italie.

## Annexe 2. Dimensions de l'évaluation et méthodes de collecte des données

Une matrice complète de l'évaluation est présentée ci-dessous, illustrant les relations entre les quatre dimensions couvertes par l'évaluation, les questions détaillées de l'évaluation, et les méthodes de collecte des données utilisées à cet effet. Les zones en gris indiquent l'utilisation de la méthode de collecte des données pour répondre à la série de questions de l'évaluation. Les zones en blanc indiquent que la méthode ne s'applique pas.

**Tableau A2.1** Matrice de l'évaluation

| Dimensions de l'évaluation  |   | Méthodes de collecte des données |                        |            |         |
|---|---|----------------------------------|------------------------|------------|---------|
| Dimensions  | Questions clés  | Analyse des documents            | Analyse bibliométrique | Entretiens | Enquête |
| <b>Dimension 1 :</b><br><i>L'approche, la qualité et les effets des WWDR en termes d'influence sur les universitaires et les politiques et d'utilisation des WWDR par eux</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les éléments clés de la production des WWDR ?</li> <li>Comment ont-ils changé avec le temps ?</li> <li>Quelle a été la raison d'être de ces changements ?</li> </ul>  |                                  |                        |            |         |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les principaux mécanismes pour assurer la participation des parties prenantes et la qualité durant tout le processus ?</li> <li>Dans quelle mesure ces mécanismes sont-ils efficaces et efficaces ?</li> </ul>  |                                  |                        |            |         |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles activités ont été menées pour améliorer la visibilité et la diffusion du WWDR ?</li> <li>Y a-t-il eu une stratégie et un financement adéquats pour la communication et la diffusion des informations ?</li> <li>Quelles activités ont été menées pour renforcer la visibilité du donateur et de l'UNESCO ?</li> </ul>  |                                  |                        |            |         |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quels ont été les effets du WWDR en termes d'influence sur les universitaires et les politiques et d'utilisation du WWDR par eux ?</li> <li>Quels effets les changements dans les modalités et la périodicité du WWDR ont eu sur son influence sur les universitaires et les politiques et son utilisation par eux ?</li> <li>Dans quelle mesure les publics cibles estiment-ils que le WWDR met en lumière les questions et les problèmes mondiaux majeurs relatifs à l'eau ?</li> <li>Dans quelle mesure le besoin initial (tel que défini par la Commission du développement durable en 1998 et la réunion du SWR qui a suivi) du WWDR est-il toujours d'actualité ?</li> </ul> |                                  |                        |            |         |

|  |   |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
| <p><b>Dimension 2 :</b><br/> <i>La pertinence, l'efficacité et l'efficacité des autres activités du WWAP</i></p>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En dehors du WWDR et des activités qui alimentent le rapport, quelles ont été les autres activités majeures du WWAP (par exemple les travaux du WWAP sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau dans le monde, les activités de diffusion, les activités de développement des capacités) ?</li> </ul>  |  |  |  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure ces activités ont-elles été pertinentes et occupent-elles une niche (du point de vue de l'UNESCO, d'ONU-Eau et compte tenu des travaux d'autres acteurs institutionnels) ?</li> <li>• Dans quelle mesure ces activités ont-elles été efficaces (en termes d'utilisation des ressources financières et humaines) ?</li> <li>• Dans quelle mesure ces activités ont-elles été efficaces (en termes de diffusion et de contribution à la réalisation des objectifs de l'UNESCO) ?</li> </ul>   |  |  |  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les principaux mécanismes pour garantir la participation des parties prenantes et l'assurance qualité de ces activités ?</li> <li>• Quelles activités ont été menées pour améliorer la visibilité et la diffusion de ces activités ?</li> </ul>   |  |  |  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle a été la contribution du WWAP au programme de développement pour l'après-2015 ?</li> <li>• Quelles sont les implications des débats en cours sur le positionnement des Objectifs de développement durable de l'après-2015 pour les travaux du WWAP concernant le suivi et l'évaluation des ressources en eau dans le monde (y compris le WWDR) ?</li> </ul>   |  |  |  |  |
| <p><b>Dimension 3 :</b><br/> <i>Le contexte institutionnel du WWAP, en particulier son positionnement au sein de l'UNESCO et d'ONU-Eau</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment le WWAP est-il positionné dans le réseau de l'UNESCO relatif à l'eau ?</li> <li>• Comment les activités du WWAP sont-elles articulées avec celles des autres entités de l'UNESCO travaillant sur les questions liées à l'eau (par exemple l'UNESCO-IHE, le Secrétariat du PHI, les bureaux hors Siège et les centres de catégorie 2) ?</li> <li>• Comment le WWAP contribue-t-il aux travaux des autres entités de l'UNESCO et vice versa ?</li> </ul>   |  |  |  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment le WWAP est-il positionné au sein d'ONU-Eau ?</li> <li>• Comment le WWAP contribue-t-il aux activités des autres membres d'ONU-Eau ?</li> <li>• Quels ont été le rôle et la valeur ajoutée du WWAP au sein d'ONU-Eau et dans le cadre de l'agenda mondial relatif à l'eau ?</li> </ul>   |  |  |  |  |
| <p><b>Dimension 4 :</b><br/> <i>La viabilité financière du WWAP</i></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels effets les arrangements financiers, dont le flux de fonds vers le WWAP, ont-ils eus sur le recrutement et la rétention du personnel, les activités et les produits du WWAP ?</li> <li>• Dans quelle mesure les ressources du WWAP servent-elles à financer les activités du (Secrétariat du) PHI (non directement liées au mandat central du WWAP) et vice versa ?</li> <li>• Quelle est actuellement la base de financement extrabudgétaire ?</li> <li>• Quelles mesures ont été prises pour renforcer les capacités et la viabilité financières du WWAP ?</li> </ul> |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Quelles sont les contraintes financières de l'actuel modèle de production du WWDR ?</li><li>• Quels sont les besoins financiers des modèles alternatifs de production du WWAP ?</li><li>• Quelles sont la capacité et la volonté des membres d'ONU-Eau de contribuer au WWAP ?</li></ul> |  |  |  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Comment les locaux de la Villa La Colombella sont-ils actuellement utilisés ?</li><li>• Quelles sont les opportunités et les contraintes concernant la Villa La Colombella en tant qu'implantation du Secrétariat du WWAP ?</li></ul>  |  |  |  |  |

Source : Auteurs.

### **Annexe 3 Liste des références consultées**

Cosgrove, C.E., & Cosgrove, W.J. 2012. The Dynamics of Global Water Futures: Driving Forces 2011–2050. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2011. The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture (SOLAW) – Managing Systems at Risk. Rome : FAO.

Gallopín, G.C. 2012. Five Stylized Scenarios. Paris : UNESCO.

Gassert, F., Luck, M., Landis, M., Reig, P., et Shiao, T. 2013. Aqueduct Global Maps 2.0. Working Paper. Washington, DC: World Resources Institute.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM). 2014. Roadmap for Gender Equality. Washington, DC : GEF.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). ND. Themes for Action : Making Water Governance Effective. Stockholm, Suède : PME.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). 2012a. Gender and Water on the Road to Rio. Stockholm, Suède : PME.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). 2012b. GWP TEC Integrated Urban Water Management. Stockholm, Suède : PME.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). 2013a. National Adaptation Plans. Water Supplement to the Technical Guidelines Supporting the national adaptation plan process. Stockholm, Suède : PME.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). 2013b. Water and food security – Experiences in India and China. Stockholm, Suède : PME.

Partenariat mondial pour l'eau (PME). Water Security : Putting the Concept into Practice. Stockholm, Suède : PME

Association internationale des sciences hydrologiques (AISH). 2014. Evolving Water Resources Systems : Understanding, Predicting and Managing Water-Society Interactions. Bologne, Italie : AISH.

Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID). 2012. Food Security by Optimal Use of Water [Contribuer à la sécurité alimentaire par un usage optimal de l'eau] – Synthèse du Thème 2.2 du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau. Marseille, France : CIID.

Newton, J. T. 2014. "Water, Water Everywhere, Nor Any Drop to Drink" : An Exploration of the Lack of A Formal Global Water Governance Regime. Ph.D. Dissertation. Fletcher School of Law and Diplomacy, Tufts University. 327 p.

Nilsson, M., Heaps, C., Persson, Å., Carson, M., Pachauri, S., Kok, M., Olsson, M., Rehman, I., Schaeffer, R., Wood, D., *et al.* 2012. Energy for a Shared Development Agenda : Global Scenarios and Governance Implications. Stockholm, Suède : Institut de Stockholm pour l'environnement.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2009. Outline of Proposed Final Reports for the 2009-2010 Horizontal Water Programme. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2010a. ABD Evaluation Study. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2010b. Evaluation of the Finnish Development Cooperation in the Water Sector. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2011a. Changement climatique et politiques du tourisme dans les pays de l'OCDE. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2011b. Working Party on Biodiversity, Water and Ecosystems Water: Meeting the Reform Challenge. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2013. Achieving Water Security for Inclusive Green Growth in A Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth. Revised version (July 2013) of the original submission to the G20 Development Working Group by the AfDB, the OECD, the UN and the World Bank. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2014a. Global Irrigation Water Demand Projections to 2050: An Analysis of Convergences and Divergences. Paris : OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2014b. Existing Tools, Practices and Guidelines to Foster Good Governance in the Water Sector. Paris : OCDE.

The Pacific Institute for Studies in Development, Environment and Security. 2011. The World's Water. Volume 7. Washington, DC : The Pacific Institute.

The Pacific Institute for Studies in Development, Environment and Security. 2014. The World's Water. Volume 8. Washington, DC : The Pacific Institute.

Sous-Comité du Comité administratif de coordination de l'ONU (CAC de l'ONU). 1998. Rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC à sa dix-neuvième session. Beyrouth, Liban, 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 1998. ACC/1998/18 (30 novembre 1998). New York : ONU.

Sous-Comité du Comité administratif de coordination de l'ONU (CAC de l'ONU). 1999. Rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC à sa vingtième session. Genève, 4-8 octobre 1999. ACC/1999/18 (11 novembre 1999). New York : ONU.

Sous-Comité du Comité administratif de coordination de l'ONU (CAC de l'ONU). 2001a. Rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC à sa vingt et unième session. Bangkok, 16-20 octobre 2000. ACC/2000/18 (18 janvier 2001). New York : ONU.

Sous-Comité du Comité administratif de coordination de l'ONU (CAC de l'ONU). 2001a. Rapport du Sous-Comité des ressources en eau du CAC à sa vingt-deuxième session. Genève, 24-28 septembre 2001. ACC/2001/18 (version préliminaire non éditée). New York : ONU.

Commission du développement durable (CDD). 1998. Rapport de la CDD à sa sixième session, 22 décembre 1997 et 20 avril - 1<sup>er</sup> mai 1998. New York : ONU.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2007a. Evaluation of UNESCO's Contribution to the World Water Assessment Programme (WWAP). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2007b. Memorandum of Understanding between the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization and the Government of the Republic of Italy concerning the Establishment of the UNESCO Programme Office on Global Water Assessment Hosting the Secretariat of the World Water Assessment Programme in Perugia, Italy. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2007c. Funds in Trust Agreement between: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and Ministry for the Environment, Land and Sea of the Republic of Italy. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2009. Water in a Changing World (WWDR3). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2012a. Managing Water under Uncertainty and Risk (WWDR4). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2012b. Memorandum of Understanding between the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization and the Government of the Republic of Italy on Operation of the UNESCO Programme Office on Global Water Assessment Hosting the Secretariat of the World Water Assessment Programme in Perugia, Italy. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2014a. Final Report 2007-2013 Funds in Trust Agreement between UNESCO and the Italian Ministry for the Environment, Land and Sea for the Transfer of the United Nations World Water Assessment Programme to Perugia, Italy. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2014b. Water and Energy (WWDR2014). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2014c. Evaluation of Phase VII (2008-2013) of the International Hydrological Programme. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015a. Water in a Sustainable World (WWDR2015). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015b. Participation de l'UNESCO aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015c. Monthly Visibility Report (avril 2015). Paris : UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme hydrologique international (UNESCO-PHI). 2015a. From Potential Conflict to Cooperation Potential, à l'adresse <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/water/ihp/ihp-programmes/pccp/>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme hydrologique international (UNESCO-PHI). 2015b. Report of the 52<sup>nd</sup> Session of the IHP Bureau, Paris, 1-2 June 2015. IHP/Bur-LII/8. Paris : UNESCO-IHP.

ONU-Eau. 2012. Annex 3. Survey Report of UN-Water publications with specific attention to the future of the World Water Development Report process. Genève : ONU-Eau.

ONU-Eau. 2004-14. Minutes of UN-Water Meetings. Genève : ONU-Eau.

Banque mondiale. 2009. Water in the Arab World Management Perspectives and Innovations. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2011 Climate Variability and Change: A Basin Scale Indicator Approach to Understanding the Risk to Water Resources Development and Management. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2012a. In Investing in Water Infrastructure: Capital, Operations and Maintenance. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2012b. A Primer on Energy Efficiency for Municipal Water and Wastewater Utilities. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2012c. Reaching Across the Waters: Facing the Risks of Cooperation in International Waters. Washington, DC: World Bank.

World Bank. 2013. Brief: Thirsty Energy: Securing Energy in a Water-Constrained World. Washington, DC : Banque mondiale.

Organisation mondiale de la santé (OMS). 2014. Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water. Genève, Suisse : OMS.

Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (OMS/UNICEF). 2014. Progress on Drinking Water and Sanitation: 2014 Update. New York et Genève : OMS & UNICEF.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2008. Mid-Term Report. Paris : WWAP.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2009a. Final Report of the Expert Group on Indicators, Monitoring, and Data Bases. Pérouse, Italie : WWAP.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2009b. Italian Funds-in-Trust for the Third Phase (2006-2009) of the World Water Assessment Programme. Pérouse, Italie : WWAP.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2010. Annual Report. Pérouse, Italie : WWAP.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015a. Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Quel public ?, à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/>

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015b. Rapport mondial 2015 de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau, L'eau pour un monde durable, à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/2015-water-for-a-sustainable-world/>

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015c. Études de cas, à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/case-studies/>.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015d. Étude pilote du WWAP sur les indicateurs (EPI), à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/indicators/wwap-psi/>.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015e. Water for a Sustainable World Communications campaign: Preliminary results. Pérouse, Italie : WWAP, 15 avril 2015.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). 2015f. "The Water Rooms" : un parcours vers la découverte, la compréhension et le changement, à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/outreach/expo-2015/>.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, Comité consultatif technique (WWAP-TAC). 2014. Report of the Technical Advisory Committee of the United Nations World Water Assessment Programme, 22 octobre 2014. Pérouse, Italie : WWAP.

## Annexe 4. Analyse bibliométrique

### 4.1 Méthodologie pour l'influence du WWDR sur les universitaires et son utilisation par eux

Pour réaliser une analyse bibliométrique de l'influence du WWDR sur les universitaires et son utilisation par eux, nous avons consulté Scopus afin d'examiner la portée et l'étendue de la couverture du WWDR dans les recherches universitaires depuis 2007. Concrètement, cette période concerne le WWDR3, le WWDR4 et le WWDR2014. Nous avons adopté pour nos recherches les mots clés suivants :

- « World Water Development Report »
- « All Fields »
- « Article ».

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'articles trouvés dans chaque recherche, par année. Nous avons sélectionné de façon aléatoire 30 % des articles de chaque recherche pour examiner de plus près la portée et l'étendue des références au WWDR dans l'article universitaire.

**Tableau A4.1** Articles examinés (1)

| Années    | Articles trouvés | 30 % examinés |
|-----------|------------------|---------------|
| 2007-2007 | 35               | 10            |
| 2008-2008 | 53               | 16            |
| 2009-2009 | 76               | 23            |
| 2010-2010 | 95               | 28            |
| 2011-2011 | 100              | 30            |
| 2012-2012 | 110              | 33            |
| 2013-2013 | 144              | 43            |
| 2014-2014 | 120              | 36            |
| 2015-2015 | 45               | 13            |
| TOTAL     | 778              | 232           |

Source : Auteurs.

De plus, nous avons consulté Scopus pour examiner la portée et l'étendue de la couverture du WWAP dans les recherches universitaires depuis 2007. Nous avons adopté pour nos recherches les mots clés suivants :

- « World Water Assessment Programme »
- « All Fields »
- « Article »

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'articles trouvés dans chaque recherche, par année. Nous avons sélectionné de façon aléatoire 30 % des articles de chaque recherche pour examiner de plus près la portée et l'étendue des références au WWAP dans l'article universitaire.

**Tableau A4.2.** Articles examinés (2)

| <b>Années</b> | <b>Articles trouvés</b> | <b>30 % examinés</b> |
|---------------|-------------------------|----------------------|
| 2007-2007     | 6                       | 2                    |
| 2008-2008     | 9                       | 3                    |
| 2009-2009     | 17                      | 5                    |
| 2010-2010     | 13                      | 4                    |
| 2011-2011     | 10                      | 3                    |
| 2012-2012     | 23                      | 7                    |
| 2013-2013     | 26                      | 8                    |
| 2014-2014     | 24                      | 7                    |
| 2015-2015     | 7                       | 2                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>135</b>              | <b>41</b>            |

Source : Auteurs.

#### **4.2 Méthodologie pour l'influence du WWDR sur les politiques et son utilisation par elles**

Pour évaluer les effets du WWDR en termes d'influence sur les politiques et d'utilisation par elles, nous avons analysé les recherches orientées vers les politiques de grandes institutions internationales. Cette analyse a nécessité des recherches sur les sites Web des organisations internationales au moyen de leurs moteurs de recherche en utilisant les mots clés suivants :

- « World Water Development Report » ou « WWDR »
- « World Water Assessment Program(me) » ou « WWAP »
- « [titre complet] » du WWDR3, du WWDR4 et du WWDR2014
- « UN-Water »
- « UNESCO » et « water »

## Annexe 5. Enquête

### 5.1 Échantillonnage

L'enquête en ligne a été envoyée à deux échantillons raisonnés – UNESCO et non-UNESCO. Cette distinction a été faite afin de pouvoir évaluer le biais potentiel de l'UNESCO et de l'ONU dans les réponses.

Les questionnaires envoyés aux deux échantillons étaient les mêmes, à l'exception de deux questions. En raison de la difficulté de construire des cadres de population complets pour les différents groupes de parties prenantes, les échantillons raisonnés ont été reconstruits. Les principes de construction des différents échantillons raisonnés sont listés dans le Tableau A5.1.

De plus, pour éviter les biais et les lacunes implicites dans les échantillons raisonnés, et de façon à prendre en compte une réponse partielle des différents groupes de parties prenantes, le principe de l'échantillonnage en boule de neige a été appliqué. Cela implique fondamentalement qu'il a été demandé aux enquêtés de transmettre le lien vers l'enquête à d'autres collègues. Ces principes font que les données générées par les réponses à l'enquête ne peuvent pas être utilisées pour des inférences statistiques au-delà de l'échantillon effectif des enquêtés sans autres informations sur les différences entre répondants et non-répondants.

**Tableau A5.1.** Participants à l'enquête

| Groupes  | Principes de sélection  | Échantillon |
|--|---|-------------|
| Membres et partenaires d'ONU-Eau   | Liste fournie par le PHI et le WWAP   | UNESCO      |
| Instituts de l'UNESCO de catégories 1 et 2 (liés à l'eau)                          | Liste fournie par le PHI  | UNESCO      |
| Chaires UNESCO (liées à l'eau)   | Liste fournie par le PHI  | UNESCO      |
| Organismes des gouvernements nationaux   | Une liste des 195 États membres et de leurs ministères responsables de la gestion des ressources en eau a été fournie par le PHI, de même que celle de leurs sites Web (là où il en existe). À partir de ces sites Web, les coordonnées des contacts ont été listées, concernant les professionnels et/ou les chefs des départements liés à l'eau (par exemple division des ressources en eau, division de la politique de l'eau ou division de l'hydrologie).  | Non-UNESCO  |
| Comités nationaux du PHI   | Liste fournie par le PHI  | UNESCO      |
| Institutions universitaires – Classement mondial des universités QS par discipline | Une double approche a été employée pour créer une liste d'institutions universitaires possédant un important département consacré à l'eau. La première étape a consisté à créer une liste des 10 premières universités dans les domaines des sciences de l'environnement, et d'agriculture et foresterie, à l'aide du classement mondial des universités QS par discipline. Les professeurs titulaires, ou les chaires des départements consacrées à l'eau de ces universités ont été ensuite listés. | Non-UNESCO  |
| Institutions universitaires – Revues   | La deuxième approche a consisté à examiner les 12 plus importantes revues scientifiques (classées en fonction de leur facteur d'impact – jusqu'à 2,630) dans le domaine des ressources en eau (obtenues du Web of Science) et ensuite à examiner les articles les plus cités de ces revues. Les affiliations institutionnelles  | Non-UNESCO  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | des auteurs de ces articles ont ensuite été listées, et les coordonnées de ces institutions figurant plus de deux fois sur la liste ont été retenues. Les professeurs titulaires en sciences de l'eau, ou les départements liés à l'eau (ingénierie civile, environnementale et hydraulique et sciences de l'environnement) ayant mené des recherches sur les questions hydrologiques ont été listés en tant que points de contact pour l'enquête. |  |
|--|--|--|

Note : Les listes concernant les décideurs clés (4) et les universitaires (7 et 8) sont celles qui comportent le plus de lacunes et de biais.

Source : Auteurs.

## 5.2 Questionnaire

Les deux échantillons raisonnés avaient un questionnaire quasiment identique. Le questionnaire destiné à l'échantillon UNESCO comportait une question supplémentaire :

Êtes-vous actuellement ou avez-vous été membre d'un comité national du PHI ?

Sur la base de la question 8, les enquêtés étaient identifiés comme « utilisateurs » ou « non utilisateurs » du WWDR. Il était ensuite demandé aux utilisateurs quelle était la nature de leur utilisation du (des) rapport(s) qu'ils avaient consulté(s) et d'en évaluer la qualité.

Profil de l'enquêté

1 Quelle est votre principale position professionnelle ?

- Chercheur/chargé de cours/professeur/universitaire dans un organisme de recherche/institution universitaire national ou international
- Praticien/gestionnaire dans une institution intergouvernementale
- Praticien/gestionnaire dans une institution gouvernementale
- Praticien/gestionnaire dans une institution non gouvernementale
- Autre position, prière de préciser

2 Connaissez-vous le Programme hydrologique international (PHI) ?

- Non
- Oui, j'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce qu'il fait
- Oui, je connais le PHI et ses activités

3 Si oui, êtes-vous actuellement ou avez-vous été membre d'un comité national du PHI ?

- Oui
- Non

4 Connaissez-vous le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) ?

- Non
- Oui, j'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce qu'il fait

- Oui, je connais le WWAP et ses activités

5 Connaissez-vous ONU-Eau ?

- Non
- Oui, j'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce qu'il fait
- Oui, je connais le WWAP et ses activités

6 Si oui, êtes-vous actuellement ou avez-vous été employé par une organisation membre ou partenaire d'ONU-Eau ?

- Oui
- Non

#### Utilisation et appréciation du WWDR

7 Connaissez-vous le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) ?

- Non (passez directement au WWDR idéal pour les non-utilisateurs, question 18)
- Oui

8 Si oui, avez-vous jamais consulté et utilisé un WWDR ?

- Non (passez directement au WWDR idéal pour les non-utilisateurs, question 18)
- Oui

9 Si oui, avec quelle fréquence consultez-vous le WWDR ?

- Seulement au moment de sa parution
- Rarement
- Constamment

10 Comment avez-vous eu connaissance du WWDR ?

- Par le site Web d'ONU-Eau
- Par le site Web de l'UNESCO/WWAP
- Par des événements organisés par ONU-Eau ou le WWAP
- Par des publications universitaires ou orientées vers les politiques
- Par d'autres moyens, prière de préciser

11 Lesquels des WWDR suivants avez-vous consultés ? Choisissez tous les libellés applicables.

- WWDR3 : Water in a Changing World (2009)
- WWDR4 : Managing Water under Risk and Uncertainty (2012)

- WWDR2014 : Water and Energy (2014)
- WWDR3 et WWDR4
- WWDR3 et WWDR2014
- WWDR4 et WWDR2014
- Tous les trois

12 À quelle(s) fin(s) principale(s) consultez-vous le WWDR ? Vous pouvez indiquer plusieurs utilisations

- Pour vous informer sur les questions et problèmes actuels concernant les ressources en eau douce et leur gestion
- À des fins d'enseignement
- À des fins de recherche
- Pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques
- À d'autres fins, prière de préciser

13 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? Prière de les classer sur une échelle de 1 à 4 : 1 = en complet désaccord ; 2 = en désaccord ; 3 = d'accord ; 4 = entièrement d'accord ; SO = sans opinion.

- Le WWDR est une des principales sources d'information sur les questions et problèmes (mondiaux) relatifs à l'eau
- Le WWDR fournit des données crédibles et pertinentes sur l'état et les tendances des ressources (mondiales) en eau douce
- Le WWDR présente des analyses crédibles et pertinentes des questions et problèmes (mondiaux) relatifs à l'eau
- Le WWDR présente des réponses fondées sur des éléments factuels aux problèmes régionaux/mondiaux relatifs à l'eau
- Le WWDR constitue une contribution importante au débat de l'après-2015 sur les questions et problèmes relatifs à l'eau

14 Êtes-vous au courant des récents changements dans la périodicité et la structure du WWDR entre le WWDR4 (2012) et le WWDR2014 – à savoir le passage d'une production triennale à une production annuelle ?

- Non (passez directement aux futurs WWDR pour les utilisateurs)
- Oui

15 Si oui, comment ces changements ont-ils influencé :

- Votre utilisation du rapport : négativement/positivement/pas de changement
- Votre évaluation générale du rapport : négativement/positivement/pas de changement

Futurs WWDR (pour les enquêtés qui ont déjà utilisé les WWDR)

16 Dans quelle mesure jugez-vous importants les aspects suivants pour les futures éditions du WWDR ? Prière de les classer sur une échelle de 1 à 4 : 1 = pas du tout importants ; 2 = pas si importants ; 3 = importants ; 4 = très importants ; SO = sans opinion.

- Qualité (par exemple réalisation d'examens par les pairs et les universitaires)
- Complétude et portée (par exemple inclusion d'études de cas, annexe de données standardisées, questions et problèmes régionaux relatifs à l'eau et futurs scénarios pour l'eau)
- Axe thématique (par exemple eau et énergie)
- Participation des parties prenantes (par exemple inclusion de scientifiques ou d'universitaires, de décideurs et d'organismes des Nations Unies dans l'élaboration du rapport, et consultations extérieures avec les parties prenantes)
- Périodicité (par exemple annuelle, biennale, triennale ou quinquennale)
- Diffusion et accessibilité (par exemple exemplaires imprimés ou numériques du rapport, langue du WWDR)

17 Quels devraient être les éléments clés d'un Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ? Prière de résumer en une ou deux phrases.

WWDR idéaux (pour les enquêtés qui ne connaissent pas les WWDR ou ne les ont pas utilisés)

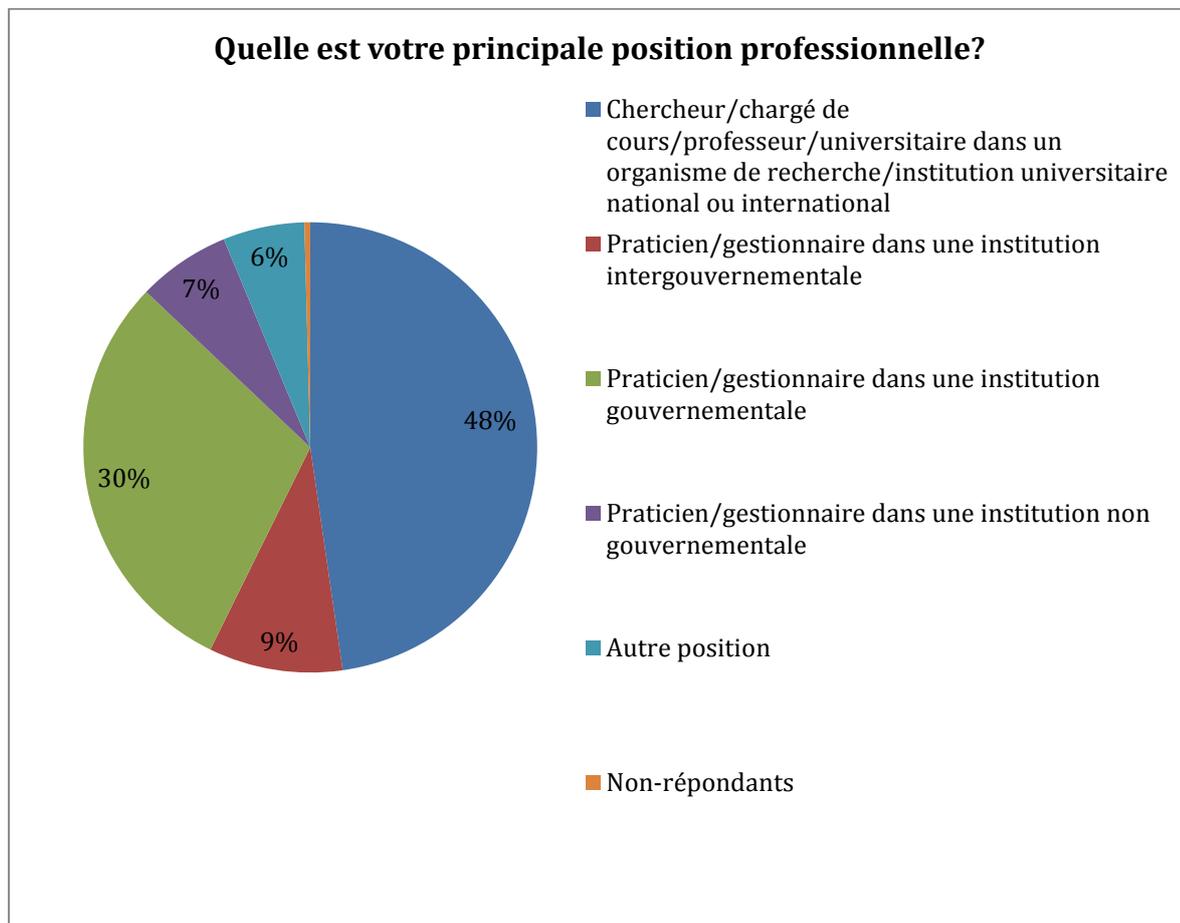
18 Jugez-vous nécessaire un rapport périodique mondial sur l'état et les problèmes des ressources mondiales en eau et leur gestion ?

- Non (fin de l'enquête)
- Oui

Si oui, veuillez décrire en une ou deux phrases pourquoi il est important de disposer d'un tel rapport.

### 5.3 Conclusions

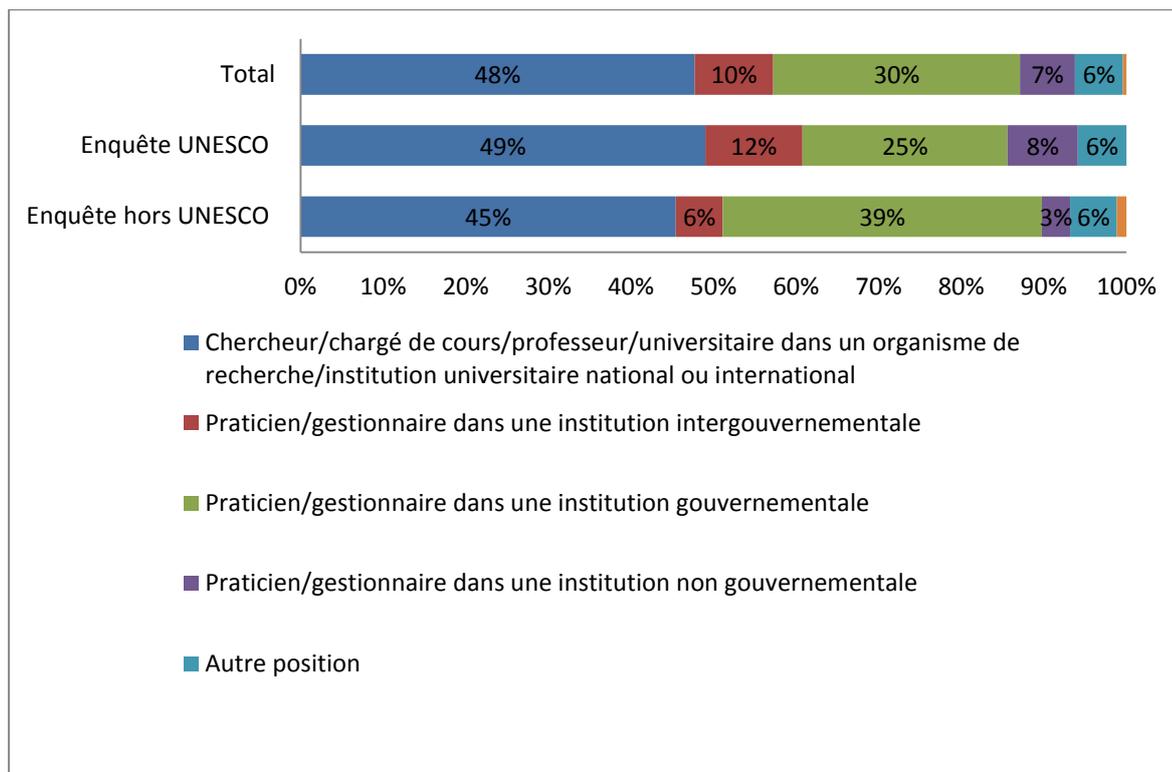
Figure A5.1 Position professionnelle (1)



N (nombre total de répondants) = 241.

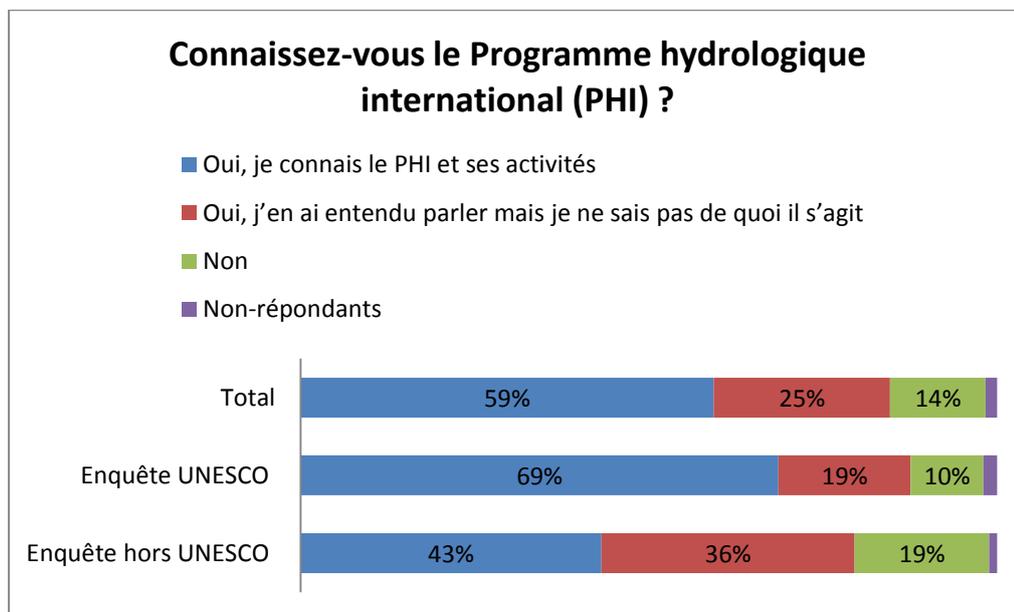
Source : Auteurs.

**Figure A5.2** Position professionnelle (2)



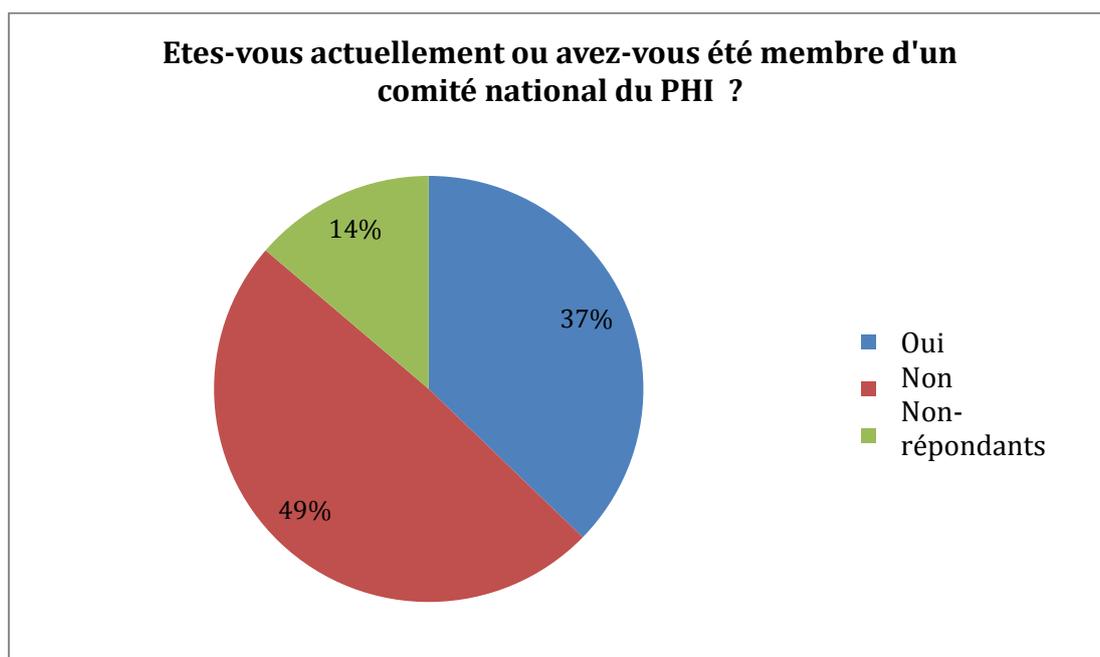
N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
 Source : Auteurs.

**Figure A5.3** Connaissance du PHI



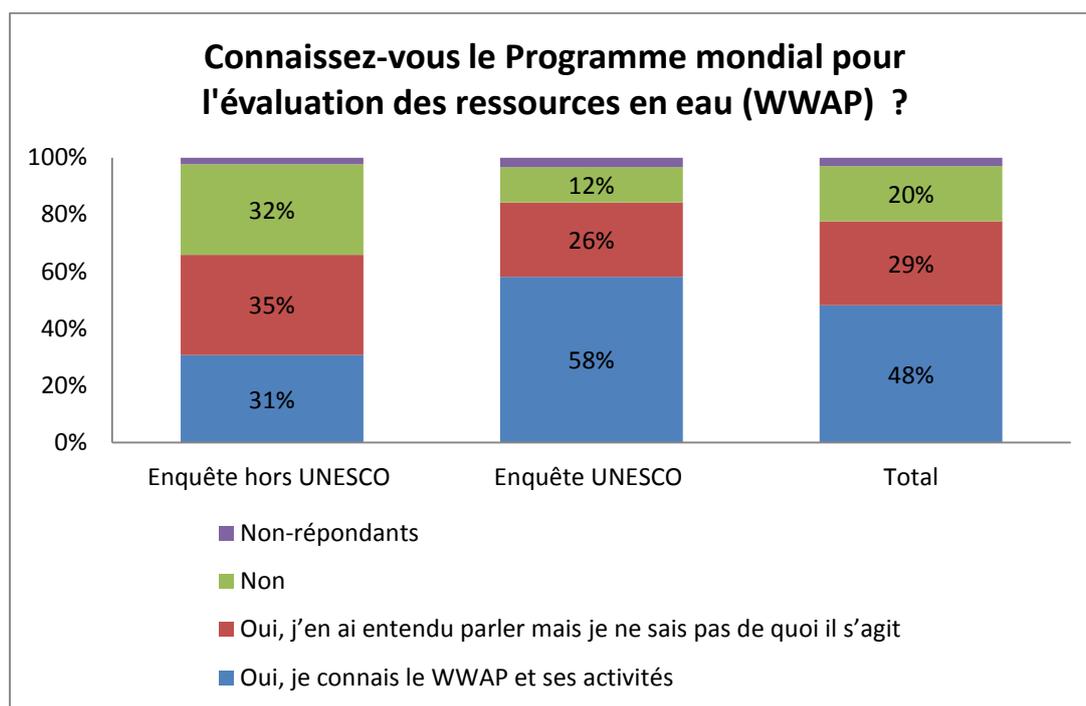
N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
 Source : Auteurs.

**Figure A5.4** Appartenance à un comité national du PHI



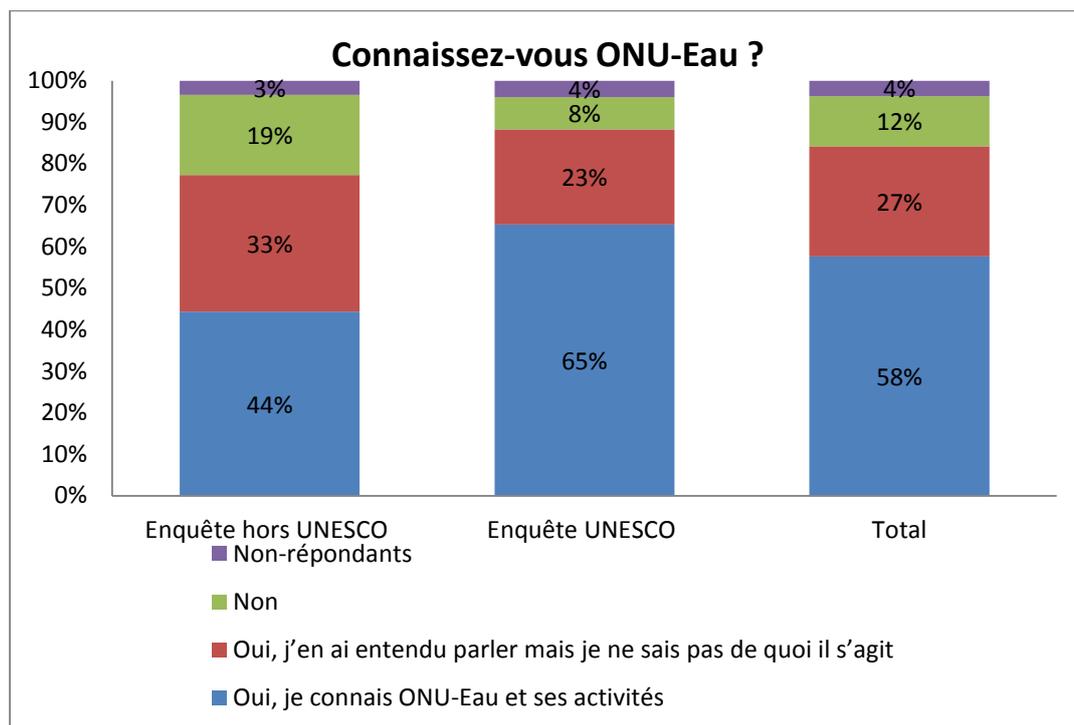
N (nombre de répondants UNESCO connaissant le PHI) = 153.  
Source : Auteurs.

**Figure A5.5** Connaissance du WWAP



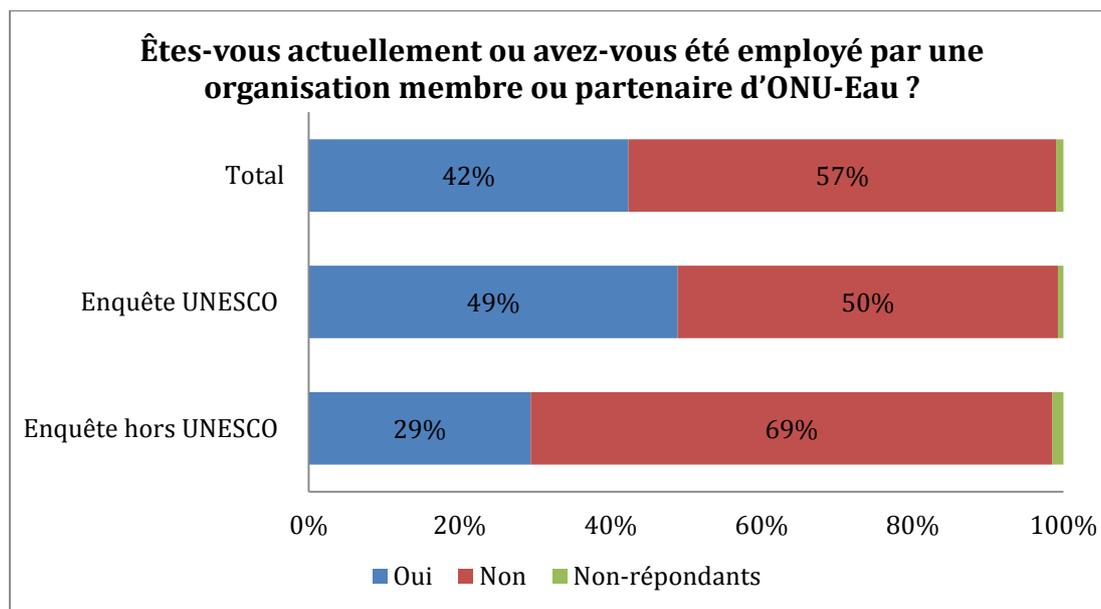
N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
Source : Auteurs.

**Figure A5.6** Connaissance d'ONU-Eau



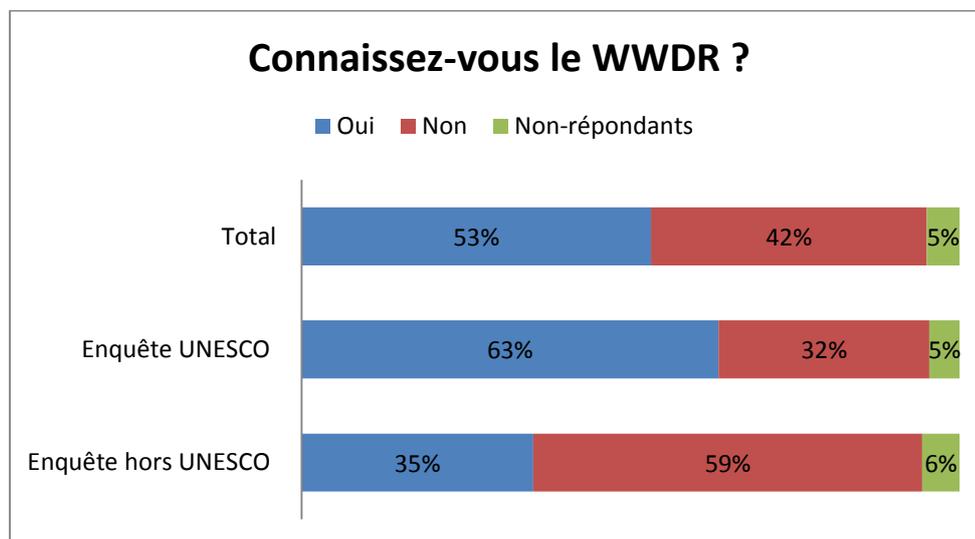
N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
Source : Auteurs.

**Figure A5.7**      Emploi par un membre ou partenaire d'ONU-Eau



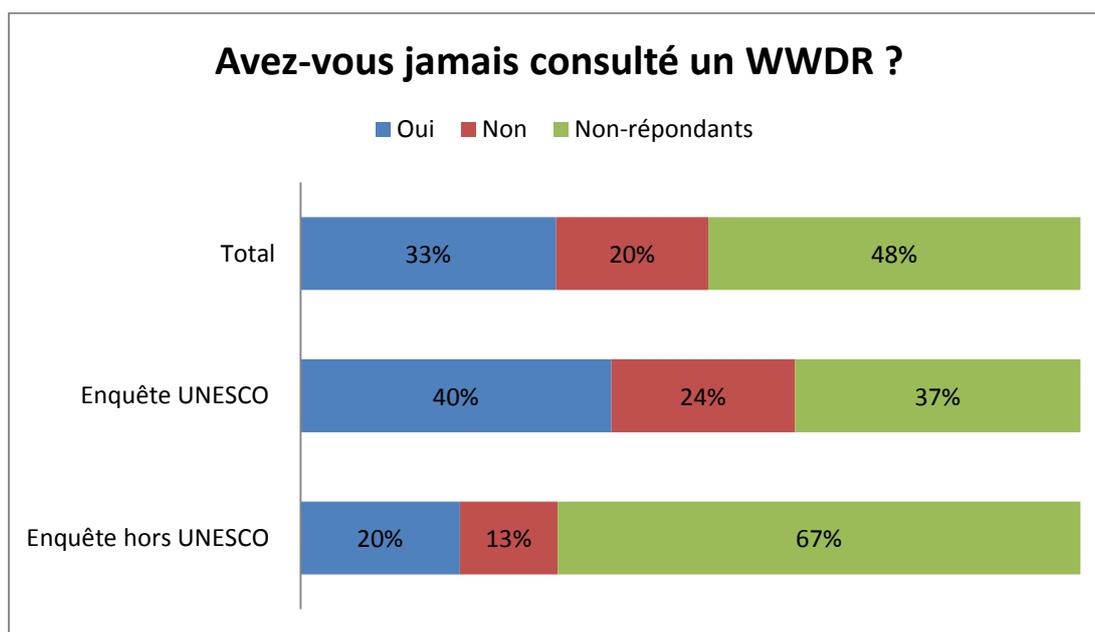
N (répondants non-UNESCO connaissant ONU-Eau) = 68.  
Source : Auteurs.

**Figure A5.8**      Connaissance du WWDR



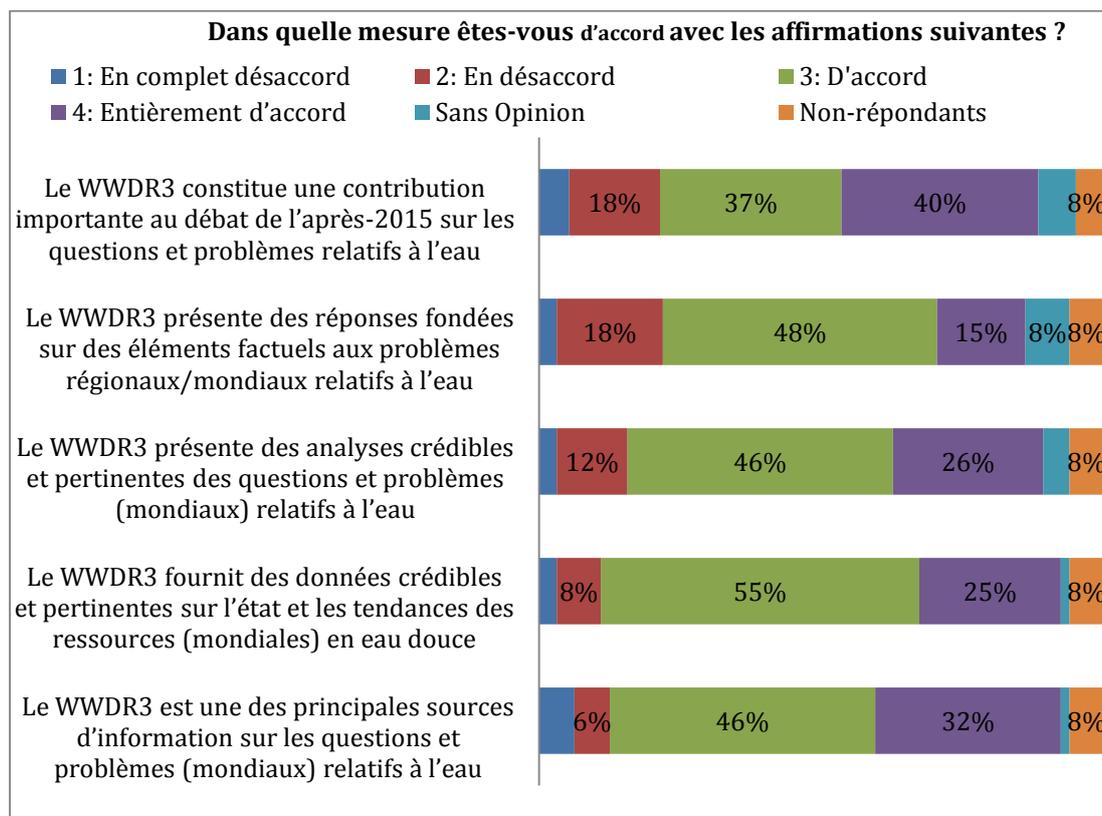
N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
Source : Auteurs.

**Figure A5.9** Utilisation du WWDR



N (nombre total de répondants) = 241 ; N (répondants UNESCO) = 153 ; N (répondants non-UNESCO) = 88.  
Source : Auteurs.

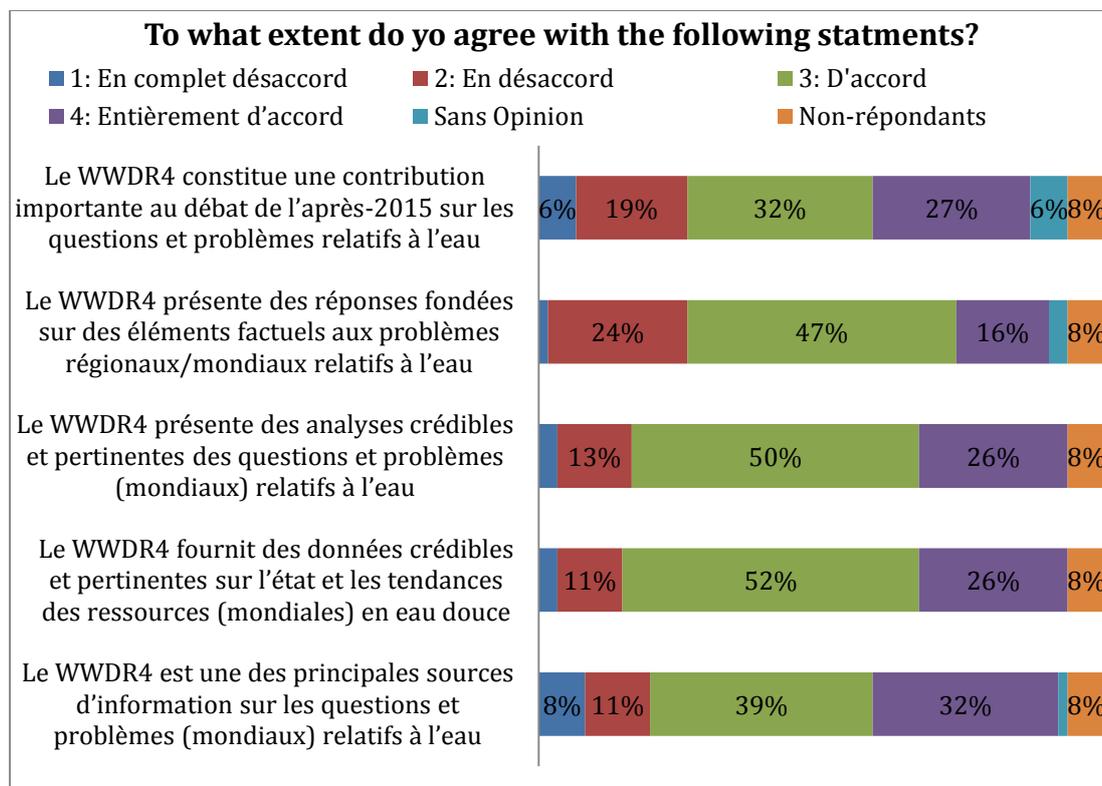
**Figure A5.10** Appréciation du WWDR3



N (nombre total d'utilisateurs du WWDR3) = 65.

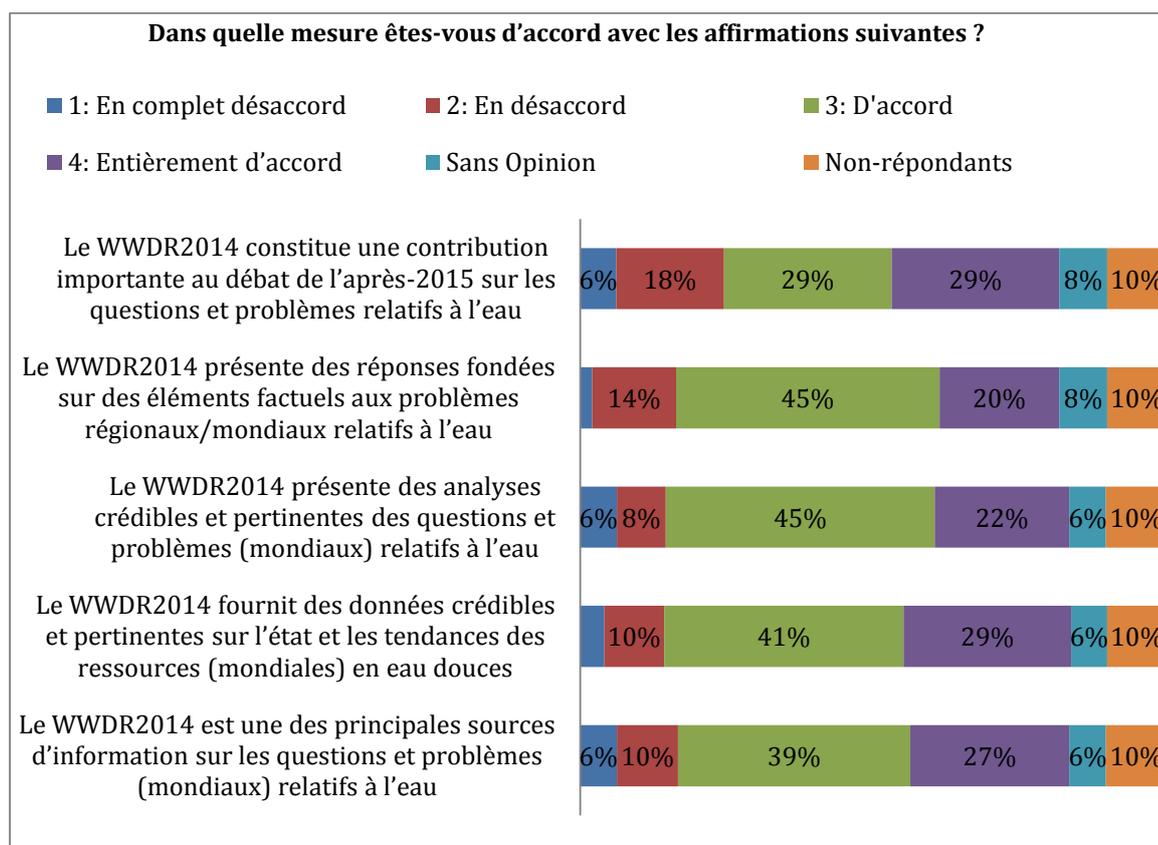
Source : Auteurs.

**Figure A5.11** Appréciation du WWDR4



N (nombre total d'utilisateurs du WWDR4) = 62.  
 Source : Auteurs.

**Figure A5.12** Appréciation du WWDR2014



N (nombre total d'utilisateurs du WWDR2014) = 49.  
 Source : Auteurs.

## Annexe 6. Entretiens

Dans le cadre de l'évaluation, des entretiens ont eu lieu avec les personnes suivantes :

- Moujahed Achouri      FAO
- Giuseppe Arduino      UNESCO SC/HYD
- Fatma Attia      UNESCO WWAP TAC
- Agnes Bardon      UNESCO ERI/DPI
- Nicola Berni      Gouvernement de la région Ombrie
- Anna Bonetti      UNESCO BSP/CFS
- Anatheia Brooks      UNESCO SC/EO
- Anne Candau      UNESCO SC/EO
- Claudio Caponi      OMM
- Richard Connor      UNESCO WWAP
- Siegfried Demuth      UNESCO SC/HYD
- Eric Falt      UNESCO ERI
- Neil Ford      UNESCO ERI/DPI
- Simona Gallese      UNESCO WWAP
- Lisa Gastaldin      UNESCO WWAP
- Francesca Greco      UNESCO WWAP
- Simone Grego      UNESCO WWAP
- Joakim Harlin      PNUD
- Blanca Jimenez      UNESCO SC/HYD
- Engin Koncagul      UNESCO WWAP
- Jong Chol Lee      UNESCO SC/AO
- Elena Lopez-Gunn      Université de Leeds
- Michela Miletto      UNESCO WWAP
- Lucilla Minelli      UNESCO WWAP
- Naho Mirumachi      King's College
- Stefanie Neno      UNESCO WWAP
- Josh Newton      Consultant indépendant
- Marc Paquin      UNESCO WWAP
- Federico Properzi      ONU-Eau
- Diego Juan Rodriguez      Banque mondiale
- Manuela Ruosi      Gouvernement italien
- Flavia Schlegel      UNESCO SC
- Mario Schreider      Universidad Nacional del Litoral
- Uri Shamir      UNESCO WWAP TAC
- Andras Szollosi-Nagy      UNESCO-IHE
- Francisco Tafuri      Gouvernement italien
- Kuniyoshi Takeuchi      Université de Yamanashi
- Olcay Unver      FAO
- Pieter van der Zaag      UNESCO-IHE
- Henk van Schaik      UNESCO WWAP TAC
- Angelo Viterbo      Gouvernement de la région Ombrie
- Sue Williams      UNESCO ERI/DPI
- Aaron Wolf      Université de l'État d'Oregon

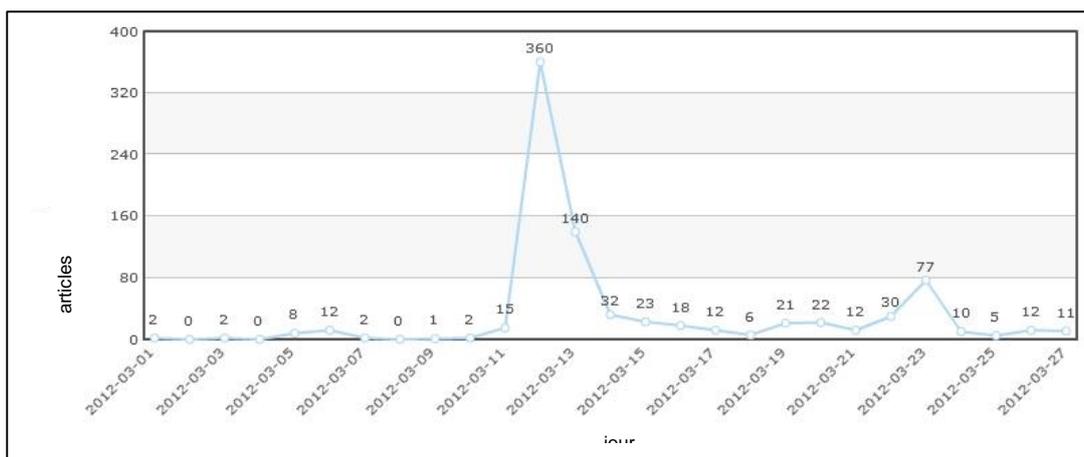
## Annexe 7. Couverture par la presse

À l'UNESCO, ERI/DPI collecte régulièrement les informations des médias couvrant divers événements de l'UNESCO. Les graphiques suivants illustrent la couverture par la presse du lancement du WWDR4, du WWDR2014 et du WWDR2015.

1 WWDR4 (2012) :

Le WWDR4 a été lancé au Forum mondial de l'eau à Marseille, France, qui s'est déroulé du 12 au 16 mars 2012. Voir la Figure A7.1 pour en savoir plus sur sa couverture par la presse internationale.

**Figure A7.1** Nombre d'articles publiés en mars 2012 qui mentionnent le WWDR4

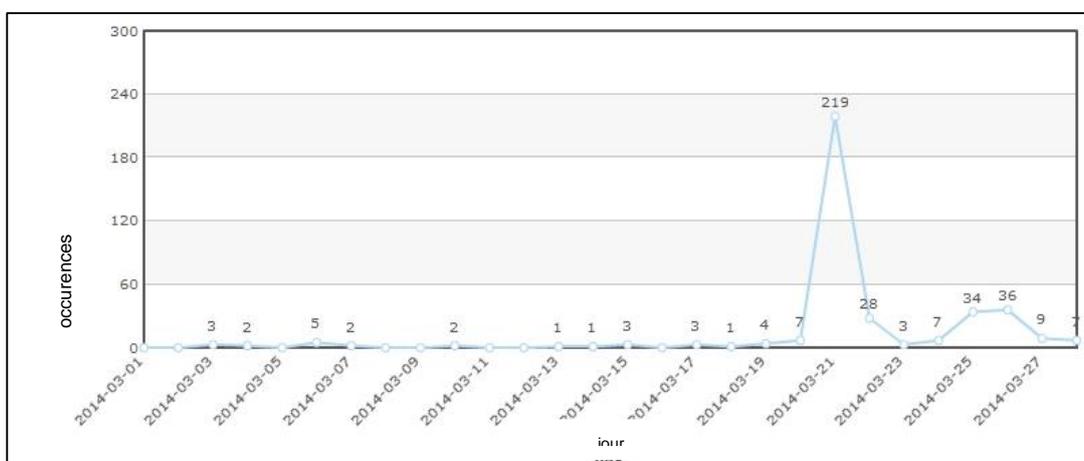


Source : ERI/DPI.

2 WWDR2014 :

Le WWDR2014 a été lancé lors de la Journée mondiale de l'eau – le 21 mars 2014 – à Tokyo, Japon. C'était le premier WWDR dans son nouveau format annuel et thématique. Voir la Figure A7.2 pour en savoir plus sur sa couverture par la presse internationale.

**Figure A7.2** Nombre d'articles publiés en mars 2014 qui mentionnent le WWDR2014

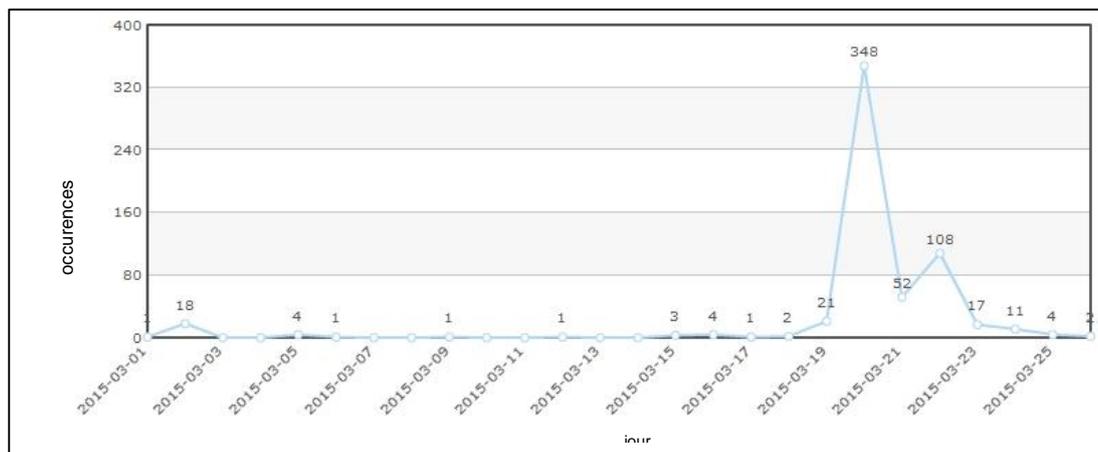


Source : ERI/DPI.

### 3 WWDR2015 :

La deuxième édition du WWDR dans son nouveau format a été lancée en conjonction avec la célébration de la Journée mondiale de l'eau le 20 mars 2015 à New Delhi, Inde. Voir la Figure A7.3 pour en savoir plus sur sa couverture par la presse internationale.

**Figure A7.3** Nombre d'articles publiés en mars 2015 qui mentionnent le WWDR2015



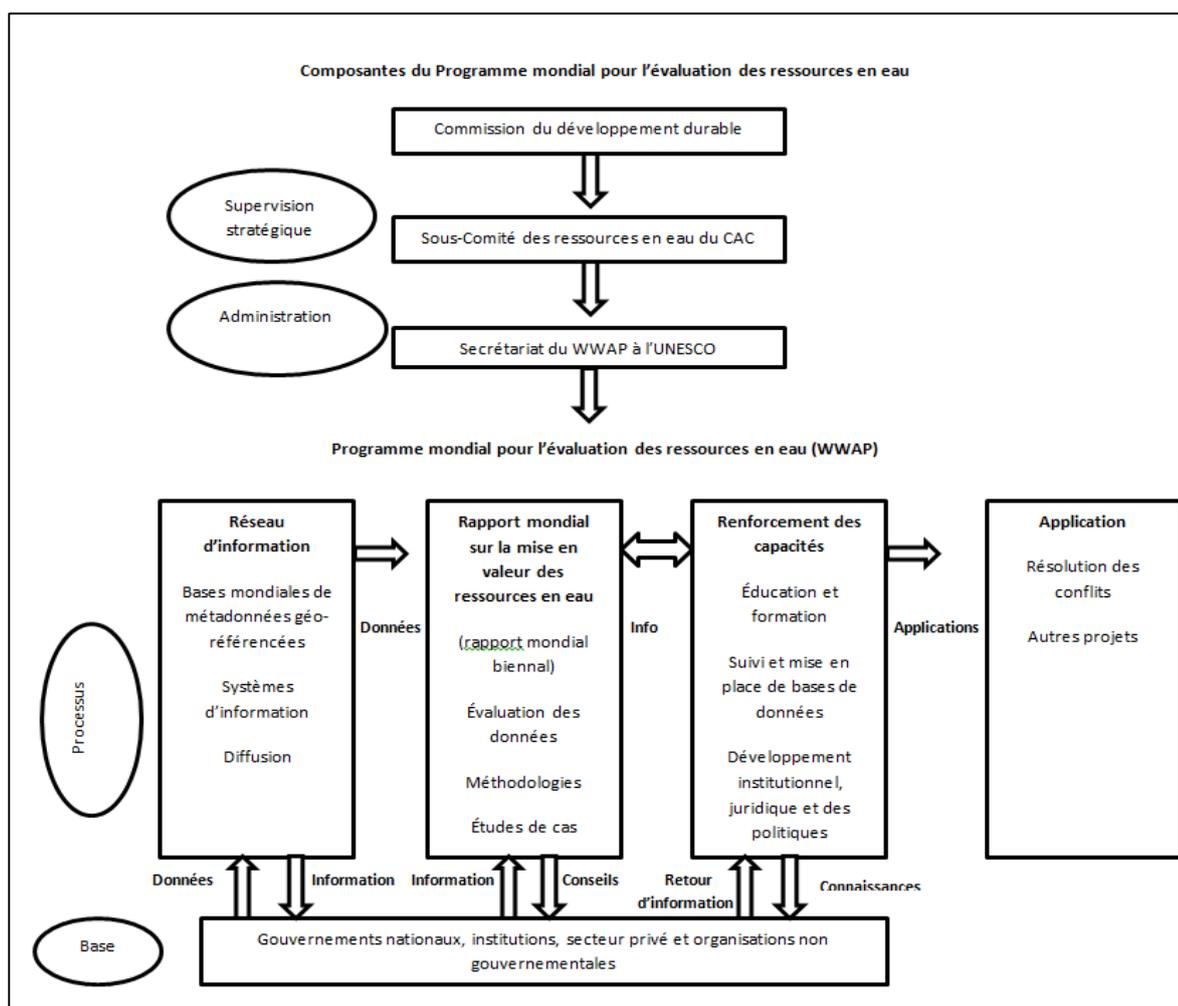
Source : ERI/DPI.

## Annexe 8. Le mandat originel du WWAP – informations de base

Le WWAP a été créé en 2000 en tant qu'« unité indépendante » pour produire les WWDR pour le compte du SWR du CAC de l'ONU (CAC de l'ONU, 1999). Lors de la 21<sup>e</sup> session du SWR en 2000, lorsque le WWAP a été adopté à l'unanimité par les membres du Sous-Comité, il a été entendu que le WWAP deviendrait « un programme à l'appui du WWDR » (CAC de l'ONU, 2001a). Au cours des 15 années écoulées depuis sa création, le WWAP a connu plusieurs changements financiers et institutionnels, mais son mandat est resté inchangé.

L'annexe VI au rapport du SWR sur sa 21<sup>e</sup> session examine en détail les origines du WWAP, sa raison d'être, sa portée, les composantes du programme, ses objectifs et ses avantages. La Figure 8.1 présente les composantes du WWAP telles qu'elles apparaissent dans le plan de travail approuvé par le SWR à sa 21<sup>e</sup> session.

**Figure A8.1** Composantes du programme du WWAP telles que présentées durant la 21<sup>e</sup> session du SWR du CAC



Source : Annexe VI du rapport du SWR du CAC à sa 21<sup>e</sup> session (CAC de l'ONU, 2001a).

Le paragraphe 29 de l'annexe VI indique le contexte du WWAP :

« Sur la demande pressante de la Commission du développement durable et avec la ferme approbation de la Conférence ministérielle de La Haye en mars 2000, le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC) a entamé un processus collectif,

à l'échelle du système des Nations Unies, d'évaluation permanente, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) ».

Les paragraphes 32 et 33 de la même annexe abordent la raison d'être du WWAP :

« Actuellement, il n'existe pas de système mondial en place pour produire un tableau mondial systématique, permanent, intégré et global des ressources en eau douce et leur gestion ».

« Le système des Nations Unies, à travers le Sous-Comité des ressources en eau du CAC, possède le mandat, la crédibilité et la capacité pour assumer la tâche de rassemblement systématique des connaissances et de l'expertise mondiales concernant les ressources en eau afin de développer progressivement l'évaluation nécessaire de la situation globale de l'eau, en tant que base pour résoudre les crises de l'eau ».

La Figure 8.1 montre que le mandat du WWAP englobe en gros trois dimensions : collecte et évaluation des informations, rapports et développement des capacités. Chacune de ces composantes était censée éclairer les gouvernements nationaux et la communauté internationale au moyen d'informations utiles aux politiques et fournies en temps voulu. Le renforcement des capacités, par exemple, comprenait celui des capacités d'éducation et de formation, de suivi et de bases de données en science et technologie, et de gestion institutionnelle relative à l'évaluation, afin d'améliorer l'évaluation au niveau des pays, en particulier dans les pays en développement (CAC de l'ONU, 2001a).

## Annexe 9. Objectifs de développement durable

Les ODD, adoptés en octobre 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2015, sont listés ci-dessous<sup>79</sup>. Des indications détaillées sont fournies sur l'ODD 6 (relatif à l'eau) :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
  - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
  - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
  - D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
  - D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
  - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
  - D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

---

<sup>79</sup> Tels que présentés ici : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>

- Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser